

MÉMOIRES

non posthumes

D'UN SPORTSMAN FRANÇAIS

par

M. D. DE LA CASSAGNE.



PARIS
COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS
V^e Comon, éditeur,
quai Malaquais, n^o 45.
1854.



MÉMOIRES

non posthumes

D'UN SPORTSMAN FRANÇAIS

par

M. D. DE LA CASSAGNE.



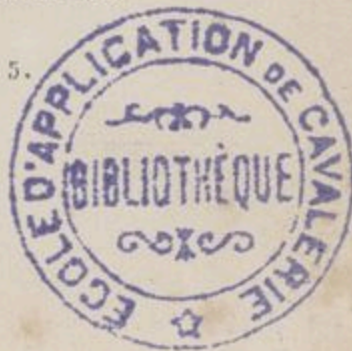
PARIS

COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS

V^e Comon, éditeur,

quai Malaquais, n^o 45.

1854.



SOMMAIRE.

Les premiers pas d'un sportsman. — Saumur. — La chasse à courre. — Le régiment ; Chantilly. — Un haras particulier dans l'Oise. — L'anglomanie. — Les haras, les remontes, l'élevage. — Les courses au trot. — La chasse en Bourgogne et en Champagne.

Code réglementaire des courses. — Administration des haras. — Liste des chevaux vainqueurs dans les courses de 1853. — Liste des chevaux à l'entraînement à Chantilly, La Morlaye, Courteuil, etc.

LES PREMIERS PAS D'UN SPORTSMAN.

Le goût du cheval peut être donné à l'homme par certaines circonstances ; tel, étant pauvre n'aurait jamais songé aux plaisirs de l'équitation ; mais la fortune qu'il possède, lui fait une obligation d'avoir des équipages ; ses amis chassent à courre, il vont au Bois faire admirer leurs montures de sang : ne voulant pas rester en arrière, notre heureux fortuné a fréquenté les manèges, on le voit aux steeple-chase de La Marche, et à l'occasion il causera courses et élevage, avec autant d'aplomb qu'un habitué de Tattersall, ou qu'un éleveur de Normandie. A côté de ces riches amateurs, il faut ranger l'homme de toutes conditions, chez lequel l'amour du Sport, le feu sacré sont innés.

J'ai lu dans des ouvrages non approuvés par l'archevêque de Tours, que Don Juan moutard caressait d'une main luxurieuse les appas de sa nourrice ; cette peinture un peu vive et bien hasardée, montre les sentiments qui plus tard devaient en faire le coq du village. Je ne pense pas que tous les nourrissons, qui promènent leurs doigts innocents sur un sein champenois ou bourguignon, soient de futurs Lovelace : de même, tous les enfants qui aiment beaucoup aller à dada sur les genoux de leurs parents, ne seront pas par la suite d'intrépides cavaliers. La plupart verront dans le cheval un quadrupède bon pour le trait, dangereux comme monture : au plus beau champion de nos hippodromes, ils préféreront un large fauteuil, qui sera leur trône dans un cabinet d'avoué ou de notaire.

En Angleterre, toute la nation appartient de plus ou moins près au sport et à ses plaisirs. Parlez-y chien ou cheval, chasse à courre.... vous trouvez toujours des auditeurs curieux ; la conversation dure longtemps, et si vous êtes tant soit peu veneur ou homme du turf, vous recueillez des anecdotes piquantes, et beaucoup de profit pour votre instruction. Un lord disait à un Français : « Notre pays est pour vous une mine inépuisable de jockeys. » Ce mot est un reproche à la France, où le goût du cheval est si peu répandu.

J'ai parlé de l'amour du sport, j'ignore si je l'avais inné ; mais plus j'ai avancé en âge, plus je l'ai senti se développer en moi, et c'est avec orgueil que j'avoue la prétention de me ranger parmi les heureux possédés de cette passion.

J'ai pris ma première leçon d'équitation sur les genoux de mon père, qui avait débuté dans la carrière militaire par la campagne de Russie. Il était colonel de cavalerie, à l'époque où ses opinions l'engagèrent à faire valoir ses droits à la retraite. J'étais bien jeune quand il mourut ; je me souviens toujours de sa bonté, du plaisir avec lequel il me faisait passer du trot au galop sur une de ses jambes, me grondant, quand pour éviter une chute, je me raccrochais à ses grosses moustaches, que malheureusement le temps n'a pas laissé blanchir. Nous passions alors l'été et une grande partie de l'automne, dans une campagne aux environs de Fontainebleau. Tous les ans, les bois environnants étaient le théâtre des exploits en vénerie de M. de Perthuis ; rarement on y sonnait la retraite manquée, et j'étais toujours un des premiers curieux, pour voir de près le sanglier rapporté, dont ma bonne essayait en vain de me faire un noir croque-mitaine.

J'avais une joie fébrile, mon cœur battait plus fort, quand au matin, les joyeuses fanfares mêlées aux aboiements de la meute attiraient les villageois sur le seuil de leurs portes. Que j'admirais cet équipage si bien composé ; si bien tenu et cité à juste titre, comme un des premiers de ce temps. Alors mon père montait à cheval pour se joindre aux chasseurs, et je pleurais parce qu'il ne voulait pas me prendre en selle avec lui : il me promit une fois de m'emmener ainsi ; le lendemain il se mit au lit pour ne plus se relever. Triste souvenir pour moi, trop jeune alors pour comprendre l'étendue de la perte. Ce qui frappa le plus mon imagination d'enfant dans ce moment douloureux, fut l'acte d'un chien de chasse poussant des gémissements plaintifs, en léchant les mains de mon père, sur son lit de mort. Après avoir bien pleuré, je repris les jeux où mon esprit se plaisait constamment à copier des scènes dont il me tardait d'être acteur,

Jamais je n'aurai dans mon écurie, autant de chevaux, que j'avais à cette époque, de manches à balai pour coursiers, vaillants hunters, racers distingués ; jamais ils ne m'ont fait défaut. Mon équipage était nombreux ; chiens en papier découpé , il est vrai ; mais quelle composition : équipage pour le cerf, équipage pour le vautrait..... équipage pour l'éléphant même ; car j'avais en ménagerie une collection d'animaux de vénerie des plus complètes, l'ayant étendue à tous les êtres ayant peuplé l'arche de Noë, animaux en bois, coloré de nuances incroyables. Quand, à la pointe du jour, j'allais faire le bois dans le parc, théâtre de mes hauts faits, il était facile pour moi, d'y placer dans un massif un renard ou une girafe ; je faisais mes brisées, et tour à tour maître, piqueur, valet de chiens, je chevauchais toute

une journée sur mes nombreuses montures. Je puis dire de ce temps que jamais je n'ai fait buisson creux ; jamais je n'ai sonné la retraite manquée : Rallie-Bourgogne, Champagne-à-mort, Hallali-Saintonge peuvent-ils en raconter autant ?

Je demande pardon d'entrer dans des détails aussi naïfs ; on comprendra combien ils sont précieux pour moi qui, dans la vie réelle, ai senti croître toujours les goûts de mon enfance. De beaux chevaux, de beaux chiens, voilà mes rêves : la fortune ne m'a pas permis de substituer la réalité à ces fictions dans la proportion désirée ; cependant les relations de voisinage et de parenté, les circonstances en un mot, m'ont mis à même d'assister à de brillants hallalis, à des steeple-chase émouvants, et d'être vainqueur dans des courses sur mes propres chevaux. Avant d'arriver à parler de choses si attrayantes, je veux abuser pour la dernière fois, de la complaisance du lecteur, en le faisant passer avec moi par La Flèche et par St-Cyr.

Le collège de La Flèche, auquel on a rendu son ancien nom de Prytanée militaire, est la meilleure institution préparatoire pour les écoles du gouvernement. On y vit militairement, sous une discipline des plus sévères ; le régime salubre, les exercices gymnastiques auxquels on est astreint, sont autant d'éléments nécessaires à la santé des élèves, santé bien florissante, qui nous faisait trouver trop courts les instants passés au réfectoire. Mon éloge de cet établissement, est peut-être inférieur à l'annonce d'un marchand de soupes ; toutefois mon intention est bonne, elle est l'expression de ma gratitude. J'y ai laissé de bons et aimés professeurs, je suis encore orgueilleux de leur estime ; l'utilité de ce collège est incontestable, si on calcule que l'élève, fils d'ancien officier, y entrant comme boursier, peut sortir sous-lieutenant de St-Cyr, sans avoir occasionné la moindre dépense à sa famille ; j'ai eu la chance de suivre cette voie.

La vie de lycéen est la même partout ; petites joies, petites déceptions, pensums, pains-secs, prisons, distributions de prix, vacances et retours sur les bancs : ainsi se passèrent six années de ma jeunesse. Je remportais moins de prix dans mes classes que dans les luttes du gymnase. J'avais en troisième, un vieux professeur, vieux chasseur, souvent disposé à mettre de côté la correction d'un thème ou la traduction de Virgile, pour nous raconter quelques-uns de ses exploits : chasses au sanglier, où pendant vingt minutes l'animal furieux le forçait à rester pendu à la branche d'arbre à laquelle, en sautant de cheval, il s'était raccroché ; rivière passée à la nage pour

chercher une perdrix blessée : toujours héros de ses récits, il variait ses épisodes, et me persuada le premier que la rime naturelle à chasseur, est blagueur. Néanmoins il faut expliquer un peu à l'avantage des amateurs, cette fâcheuse tendance qu'ont les profanes à répondre par un sourire moqueur, aux faits avancés par un Nemrod quelconque. L'habitant des villes, l'épicier dans sa boutique, le notaire dans son étude, le dandy musqué n'ont pas approfondi les scènes curieuses dont l'immensité des plaines et la profondeur des bois sont le théâtre. Que de faits naturels propres à faire naître le doute, car le plus souvent ils n'ont pour témoin que le silence et l'ombre ; les seuls initiés sont les braconniers, les charbonniers ou les amants passionnés de Diane chasseresse. Choisissez une de ces positions, messieurs les incrédules qui pensez, parce que le conteur est armé d'un fusil, son brevet de narrateur signé par le baron de Crac. Quant à moi, depuis qu'un lièvre serré de près par un levrier, s'est tué en donnant de la tête sur mon tibia, depuis que cette contusion m'a fait garder le lit quarante-huit heures, j'ai toujours écouté avec gravité, les récits les plus aventurés. Je ne pense pas toutefois, me sauver par la foi, quand je fais la lecture de certains auteurs.

Au milieu de ces distractions de la vie scolastique, je poursuivais le but d'arriver à Saumur par l'école de Saint-Cyr : j'eus le bonheur d'être admis à ce bahut spécial, la première fois que je m'y présentai. Après mes examens, je partis puiser dans ma famille des consolations anticipées, contre les brimades dont on fait un si grand monstre, aux candidats de chaque année. Un fait qui m'arriva à cette époque, trouve sa place ici. J'avais déterré une théorie de cavalerie, dans la bibliothèque : après avoir appris mot à mot la manière de monter à cheval, de s'y tenir ; je résolus de faire l'application de ma science. Une petite jument bretonne, espèce porte-choux ou porte-cerises, servait aux commissions de la maison ; une vieille selle de manège oubliée dans les greniers, un bridon d'écurie et cette vaillante bique, servirent à mes premiers exploits. Je galopais, je franchissais de petits ruisseaux, et quand ma Rossinante du moment avait gravi un talus tant soit peu escarpé, fier de mes succès je promenais mes regards sur les campagnes d'alentour, malheureux de ne pas y rencontrer de spectateurs. Les illusions de l'écuyer s'évanouirent une belle nuit, au retour d'un dîner à la ville ; j'avais la tête échauffée, partant plus de hardiesse : la lune dans son plein, et les chouettes criardes furent témoins de ma honte. Je piquais de deux, je rendais la main appliquant les principes de la charge, quand mon hack,

effrayé par un oiseau de nuit, fit un bond de côté ; je perdis l'assiette, et..... cela ne se dit pas. Quand je revins à moi, ma pauvre monture toute tremblante, me regardait d'un œil morne, les flancs agités, digne en un mot de faire pendant au cheval du Trompette, par Horace Vernet. Un des généraux actuels prétendait que le soleil ne l'avait jamais vu tomber ; « mais l'année dernière à ***, » lui dit son aide-de-camp : « Bast ! c'était à l'ombre, » répondit le général. Jusqu'alors je pouvais me placer dans la même catégorie. En prose vulgaire, pas vu, pas pris, exprime ma position, car je ne parlai pas de cette chute qui fut ma première, et dont le souvenir m'est resté, par les violents maux de tête que j'ai conservés longtemps, ne m'étant pas soigné. Cet échec ne me découragea pas, bien qu'ignorant le dicton d'un écuyer de Saumur, « il faut se casser la jambe et la clavicule pour savoir monter à cheval ; » n'ayant jamais eu d'aussi grave accident, et montant parfaitement, il démentait lui-même son proverbe favori.

De cette époque aussi, datent mes débuts comme disciple de Saint-Hubert ; sous la conduite d'un vieux garde-chasse j'appris le grand art de la guerre, aux dépens des animaux de nos pays. C'est le meilleur apprentissage pour tout débutant ; l'homme pratique, qui fréquente la même plaine, la même forêt, connaît les ressources du gibier, ses ruses, ses fuites : commencez le métier avec lui, théorie ambulante jointe à une pratique de tous les instants. En quelques mois, vous en saurez plus que, si vous aviez compulsé et lu attentivement la bibliothèque la mieux composée sur la science des Salnove, des du Fouilloux. Jamais je ne pourrai me ranger par mon adresse, au premier rang des adroits du siècle ; en tous cas, je suis assez bon tireur, pour ne pas abandonner par dégoût le fusil et le chien d'arrêt. Après une journée de chasse, j'ai toujours pensé avoir eu plus de joies, que ces destructeurs de gibier, dont on peut dire : à tout coup, ils gagnent : certainement une perdrix pelotée me causait plus de plaisir qu'à ces derniers. Par contre, je n'avais pas le soir, les honneurs de la royauté de la chasse, seule royauté contre laquelle toutes les révolutions ont échoué. Je suis heureux de voir, pendant toute une journée un petit basset, mener sans défaut un vieux capucin, je rentre sans avoir tiré un coup de fusil, un peu fatigué, avec beaucoup d'appétit, et sans être mécontent. Parlez-moi donc du feu sacré de ces chasseurs intrépides, auxquels une pluie battante, un soleil trop vif fait abandonner la partie ; qui préfèrent le chemin à une terre labourée, et n'aiment que les chasses certaines, les ouvertures dans un pays giboyeux, les grandes battues. Ils ne comprennent pas les marches et les

contre-marches, le travail admirable d'un bon chien dans les cantons où les cailles et les perdrix ne naissent pas sous vos pieds.

Mais je ne pense plus à Saint-Cyr, et déjà il me faut quitter cette existence libre et champêtre, pour la vie de recrue ; caresser une dernière fois mon bon Fânor, troquer mon fusil léger contre la clarinette du fantassin, et mon carnier culotté contre l'as de carreau ou l'azor du troupier. A l'horizon les vexations de l'ancien, encore le tambour à cinq heures du matin ! Cependant les six années passées à La Flèche m'avaient un peu aguerri, j'étais familier avec le pantalon rouge et la tunique boutonnant droit. En passant d'une cour à une autre j'avais subi les brimades du collège, j'avais brimé aussi, toujours à l'imitation de Saint-Cyr, auquel nous aspirions tous. Aussi, quelques jours après mon entrée à l'école spéciale, je n'étais pas un monsieur Bahut trop emprunté et, Melon bien appris, je me résignais à vivre dans l'amour de l'Ancien et dans la crainte de l'équidistance.

Les familles redoutent beaucoup pour leurs chers enfants, ce système vexatoire établi à Saint-Cyr ; les officiers qui ont vécu sous ce régime, l'approuvent généralement. Parmi les admis, il se trouve beaucoup de jeunes gens, dont le caractère n'est pas en rapport avec leur âge : les uns ignorent les exigences de la vie sociale, les autres sont maladroitement infatués d'un nom, d'un titre ; certains n'ont pas quitté le cotillon maternel. Le régime des brimades passe sur tous, il n'a pas de considérations ; en assouplissant les caractères, il est le complément du règlement de l'école qui apprend à faire un lit, à cirer ses souliers..... D'ailleurs, l'année suivante, le recrue deviendra ancien ; à son tour il se couchera à l'ombre du quinquonce, fera cornard, fumera dans les goguenaux aux jours de pluie, et chantera la galette qu'il chaugera pour l'épaulette à la fin de l'année.

Dans l'existence du recrue, tout n'est pas couleur de rose ; le soir, quand il est couché, si l'ancien lui ordonne de se servir de son pot, c'est qu'il a pratiqué au fond un trou imperceptible pouvant donner aux draps certaine humidité ! enfin le melon s'endort, il s'oublie dans ses rêves jusqu'à presser dans ses bras le canon de fusil ou le fourreau de sabre, confiés par l'ancien pour le réchauffer. Heureux melon, si dans son sommeil il n'est pas troublé par l'omelette si traîtresse, venant inverser l'ordre des facteurs d'un lit, en mettant le dormeur sur le carreau, et les matelas sur le dormeur. La lecture de tant de forfaits de la part du barbare vétéran, pourrait effrayer quelques candidats : qu'ils se rassurent, en apprenant que depuis 1850 les

deux divisions (anciens et recrues) sont séparées. J'ai parlé des brimades comme étant nécessaires, je le soutiens en donnant cette preuve : parmi les nouveaux officiers sortis du bahut, ceux qui y sont restés pendant trois années, et qui ont ainsi connu les deux systèmes, regardent comme plus sage la réunion des anciens et des recrues.

Pendant la deuxième année, les mois paraissent plus courts aux St-Cyriens ; les cours s'appliquent plus directement à l'art des Turenne et des Vauban, on s'y livre aux études pratiques, aux exercices pyrobalistiques, aux travaux de fortification, et l'on a pour perspective l'épaulette, cette récompense de tant d'études depuis tant d'années.

En 1854 un grand changement a été introduit, par la suppression de l'école de cavalerie pour les officiers-élèves. Ceux qui veulent sortir dans la cavalerie, sont tenus de passer à l'école une année supplémentaire pour compléter leur instruction. Plus loin, je parlerai de cette modification, dans laquelle on ne peut pas trouver grand avantage.

Pendant mon séjour à St-Cyr, j'ai été témoin d'un événement important de l'histoire, la révolution de février. Le dimanche 20 février, les parents et les correspondants venus à la salle des visites nous avaient éclairés sur les agitations de Paris, sur le banquet de la réforme ; nos études suivaient toujours leur cours, mais chacun de nous avait soit un parent soit un ami dans la garnison, aussi que d'inquiétudes, que de suppositions !

Le mercredi 23, M. Molé remplaçait M. Guizot au ministère ; l'anxiété devenait de plus en plus grande parmi nous. Enfermés entre quatre murailles, nous craignons d'être trompés sur l'imminence du danger : la soirée du jeudi 24 restera dans mes souvenirs. Nous avons interrompu les habitudes du tableau de travail ; il était neuf heures, et tous, dans la grande cour de Wagram, nous nous livrions aux écarts de notre imagination ; quelques-uns l'oreille collée au sol ; croyaient entendre le canon de Paris. Louis-Philippe fugitif vient de passer sur la route ! La nouvelle donnée par un garde d'artillerie, vole de bouche en bouche, la réflexion amène le silence ; les uns songent à leurs pères dont la fortune était attachée à celle du gouvernement, les autres craignent pour leur parents, victimes peut-être, à cette heure, d'un dévoûment inutile. Peu d'élèves dormirent dans cette nuit du 24 au 25. En 1830, l'école avait accompagné Charles X jusqu'à Rambouillet, qu'allait-elle faire en 1848 ? Le lendemain, un flot de peuple se présentait aux portes de Saint-Cyr ; nous partîmes pour Paris.

A 18 ans, a-t-on une opinion ? Le cœur est jeune, la tête s'échauffe, et beaucoup d'entre nous sourient maintenant à l'idée d'avoir agité leur shako, en criant vive la république, lorsque les élèves mêlés au peuple firent leur entrée dans Versailles. La grande rue était illuminée : partout des torches enflammées, des lanternes vénitiennes, des drapeaux flottans et les tambours battant la charge pour faire chorus à la Marseillaise. Ce tableau n'est pas en rapport avec le titre de ce livre ; on me pardonnera d'écrire ces lignes ; ceux qui ont été à Saint-Cyr en 1848 les liront, j'espère, avec plaisir.

A notre arrivée à Paris, nous n'avions qu'un but, profiter de l'enthousiasme populaire qui s'attachait à notre uniforme, pour combattre de toutes nos forces les excès habituels à toute révolution. Ils ne m'appartient pas de parler des services que nous avons pu rendre ; les témoins de la conduite des Saint-Cyriens à cette époque, pourront prononcer dans ce jugement.

Je me vois portant des dépêches de l'Hôtel-de-Ville aux divers ministères, sur un cheval de municipal, mon coupe-choux au côté, fantassin de costume, cavalier par le fait. En temps ordinaire j'eusse fourni un bon sujet de caricature ; dans ces temps de trouble c'était chose ordinaire. J'ai vu de bien près alors le peuple dans son triomphe, les scènes de la joie brutale, les excès de la haine aveugle, des pillards tuant leurs semblables, l'incendie du château de Neuilly ; on ignorera toujours le nombre des crimes commis, des vengeances accomplies à l'ombre des mouvements politiques.

Pendant quarante-huit heures je restai aux châteaux de Versailles et de Trianon, menacés par les incendiaires de Février. Nous fûmes assez heureux pour arrêter les effets du droit de conquête sur le gibier : la douceur et la persuasion étaient nos armes, aussi eûmes-nous grande peine à faire entendre raison aux patriotes braconniers, lesquels, le parc étant propriété nationale, considéraient les lièvres et les chevreuils comme appartenant de droit aux membres de la nation. Les habitants de Versailles s'en régalerent en proportion ; sur le marché le chevreuil se vendait à plus bas prix que le veau, et la valeur d'un faisan était celle d'un poulet.

De retour à Paris, j'y fus séjourner au palais des Tuileries transformé en hospice des victimes de février. Un fait peu glorieux pour les malades de l'endroit s'y passa sous mes yeux : en parcourant les salles des malades, un ancien agent de police avait reconnu plusieurs gens habitués des cours d'assises, mais pouvait-on soupçonner des héros blessés ? Quelque temps

après, au milieu de la nuit, nous fûmes réveillés au poste par les cris au voleur ! Les scellés des appartements qu'occupait la princesse Adélaïde avaient été brisés, plusieurs médaillons et autres objets précieux avaient été enlevés, et les voleurs s'étaient échappés par les fenêtres qui donnent sur les quais. Le lendemain on reconnut que les soins donnés aux blessés avaient produit leur effet, deux d'entr'eux ayant disparu pendant la nuit.

Entraînés au milieu des événements nous préférions cette vie active aux études de l'école, et notre joie fut grande en apprenant notre nomination au grade de sous-lieutenant.

A la sortie de Saint-Cyr, le choix d'une arme ou d'un régiment est d'une grande importance ; c'est une famille choisie pour bien des années ; je n'hésitai pas à demander la cavalerie. L'amour du cheval et de tout ce qui s'y rapporte me guidait dans ce choix, recherché par d'autres parce que c'est plus chic. On fait plus de bruit avec un fourreau de tôle, qu'avec le fourreau de cuir des officiers d'infanterie, le costume est plus gracieux : tout homme a des faiblesses.

Pour moi, j'étais arrivé au but si souhaité depuis longtemps ; j'allais enfin monter à cheval, apprendre à connaître cet animal, et suivre les leçons d'écuyers célèbres.

SAUMUR.

Saumur, terre promise de la théorie faite homme ; ville de chiens, de filles, de chevaux et d'officiers, dit l'ouvrier saumurois dans son antipathie pour tout ce qui porte l'uniforme. La définition est historique, elle caractérise même assez exactement la plus grande partie de la population. Privée de l'école de cavalerie, Saumur perdrait beaucoup ; les officiers qui, tous les ans, y sont envoyés, soit de Saint-Cyr, soit des régiments, sont autant de victimes de la cupidité trafiquante et exploitante des habitants ; il y a peu d'endroits où il soit spéculé autant sur la classe malheureuse de l'armée, sur la classe des sous-lieutenants ; bien des fortunes ont été faites ainsi, et tel donnant des bals aujourd'hui, serait encore petit commerçant sans les folies joyeuses et coûteuses des officiers.

La vie d'école est bien changée depuis dix ans ; la composition des divisions qui s'y succèdent est plus variée, les fortunes sont moins grandes qu'autrefois ; les règlements n'étaient pas aussi sévères alors, et tout le monde se laissait entraîner sur la pente commune ; chevaux, voitures, on se passait bien des caprices.

Un élève avait déjà écorné grandement les 80 ou 100,000 fr. de son héritage futur, quand son père vint le voir ; il descendit à l'hôtel, le lendemain de son arrivée son fils devait venir le prendre pour faire une promenade aux environs. A l'heure dite, un coupé attelé d'un magnifique normand, conduit par un cocher en livrée, s'arrête à la porte de l'hôtel, le fils offre à son père de monter dans sa voiture. Jugez le tableau : mais le papa avait aussi d'anciennes fredaines sur la conscience, il pardonna, et après la promenade il fut convenu que les dettes seraient payées, si on faisait maison nette. Combien d'exemples de ce genre à citer !

Voici le revers de la médaille de cette existence légère. Jeune et insouciant, vous voyiez l'avenir souriant ; d'ailleurs vous ne songez qu'au présent. Uniformité de goûts, bonne camaraderie, tout concourt à fournir les éléments d'une société, où les plaisirs sont nécessairement plus bruyants que dans une communauté de séminaristes. Le cheval, le vin et les femmes, telle est la devise du nouveau promu ; il a hâte de la mettre à exécution ; traîneur de sabre dans la vie extérieure, il redevient homme de bon ton dans

un salon. Pour rendre justice à tout le monde, je dois dire ici que les habitants, hormis les autorités, ne se montrent pas très-empressés de fournir aux officiers l'occasion de briller dans les cercles de la ville. Cette mesure est un champ libre à toutes les suppositions qu'on voudra établir.

La renommée a fait de cette petite sous-préfecture un lieu de perdition, un véritable enfer pour les jeunes gens. Le Saint-Cyrien parti blanc comme un enfant voué à la Vierge, en revenait noir comme le plus proche cousin de Satan ; sa cousine n'osait plus le regarder en face, il savait tant de choses ; il avait vécu ! Avec le temps sont venus les changements ; maintenant chacun vit à sa guise ; la plus grande preuve de la conversion est, à mon avis, l'exemple de plusieurs sous-lieutenants, de famille très-peu fortunée, qui ont fait leur cours avec moi, sans être trop en guerre avec les Anglais.

Quant à moi j'allais à Saumur avec l'intention de profiter de toute manière de mes deux années de vie de camaraderie, et d'études hippiques. Les cours commencent toujours au premier janvier ; pendant tout ce temps la cité saumuroise est plus animée ; ce sont des liaisons qui se renouent ; l'ancien de Saint-Cyr retrouve son recrue, alors viennent les réceptions où la tête apprend aux dépens de l'estomac, à s'habituer aux fumées des vins des coteaux ; cependant, il faut étudier la théorie, et à défaut d'équilibre conserver la mémoire.

Au premier janvier, commence une existence toute réglée, existence de deux années : un jour, travail militaire, théorie militaire ; le lendemain, manège académique et cours théorique d'équitation. Cette vie si uniforme, est celle de deux cents officiers ; des officiers élèves sortant de Saint-Cyr, et des officiers d'instruction envoyés des divers régiments, pour se perfectionner dans l'étude de leur art.

Les premiers sont plus bruyants, plus joyeux : à peine échappés à la sévère discipline de Saint-Cyr, ils ont hâte de jouir de leur liberté, les seuls soucis sont les ennuis de la théorie. A côté d'eux, les officiers d'instruction poursuivent avec ardeur le but qui leur est offert ; plus vieux et plus expérimentés, ils travaillent pour leur avancement ; l'ambition d'un grade supérieur, la perspective d'une place de capitaine instructeur, détournent leur esprit de bien des parties de plaisir ; plus graves et plus posés, ils sont nécessairement plus travailleurs.

La première année d'études est consacrée à la connaissance de l'intérieur et de l'extérieur du cheval : la deuxième, à celle de l'hygiène, des affections malades, des races, et de l'industrie chevaline. Le dernier cours adopté

pour l'hippologie, est celui de M. de Saint-Ange, écuyer civil chargé de la direction du haras d'études : le complément de cet ouvrage est le cours d'équitation de M. d'Aure, le seul admis et autorisé par le ministre de la guerre dans les régiments. Antérieurement, les documents enseignés aux officiers, étaient contenus dans le cours d'équitation militaire, résultat du travail d'une commission formée en 1825 et composée du vicomte Cavaignac, du comte de France, lieutenants-généraux ; du marquis Oudinot, de M. Després, du marquis d'Hautpoul, maréchaux de camp ; du vicomte de Mermet, président.

Ce recueil est remarquable en tous points ; aujourd'hui encore il faut y recourir pour bien des renseignements ; c'est la preuve de son excellence. Il a heureusement servi à M. de Saint-Ange, obligé par la nature même de son sujet de puiser à beaucoup de sources. Son cours d'hippologie a un mérite incontestable, d'abord il a marché avec la science ; la connaissance du cheval a fait bien des progrès, l'auteur ne s'est pas montré arriéré. Son enseignement est méthodique, raisonné ; il forme un livre précieux pour quiconque veut se livrer à ce genre d'études ; M. de Saint-Ange indique le premier les auteurs dont il s'est servi, il s'appuie de leur autorité : la Maison Rustique, Huyard fils, le comte de la Roche-Aymond, Mathieu de Dombasle, de Montendre, Gayot, Ilouel, Richard, Lecoq.,...

Cette théorie hippique est développée aux élèves par les écuyers ; on y joint la pratique en plaçant sous leurs yeux toutes les pièces anatomiques ; l'application des choses apprises se fait à chaque instant ; les sujets ne manquent pas. La thérapeutique vétérinaire ne fait pas partie de cet enseignement ; c'est à tort, car les premières notions de cet art sont nécessairement le complément de la science, chez tout homme étudiant le cheval. L'officier à la tête d'un détachement, l'éleveur pour son herbage, le veneur pour son écurie, ne doivent pas ignorer les premiers symptômes de toute maladie, et les premiers remèdes à y apporter. Je verrais avec plaisir cette partie d'un cours d'hippologie complet, ajoutée au programme de Saumur. Je m'appuie dans mon opinion de l'expérience de personnes auxquelles la question n'est pas étrangère, et principalement du général Jacquemin qui, à son cours d'hippiatrique, a ajouté un dictionnaire abrégé de thérapeutique vétérinaire. Ce petit ouvrage dont l'éloge a déjà été fait souvent, est précieux pour le gentleman que ses goûts ou ses occupations intéressent à tout ce qui se rapporte à la race chevaline.

Le propriétaire de chevaux doit pouvoir au besoin faire pratiquer une saignée, ou passer un séton,.... quelquefois agir lui-même ; ces choses sont laissées de côté dans le cours pratique de l'école !

Le travail de manège marche de front avec les théories : en même temps qu'on étudie l'animal, on apprend à s'en servir. Les ressources du manège sont très grandes : à Saumur seulement se trouvent réunis tous les éléments propres à faire de bons cavaliers. Ces éléments proviennent de trois sources : du haras d'études, des achats directs, des chevaux venant des remontes militaires. Le haras d'études offre peu de ressources, mais ses poulains sont remarquables à plus d'un titre. Les achats directs sont faits par les écuyers envoyés en Normandie ou dans le midi. En dernier lieu les chevaux vicieux et qui ne peuvent être dressés dans les régiments sont dirigés sur l'école.

Ces diverses ressources forment deux divisions bien distinctes : 1° les chevaux de manège classés par leur mérite en trois séries ; les meilleurs sont compris dans celle des chevaux de première tête, puis viennent ceux de seconde et enfin de troisième tête. La deuxième division est celle des chevaux de carrière. Les chevaux de manège presque tous entiers, ne sont pas ferrés des pieds de derrière ; parmi eux se retrouvent, je ne dirai pas des types, mais bien des beautés du caractère distinctif de la race limousine. La plus grande partie appartient à la race navarrine, les achats se faisant surtout dans la vallée de Tarbes, d'Auch. Tous sont spécialement propres à ce travail de haute école, où les plus grandes difficultés vaincues, placent le manège de Saumur à la tête de tous ceux de France. L'industrie privée, une fortune particulière ne pourraient réunir autant de ressources, le goût de l'équitation n'étant pas assez répandu pour indemniser des premiers sacrifices pécuniaires tentés par un spéculateur. Quiconque a fréquenté les manèges, a pu approfondir la difficulté avec laquelle ils se soutiennent ; bien des personnes ont échoué, et les écuyers à citer, ont grande peine à subvenir aux frais de leur établissement. L'attention du gouvernement devrait se porter d'une manière spéciale, sur ces tentatives faites par des particuliers, lesquels ont pour but, tout en y trouvant leurs intérêts, de propager le goût de l'équitation, et ainsi l'amour du cheval. Il a été question de subventionner des manèges, d'en fonder un à Versailles devant servir de type, de tout cela qu'a-t-on fait ? Des établissements de dressage et de vente, dont un a été fondé à Sées ; après peu de temps, il a perdu la confiance inspirée par le but de sa création ; faut-il l'attribuer à une

organisation défectueuse, ou à une mauvaise direction ? J'ai ouï dire depuis, qu'on y obtenait maintenant des résultats satisfaisants.

Au milieu de toutes ces propositions, en face de tous ces projets, pourquoi n'agit-on pas, après avoir, en discutant de bonne foi, adopté les bonnes mesures et rejeté les mauvaises ? Faut-il, parce que depuis longtemps on suit une voie, ne pas en chercher une autre où le succès se trouve peut-être ? Ils ne manquent pas dans notre pays, les hommes capables d'être utilisés dans l'intérêt de l'industrie chevaline. Beaucoup ont étudié, ils ont pratiqué ; la science et l'expérience acquises s'exercent dans des cercles trop étroits. Parmi eux, la place d'honneur appartient à M. le comte d'Aure : la position qu'il occupe est une récompense de ses talents ; son arrivée à Saumur a signalé le commencement d'une école nouvelle, dont les progrès répondent aux efforts du directeur. On n'avait pas encore assez compris que l'équitation de chasses, de steeple-chase, ce que nous pouvons nommer l'équitation de force, était essentiellement nécessaire pour l'instruction complète du cavalier appelé à combattre. Raisonnant ainsi, M. d'Aure a apporté de nombreux changements ; sous son impulsion les élèves sont devenus plus hardis, en se familiarisant avec les obstacles imprévus des promenades extérieures.

Dans la première année, tout le travail se fait sans étriers, et en selle française, tant au manège que dans les carrières ; dans la seconde année, l'on fait usage de la selle anglaise, et l'on est admis à la haute école. Les exercices alors deviennent de plus en plus intéressants ; conduits dans la campagne, les officiers s'occupent à franchir des haies, des murs, des fossés, ils luttent ensemble au trot et au galop ; dans un terrain préparé, ils apprennent à connaître les émotions du steeple-chase. Pendant ces deux années, le sauteur entre les piliers et le cheval de voltige forment le bouquet de chaque séance au manège. En montant le sauteur, le corps acquiert promptement la souplesse indispensable aux reins, pour résister aux défenses du cheval ; les chûtes sont fréquentes, mais sans danger ; elles habituent à ces séparations de corps, lesquels en excitant souvent la crainte ôtent tout moyen de puissance. Il est rare de voir un homme solide sur le sauteur, décollé par son cheval ; chose rationnelle et s'expliquant facilement par cette gymnastique hippique qui exerce principalement les reins, et en chasse toute raideur.

Il y a une maxime à écrire en lettres d'or, dans tous les manèges : la solidité n'est pas dans la force des cuisses, mais dans l'assiette, c'est-à-dire

dans la souplesse ; la raideur étant incompatible avec l'assiette. Après le sauteur, la voltige est presque l'exercice indispensable à tout aspirant au titre de bon cavalier ; les succès obtenus sont très beaux, et j'ai connu quelques-uns de mes camarades qui, au besoin, pourraient rivaliser avec les Clowns du cirque Napoléon. Personne ne peut faire fi de cette branche d'éducation équestre, si nécessaire au cavalier démonté dans une mêlée, au gentleman désarçonné dans une course d'obstacles.

A la sortie de l'école, chaque officier obtient un numéro de classement, fruit de son travail et de son mérite ; sur le nombre, il y a beaucoup d'excellents cavaliers, et comment ne pas le devenir après tant d'exercices raisonnés et progressifs, après avoir approfondi la science, en montant alternativement des chevaux d'espèce, de nature différentes, des rosses, des juments pisseuses, des étalons fringants ; en passant du cheval de manège aux allures cadencées, au demi-sang normand aux allures étendues. Le travail exécuté par le premier est tout de précision, en réglant leur fougue le cavalier est obligé de faire usage de tous ses moyens ; les allures du demi-sang ou cheval de carrière sont plus senties, forcément il faut abandonner la position académique et porter le corps légèrement en avant, raccourcir les étriers pour diminuer par le trot à l'anglaise, la fatigue et la dureté des réactions.

Comme complément de l'instruction, les officiers apprennent et pratiquent les premiers principes de l'entraînement. Dans les courses de la ville, des prix spéciaux sont établis pour eux, courant sur les chevaux de l'école ; ces derniers sont choisis et préparés par ceux qui doivent les monter sur l'hippodrôme. Cette mesure excellente développe le goût des courses, elle excite l'amour-propre de chacun ; elle a contribué à former de très bons cavaliers, que nous avons vu monter en steeple-chase ou en courses plates, avec le sang-froid et l'aplomb de jockeys expérimentés.

Malheureusement ces résultats obtenus par un enseignement bien entendu, ne s'étendent qu'aux officiers de cavalerie ; il est vrai qu'avant tout, ils doivent être cavaliers, écuyers s'il est possible ; cependant, comment ne pas déplorer l'incurie ou le dégoût faisant qu'en France, nous pouvons encore nommer comme des exceptions, les personnes aimant le cheval et sachant s'en servir ! Le gentleman ayant monté une ou deux fois dans des courses d'obstacles, s'est acquis ainsi et à peu de frais, une réputation de hardiesse et de talent incroyable. On ne conçoit pas dans notre pays, qu'un homme soit assez fou pour aller de gaîté de cœur, affronter

quelques contusions, compromettre la sûreté de ses jambes ou de ses bras ; chez nous le courage ne s'use pas à de semblables jeux ; le français volage ne comprend pas encore les émotions du turf.

Si vous voyez des spectateurs aux réunions de courses, c'est que le dimanche a permis au boutiquier de fermer son magasin : « Le temps est beau, » allons aux courses, dit-il. » La musique de la garde nationale ou du régiment doit y jouer, les coquettes de la ville iront faire montre de leurs toilettes rivales ; le petit employé, plus amateur que ses voisins, pariera un cigare pour ou contre tel cheval. Dans cette foule, en vain vous chercherez une étincelle de ce feu sacré, si admirable chez l'Anglais ; feu sacré qui brûle en tout temps et ne connaît pas d'empêchement : la pluie, la poussière, il brave tout ; pour risquer sur un pari son dernier schelling ; il connaît l'anxiété qui fait battre le cœur, quand les chevaux arrivent au dernier tournant, anxiété la plus vive, émotion d'un instant qui suspend la respiration dans la poitrine et voudrait avoir cent yeux pour suivre les détails de la lutte.

Par des temps pluvieux, la foule au Champ-de-Mars et à Chantilly se compose des propriétaires de chevaux engagés, des jockeys, de quelques amis, de peu d'amateurs !... En présence de faits si tristes, il faut rendre justice aux gens éclairés qui, par leurs sacrifices ou par leurs leçons, ont tenté de propager dans notre patrie le sentiment indispensable pour relever le plus puissamment nos races, et cela en faisant naître, en excitant l'intérêt pour toutes les institutions hippiques. Le chef du gouvernement donne lui-même l'exemple par la création de prix nombreux et élevés dans les principales localités de courses ; honneur et reconnaissance pour lui. Son impulsion a eu des effets immédiats ; la valeur du pur sang est augmentée ; l'éleveur et le propriétaire ont été encouragés.

J'ai senti vivement notre infériorité relativement à nos voisins d'Outre-Mer ; bien jeune encore, j'ai appris par nos premiers succès, qu'enfin nos coursiers d'hippodrome pouvaient se présenter sans trop de honte, à côté de leurs rivaux d'Angleterre. J'espère un succès complet, c'est-à-dire que nous n'aurons plus rien à envier aux Anglais. Pour arriver à ce point, je me fais l'écho d'un projet dont déjà il a été question ; je veux parler des manèges subventionnés, des écuries de dressage et de vente. Afin de réussir, l'application devrait se faire dans les villes seules où sont fixés les dépôts d'étalons ; à l'époque où ces étalons ne sont pas envoyés dans les stations, ils seraient utilisés au manège dont les chevaux présenteraient avec eux des

ressources suffisantes à une bonne instruction. Des règlements établiraient les attributions du chef de manège, ses relations avec le directeur du dépôt ; sous ses ordres seraient placés des sous-écuyers. Toutes ces places données par le gouvernement seraient rétribuées par lui, avec les droits à la retraite ; les recettes seraient au profit de l'État et augmenteraient d'autant les sommes destinées aux encouragements, aux achats..... enfin on aurait encore sous la main d'autres ressources bien bonnes, telles que les pouliches et les poulains envoyés à l'école de dressage ; dressage dont seraient aussi chargés le chef de manège et ses aides.

L'adoption d'une semblable mesure, donnerait aux éleveurs la confiance dans ces établissements ; ils apprendraient que l'État ne cherche pas à spéculer sur les élèves qu'ils lui confient, et dont les prix fixes sont affichés dans les écuries. De semblables essais doivent se faire sans tarder, car je crois que de cette seule manière, on pourra réunir comme à Saumur tous les éléments nécessaires à la science du cheval. Tout en apprenant à monter à cheval, les personnes jugeront les produits d'étalons vus tous les jours, et apprécieront les différentes modes d'élevage, en jugeant entre eux les produits des divers propriétaires.

Ainsi, à Saumur, le haras d'application éclaire le jugement des cavaliers ; ils savent pourquoi telle ou telle jument est donnée de préférence à un étalon ; après avoir assisté à la naissance du poulain, ils le suivent dans son dressage progressif, le comparent à ses frères et à ses sœurs antérieurs ; ils étudient le régime hygiénique auquel il est soumis.

Lorsque j'étais à l'école, deux étalons servaient à la monte du haras, l'un de pur sang anglais, nommé Caravan par Camel et Wings ; le père de Camel, Whalebone ; sa mère Selim Mare. En 1852 un arrêté l'a classé dans les haras civils, le haras de Saumur étant dans la dépendance du ministère de la guerre. L'autre était un petit cheval arabe, nommé Karchane, né en 1833, importé en 1842. Ce cheval petit de taille, est un modèle de l'espèce ; rien de plus gracieux, de plus coquet que ce petit animal, dont le Journal des Haras a reproduit le portrait. Monte, il était si fier, que son allure était un piaffer continu, entremêlé de courbettes ; que d'heures j'ai passées en admiration devant ce produit d'une race si vantée : caressant et joueur, il faisait oublier l'humeur méchante et surnoise de son voisin de boxe, Caravan. Jusques dans l'acte de la saillie, leur manière d'être se présentait bien différente : Caravan, dans sa brutalité, se précipitait en bonds désordonnés sur la jument qu'on lui livrait, souvent il la blessait, la mordait.

Karchane, au contraire, hennissant de plaisir, l'œil doux et intelligent, s'avavançait à pas cadencés pour accomplir sa tâche avec délicatesse et précaution, comme un petit-maître pimpant et musqué.

La classification de Caravan dans l'administration des haras est très-avantageuse, en privant les éleveurs de l'ouest d'une ressource dont la perte est rendue minime par le dépôt d'Angers, elle a mis ce cheval, pendant ces dernières années, à la portée de nos plus précieuses poulinières de pur sang, les seules avec lesquelles il donne de bons produits, car les juments communes qui lui étaient amenées en grand nombre à Saumur reproduisaient dans leurs enfants les tares du père. Quant au petit Karchane, il a toujours donné de bons produits, mais manquant presque tous de taille, et chez lesquels une nourriture abondante favorisait le développement et donnait de l'étoffe. Il faut citer ici un fait d'études remarquable : après s'être acclimaté, cet étalon, avec les mêmes poulinières, a donné des produits plus grands que les précédents, la nourriture et le régime étant les mêmes ?

J'ai été étonné de le voir nourrir avec de l'orge, à l'exclusion de tout grain d'avoine ; je pense que l'hygiène doit varier suivant le climat, tout en employant les transitions nécessaires. Karchane est dans un bon état avec ce régime ; néanmoins ne se trouverait-il pas mieux avec une nourriture plus rationnelle en France, surtout dans la latitude de Saumur ?

Au haras, l'élevage se pratique entièrement à l'écurie ; on ne peut pas appeler élevage mixte, celui qui consiste à lâcher pendant une heure le cheval dans une prairie, ou à le laisser quelques instants dans des parcours circulaires, ce n'est qu'un simple exercice. Il est fâcheux que l'étendue du terrain dépendant de cet établissement, ne soit pas plus grande, elle favoriserait les essais de toute nature ; l'élevage en liberté, l'élevage mixte pourraient y être comparés, par l'usage de ces épreuves diverses pour les produits de même père et de même mère. Alors, à juste titre, ce serait un haras d'études, et d'études précieuses. Nous savons tous jusqu'à quel point cette question dans la manière d'élever et de nourrir agite les amateurs intéressés, combien elle soulève de discussions, d'opinions diverses qui fournissent des preuves plus ou moins bonnes à leur appui.

Les poulinières peu nombreuses sont choisies avec discernement, quelques-unes de pur sang anglais, telles que Lovely, Sylphide.., livrées à l'étalon arabe, ont fait des produits qui, bien nourris, sont devenus de jolis et bons chevaux pour le travail de manège et de carrière.. Une de ces

poulinières était citée comme pure limousine ; je ne sais si cette dénomination acceptée était rigoureusement vraie ; cependant par sa conformation, elle rappelait ce qui est dit de cette race si renommée et si malheureusement perdue ! En un mot on pourrait aussi lui assigner une autre origine, cui fidas vide.

A dater de 1854, l'école a changé de physionomie, par suite de la décision ministérielle transportant à Saint-Cyr une partie des chevaux et du matériel des manèges, pour y servir à l'instruction de tous les élèves, et particulièrement à celle des candidats à la cavalerie. Ces derniers restent pendant une troisième année entièrement consacrée à l'étude des détails du métier ; à leur sortie, ils entrent directement dans les régiments choisis par eux. Bien des autorités aptes à se prononcer, ne pensent pas que cette mesure soit durable ; selon eux on en reconnaîtra vite les abus pour revenir à l'ancienne organisation ; un moyen s'offrirait de ne pas y avoir recours, ce serait de transférer à Versailles ce qui reste de l'école de Saumur, changement qui pourrait coïncider avec l'établissement dans la même ville, d'un manège modèle, école normale demandée par M. d'Aure.

L'intention de cette modification dont je parle est excellente, son but étant de familiariser assez les élèves avec le cheval pour que, dans la suite de leur carrière, arrivés aux grades supérieurs, ils ne soient pas empruntés à la tête de leurs bataillons, et ne prêtent pas ainsi aux rires et aux moqueries de leurs inférieurs, spectacle trop fréquent maintenant encore. Ce but sera atteint difficilement, à cause de la grande quantité d'élèves et du peu de temps à prendre sur les autres études pour consacrer à l'équitation. Déjà, on se l'était proposé et on avait obtenu quelques bons résultats, en ordonnant aux troupes de cavalerie, dans les garnisons mixtes, de mettre à la disposition des officiers d'infanterie, un instructeur et le nombre de chevaux nécessaire.

Le Saint-Cyrien ne vivra pas comme le Saumurois au milieu de tous les éléments propres à augmenter ses goûts équestres, avec-toutes les ressources complétant la science hippique ; en un mot, il perdra un des avantages que nous pouvions posséder de mon temps, sur les autres officiers, à notre arrivée au régiment, celui d'avoir approfondi théoriquement et pratiquement l'équitation, la science du cheval. Je me félicite d'avoir échappé à cette mesure, et d'avoir pu passer deux années entières à Saumur ; pour moi, c'est une source de souvenirs bien attachants, j'y ai connu et apprécié les hommes dévoués à un art favori. Autant que

possible, j'ai profité de leurs leçons, et je regrette d'être un aussi faible écho pour parler de la reconnaissance que nous avons tous à MM. d'Aure, Guérin, de Saint-Ange, Bachon.....

J'arrive ici à des questions assez ardues : quel est le cours d'équitation professé à Saumur, quels sont les principes donnés aux élèves, y emploie-t-on la méthode Baucher ? Ma réponse est toute personnelle ; elle s'appuie sur ce que j'ai vu pratiquer, sur ce que j'ai entendu dire. Je ne pense pas qu'il y ait de méthode exclusive, chacun a la sienne, chacun la croit bonne. Après avoir puisé partout, et rejeté ce qui paraît mauvais, on adopte ce qui semble sage. Les flexions tant vantées de M. Baucher ne lui appartiennent pas, qui peut s'en dire l'inventeur ? Les auteurs anciens en ont parlé les premiers, ils ont eu le mérite d'écrire à ce sujet, quant à celui de la découverte, il peut leur être contesté. L'homme éclairé qui dresse ses chevaux, raisonne leur dressage, et par conséquent suit une progression : M. Baucher a publié un ouvrage dans lequel il établit la progression à suivre dans les flexions ; s'il a écrit cette progression, d'autres avaient avant lui fait l'application, moins méthodique sans doute. Cet ouvrage est bien digne d'attention ; il faut s'incliner devant la science de l'auteur, et devant les résultats obtenus par l'écuyer. Ce talent équestre a bien des admirateurs mais peu d'imitateurs ; on voit peu de ses élèves dresser des chevaux comme Partisan ?... Une méthode n'est simple qu'autant qu'elle est applicable en entier. Pour amener un cheval à connaître le mors, à obéir aux jambes, le cavalier agit suivant les moyens les plus efficaces, il arrive en plus ou moins de temps suivant l'expérience qu'il possède, suivant la nature du sujet. De tous ces moyens connus et employés, M. Baucher a fait un choix, base d'une méthode où tout semble mathématique comme la durée et le nombre des leçons. Avec son tact extraordinaire, et sa persévérance de tous les instants, cet écuyer a fait des prodiges en équitation : Jules Gérard pourrait lui être comparé, lorsqu'il développe sa théorie pour tuer les lions ; beaucoup de personnes ont prêté l'oreille, mais peu ont songé à la pratique.

Il est curieux de lire tous les rapports favorables faits sur les leçons de M. Baucher, lors de sa mission à l'école de cavalerie. Tout portait à croire, à cette époque, que ses idées allaient être adoptées : prônées partout, elles devaient être pour l'école une fontaine de Jouvence, où les vieilles traditions viendraient se régénérer. Déjà ces vieilles traditions avaient fait place à de nouvelles ; la science avait progressé, les chevaux étaient dressés ; on pouvait leur reprocher seulement de n'être pas, en général,

aussi savants que ceux de l'écuyer en vogue. Je le répète encore, le tort de cet écuyer est d'avoir voulu se poser en innovateur, et d'avoir travaillé à l'exclusion de tout ce qui n'était pas l'exécution rigoureuse de sa théorie, laquelle d'ailleurs ne pouvait être admise pour certaines parties de l'équitation : la course de M. de Lancosme-Brèves, à Satory, en est une preuve.

Tout cavalier peut appliquer les principes de l'école actuelle : l'expérience de M. de Montigny initie les élèves au dressage du poulain, et quand pour lui demander plus, le bridon fait place à la bride, les précieuses leçons de M. d'Aure font des instructeurs qui échouent rarement et obtiennent beaucoup. On ne peut contester les vrais succès hippiques obtenus sous la direction de cette célébrité, dont toute la pensée s'est réalisée à Saumur, refuge de l'équitation si maltraitée et si délaissée depuis un demi-siècle.

L'institution des courses est la plus grande preuve de la justesse de cet éloge. Elle a été due en 1850 à l'initiative du comte d'Aure et du général de Goyon ; dès le début elles ont été des plus brillantes, grâce aux sacrifices des habitants et au concours des officiers. Les carrousels attirant beaucoup d'amateurs, devaient attirer encore plus d'étrangers, comme complément des courses. L'heureuse chance, qui dans la seconde année, a fait courir à Saumur le Derby de l'ouest, a beaucoup contribué à la réussite de l'institution, réussite assurée aussi par la position de la ville. Rien n'est plus pittoresque que le coup d'œil de cette vaste prairie servant d'hippodrome, comprise entre la Loire et le Thouet ; devant les tribunes se montre le petit village de Saint-Florent, dominé par de riants coteaux, place excellente pour suivre avec une longue vue les péripéties de la lutte et embrasser tous les détails du spectacle animé de ces sortes de fêtes.

Les courses ont lieu au mois de septembre après celles d'Angers ; c'est alors qu'on peut apprécier les progrès contestés du talent dénigré depuis quelques années, des officiers de l'école. Après les avoir vus, sous le costume de jockeys, aborder avec énergie les obstacles d'un steeple-chase sérieux ; vous les retrouverez le lendemain au carrousel, sous la tenue sévère de l'écuyer, exécutant les mouvements de haute école qui réclament le plus de précision et le plus de fini. « Dans ces moments, la mauvaise foi
» seule peut dissimuler les impressions éprouvées,
» l'appréciation méritée. »

L'exemple donné a été suivi par les villes des environs, Tours, Le Mans, etc. A son origine, l'hippodrome de Tours attira une foule de spectateurs : placé au centre d'un pays dont la nature offre tant de ressources aux amateurs de chasses à courre et de chevaux, dont les sites admirables appellent dans les campagnes les familles les plus nobles, et les plus riches, le chef-lieu du jardin de la France devait s'attendre à un semblable résultat. Le chemin de fer de l'Ouest offre toutes les garanties au transport sûr et prompt des chevaux de Chantilly, de Paris, des environs ; de cette sorte, les noms des plus illustres propriétaires, de nos plus intrépides gentlemen, de nos plus adroits jockeys se retrouvent pêle-mêle sur les comptes rendus des courses de Tours. Dès le commencement aussi, celles du Mans ont pris assez d'importance. Il faut encore citer Angers, qui a précédé toutes ces villes dans cette voie utile ; conséquence naturelle de la fondation du dépôt d'étalons.

Par ces hippodromes se termine habituellement la tournée faite par les chevaux qui, après les courses du printemps à Paris, vont à Boulogne, Caen, Alençon, Nantes, finissant par Angers, Saumur, Le Mans, Tours.... Les écuries de MM. de Baracé, de Terves, Bouthon-Lévêque, Nexon, de Veauce assurent à la circonscription de l'Ouest, des éléments pour les succès du turf, pour l'intérêt de ces réunions, pour l'accroissement des amateurs. Le dépôt d'Angers offre aux éleveurs un choix d'étalons satisfaisant. Croissant, par Caravan et Discrète ; Grog par Nautilus et Discrète, Napoléon par Bob-Booty et Pope-Mare, Strong-Bow par Touchstone et Miss Bow, etc. De plus la grande ligne du chemin de fer de Nantes à Paris, permet d'envoyer les poulinières aux étalons de tête du bois de Boulogne ou de Chantilly.

Pour les ressources chevalines de l'Anjou, je ne puis mieux faire que citer l'opinion de M. de Saint-Ange. Le cheval de l'Anjou n'a jamais pris rang parmi nos races, et quoiqu'il tende tous les jours à s'améliorer et que le goût de l'élevage se montre assez généralement aujourd'hui chez les cultivateurs, il faut reconnaître qu'il existe encore trop de diffusion dans les espèces pour qu'on puisse leur assigner des caractères propres.

Toutefois le cheval de l'Anjou se distingue par des qualités essentielles, telles qu'une constitution rustique, un caractère franc et doux et de belles allures ; il manque d'étoffe et de taille : pour corriger ces défauts, les éleveurs comprendront qu'il faut mieux nourrir, mieux soigner leurs chevaux et s'occuper d'eux depuis le jour de leur naissance jusqu'au moment de la vente.

Déjà l'Anjou a fourni au dépôt de remonte d'Angers, quelques bons chevaux de cavalerie légère.

Les paysans des environs de Saumur sont encouragés à amener leurs juments, la saillie des étalons de l'école étant gratuite. La plupart des poulinières présentées sont petites, même chétives ; cependant on a déjà obtenu plusieurs produits passables.

Au moment de quitter cette ville joyeuse, je me promène une dernière fois sur ses routes charmantes pour jeter un regard d'adieu aux sites enchanteurs, aux ruines historiques qui se déroulent à mes yeux. Comme tous les pays arrosés par la Loire, les environs offrent des promenades délicieuses ; l'aspect de la rive droite, lorsque renaît la verdure rappelle le bocage : la plaine y est protégée contre les invasions du fleuve par la levée formant la route de Tours à Saumur. La chasse est assez difficile dans cette plaine giboyeuse, le moindre lot de terre étant entouré d'une haie vive parsemée d'arbres et d'un double fossé. Les parties les plus basses sont conservées en prairies naturelles, où s'élèvent les bestiaux du pays ; la nature des herbages peut convenir aux animaux à cornes ; mais elle n'est pas favorable à la race chevaline, laquelle n'y trouve pas une nourriture suffisante, et vit les pieds dans l'eau pendant neuf mois de l'année. C'est sur cette rive qu'existe la route de Longué, petite ville distante de Saumur, de 25 kilomètres ; cette distance a été franchie au trot, et en cinquante-huit minutes par M. le lieutenant-général Oudinot de Reggio. Ce fait rappelle le pari gagné par M. le baron de Pierres, en faisant au trot, en cent-six minutes, la route de Fougeray à Angers, cinquante-quatre kilomètres.

Les promeneurs dirigent souvent leurs chevaux sur cette rive si gaie ; tous, nous avons trotté sur cette route de La Ronde, et galopé au milieu des plantations de sapins autour de la jolie propriété du Bellay. Là j'ai eu le bonheur de faire la connaissance de M. de Normandie, dont le nom vient se placer à côté de ceux dont l'initiative rendit à Chantilly sa vie d'autrefois, et lui assura la première place à la tête des hippodromes français. Cette société composée d'hommes dévoués à l'art et animés des meilleurs sentiments, créa le jockey-club : On a médité de cette institution, il faut toutefois reconnaître qu'elle a rendu de vrais services, que l'initiative de tous les progrès hippiques a trouvé chez elle protection et appui.

Sur la rive gauche de la Loire, le pays change de caractère : une suite non interrompue de collines s'étend de Chinon à Angers ; elles sont couvertes de vignes, dont le crû est connu sous le nom de vin des côteaux. Ces vins

blancs, plaisent par leur analogie avec le vin de Champagne ; mousseux et capiteux, ils sont excessivement dangereux. Les caves de St-Florent et d'autres aussi remarquables servent de laboratoires pour les préparations qu'on leur fait subir ; ils se distinguent par une odeur très marquée de pierre à fusil : d'après Alexandre Dumas, ils servaient de boisson favorite au plus ivrogne des trois mousquetaires. Ces côteaux célèbres offrent une autre particularité ; ils sont habités par une population pauvre et chétive ayant pour tous moyens d'existence, la fabrication des chapelets. L'extension donnée à cette fabrication est incroyable, et bien des personnes après avoir entrepris ce commerce sur de grandes proportions, ont fait des fortunes considérables : ce sont des ballots, des voitures entières de chapelets qu'on expédie continuellement, sur tous les points du globe.

Les anciens officiers de Saumur, se souviendront avec plaisir de Montreuil-Belley, de l'hôtel de la Galère, du fameux vin rouge de Champigny qu'on y buvait, des poulets sautés qu'on y mangeait. Sans doute les seize kilomètres, franchis souvent à des allures assez vives, favorisaient l'appréciation des talents culinaires de l'hôtesse ; en tout cas, je dois rendre justice ici, au mérite reconnu. Les ruines d'un château très ancien, expropriété de la famille de La Trémouille, attirent les curieux à Montreuil-Belley ; le chemin de ronde bien conservé, est la promenade obligée de tout visiteur ; de plus, on y remarque un antique oratoire, décoré de vieilles tapisseries, et meublé d'un seul lit, à baldaquin moderne. Ce lit attend toujours les fidèles ; une seule nuit passée dans l'oratoire, sauvant le croyant de tous ses péchés passés. Le droit de s'y reposer, s'acquiert en déliant les cordons de sa bourse ; la somme prélevée est la même pour tout le monde ; le poids plus ou moins grand des péchés à racheter n'est pas mis en balance. J'ai fait un tort immense à moh salut, en visitant souvent ce saint lieu, sans me décider à y passer la nuit.

LA CHASSE A COURRE.

Le désir de jouir tout à mon aise des promenades de Saumur, l'ambition de posséder une monture, enfin ce que j'avais entendu dire des chasses à courre du pays, tout me décida à faire l'acquisition d'un cheval. Faire pour la première fois l'application de cette science théorique, dont on est déjà si fier, est chose bien importante. Le fournisseur des chevaux de luxe, et de chasse, M. Perrault, est bien connu dans toute la province : le père fait les achats en France, dans les marchés de la Normandie, tandis que le fils va à l'étranger, en Angleterre surtout, chercher ce qu'il faut aux exigences de la mode. J'ai admiré de bien jolis convois ramenés par lui ; le choix était grand et varié ; et si l'on payait cher, c'était au moins avec la certitude d'être bien remonté ! De ces écuries sont sortis beaucoup de chevaux dont les allures et la belle conformation font encore l'orgueil de l'école de cavalerie, dans le travail de carrière, et dans les exercices du dehors. J'y fis l'achat d'une jument qui, par la suite, a doublé de valeur pour moi, par la vitesse de son train, et surtout par des preuves frappantes d'un fonds extraordinaire.

J'étais enfin arrivé à la réalisation de mes rêves, j'avais à moi, je possédais une monture en chair et en os : tout amateur a débuté de cette façon, car il est rare d'être de suite à la tête d'une écurie nombreuse. Les premières émotions de la joie de possession sont bien douces, plus tard l'intérêt n'est plus le même, on se blase : que d'instant j'ai passés à regarder mon acquisition, à palper ses membres, à trier son avoine ! Ceux qui ont des goûts équestres s'expliquent bien cet amour pour une bête, cette passion qui fait le jockey anglais ; cette influence, je l'ai toujours ressentie, aussi vive qu'au premier jour ; elle m'arrête derrière un cheval pour le voir manger, panser, pour étudier sa structure, sa manière d'être. Le portrait de ma jument ne s'effacera jamais de ma mémoire, elle avait été achetée en Angleterre ; sa conformation offrait beaucoup des caractères distinctifs reconnus au double poney du pays de Galles. M. Perrault l'avait eue d'un fermier anglais, entre les jambes duquel elle avait acquis l'adresse nécessaire pour suivre une chasse au renard, dans des terrains difficiles. J'ai fait mes débuts dans les chasses et dans les courses sur cette bête

excellente ; sur elle j'ai appliqué les bons principes étudiés, en l'amenant à un trot de première vitesse ; sa puissance musculaire, sa liberté d'épaule m'avaient permis de la pousser à ce degré, sans rompre son allure, et en lui conservant la régularité des deux battues. A cet avantage elle joignait celui d'un mouvement magnifique des membres antérieurs, lequel ne permettait au milieu d'ajoncs, de terrains raboteux, de suivre constamment au trot, une chasse à courre des plus longues et des plus pénibles.

Je jouissais de la première condition, pour me rendre aux gracieuses invitations des veneurs du département, à la tête desquels je cite MM. de Puységur, Raguin, de la Rochejacquelin. Je saisis l'occasion de leur exprimer une bien juste gratitude pour leur aimable complaisance et leurs bons procédés à l'égard des officiers de Saumur, qu'ils ont mis à même de juger leur habileté et leur expérience en vénerie.

De l'introduction en France des chiens courants anglais, datent deux manières de chasser bien tranchées. Les premiers équipages où ont paru ces fameux bâtards, sont ceux des riches amateurs dont le goût, ou plutôt la nature du pays qu'ils habitaient pouvait utiliser la vitesse de ces animaux ; en les adoptant dans les meutes, il fallait nécessairement adopter le cheval anglais : ces deux produits de fabrique étran gère, demandaient de grands sacrifices pécuniaires, au moment de l'engouement qu'ils avaient excité ! Depuis, en se répandant sur notre territoire, ils ont établi leur mérite, et en devenant moins rares, sont devenus moins coûteux.

Aujourd'hui chacun est à même d'apprécier à leur juste valeur, suivant son point de vue, les avantages et les inconvénients des chiens anglais. Il est incontestable que le chien anglais n'est pas admissible dans les forêts mal percées, où le terrain est très accidenté et où les taillis trop fourrés ne permettent pas au piqueur d'aller sous bois : la nature même de ces cantons exige aussi l'emploi de chevaux doublés et petits, mais adroits et familiarisés avec le sol ; s'ils ne peuvent lutter de vitesse avec des hunters, ils peuvent leur être comparés pour l'adresse. Souvent on perd la chasse dans de tels pays : que serait-ce donc si la bête de meute était menée par des chiens anglais ? La forte gorge des chiens de Saintonge, est nécessaire au chasseur égaré : tout le monde s'est trouvé dans cette position, où l'attention saisit le moindre indice pour retrouver la chasse ; un seul mouvement du cheval excite la colère, se traduisant souvent par une vigoureuse correction ; désappointé de ne rien entendre, quelquefois ne connaissant pas les lieux, le chasseur se lance au galop dans la direction

qu'il croit bonne, et il s'éloigne davantage. Quelle jouissance, quand irrité de sa mésaventure, il entend un coup de gueule affaibli par la distance et apporté par une bouffée de vent ; prêtant l'oreille, il écoute avec ravissement le concert qui devient de plus en plus distinct, Mogador, le hurleur, Cara, la crierde, Fanor, le clabaud ; sans s'en douter, il a pris les grands devants, et la bête de chasse vient droit à lui, bondissant par dessus les cépées : il la voit par corps, étudie ses allures et son corsage. La fanfare de la vue suivie d'un bien aller anime les chiens qui sont passés ; si l'animal a bondi dans un chemin, le chasseur met alors pied à terre, pour tâcher d'en revoir, chose si utile quand, dans un change, on voit les chiens balancer.

Je viens de citer un exemple de l'avantage du chien français, moins froid de gueule et ayant tout aussi bon nez que l'anglais ; je ne veux pas discuter ses qualités physiques, tout étant affaire de goût ; certainement le bâtard anglais est admirable dans ses formes, mais qui ne lui reprocherait pas ses oreilles écourtées et mal plantées ; les normands n'ont pas leur vitesse, mais ils possèdent une tête de toute beauté, une gorge admirable.

Dans les deux races, on trouve des chiens mauvais soit par ce qu'ils ne sont pas bien allants, bien collés à la voie, soit parce qu'ils bricolent, crient à faux, cèlent la voie. Toutes les deux fournissent des chiens excellents, se valant certainement, mais dont la valeur n'est utile qu'autant qu'on en fait usage dans tel ou tel pays. Vivent les bâtards anglais dans les forêts, dont les chemins sont des allées de jardin : à chaque carrefour un poteau indique la direction, peu d'obstacles, un terrain facile permettent au piqueur de se tenir à la queue de son équipage. Vive aussi le hunter ; là est son triomphe ; une heure ou deux après le lancer, on sonne l'hallali. Les gentlemen craignant pour le vernis de leurs bottes, la boue des chemins défoncés, pour le velours de leur cap les atteintes inévitables à un brossier déterminé, sont à leur affaire dans ces sortes de courses plates ; avec leur costume brillant et d'une coupe irréprochable, ils peuvent caracoler sans crainte d'éclaboussures autour de la calèche de la dame de leurs pensées ; c'est le moment de lâcher la vieille meute ; en un instant l'animal est porté bas ; après une chasse émouvante, la sensibilité des spectatrices est plus grande, avis aux amateurs qui, comme tout bon veneur, veulent faire hommage, de bois de cerf, à leurs amis et connaissances.

A côté de ces laisser-courre rapides, il est curieux d'étudier en détail le mode d'action d'un équipage français en Bretagne, dans le Berry, ou tout simplement dans la forêt de Chinon. Les maîtres et leurs amis arrivent à

l'assemblée, le tablier et le pardessus, de peau de bique dissimulant la présence ou l'absence de toute couleur voyante, de toute tenue de rigueur. Eux-mêmes ont fait le bois, avec leur piqueur, et après le rapport, le chef indique les brisées auxquelles on ira frapper ; souvent on n'a qu'un chevreuil au rapport, et il faut s'en contenter. Le premier relai découplé met la bête sur pied ; une fois commencée la chasse a bien des chances de durer longtemps ; mais aussi que de péripéties intéressantes, que d'émotions inattendues ! l'animal ruse constamment, les chiens tombent en défaut, tout le monde foule l'enceinte et travaille, chacun y a intérêt ; enfin la bête est relancée, après plusieurs hourvaris elle prend un parti et débûche en droite ligne dans la lande, prenant une avance considérable. Un instant les chasseurs n'entendent plus la meute, l'indication d'un bûcheron les lance au galop sur la lisière du bois d'où ils aperçoivent au loin le chevreuil bondissant sur la pente escarpée d'un coteau voisin. Déjà la nuit descend sur la forêt, et il faut songer à arrêter les chiens ; la curée leur fera défaut ce jour-là : sans sonner la retraite prise, les chasseurs rentrent contents, la journée a eu ses incidents variés, et malgré les mauvaises conditions du sol et de la température, la meute s'est bien comportée.

J'assistai souvent à ces joyeuses et franches parties, à commencer par la Saint-Hubert dans la forêt de Fontevrault ; ce nom me rappelle celui de Monsoreau, célèbre par les ruines de son château, dans lequel de laides et sales paysannes remplacent la maîtresse de Bussy-d'Amboise, si jolie, si gracieuse dans le roman d'Alexandre Dumas.

Sans être giboyeuse, la forêt de Fontevrault offre encore quelques ressources aux amateurs des environs de Loudun... Les chevreuils y sont rares, le cerf n'y fait pas sa quatrième tête, et souvent on est obligé de découpler les chiens, pour chasser à la billebaude ; chasse aboutissant le plus souvent à lancer un renard, gibier le plus abondant. Quelquefois des sangliers y sont de passage ; à cette époque on n'en a pas chassé à ma connaissance.

Plusieurs fois, j'ai eu le plaisir d'assister à de beaux laisser-courre des équipages de MM. Raguin, de Puységur ; la forêt de Chinon, divisée en deux parties, est plus facile que la précédente, pour faire le bois, elle est mieux percée et il y a plus d'animaux.

Quand la bête de meute gagne la basse forêt, le piqueur hoche la tête ; le terrain y devient moins facile, le bois est mauvais ; les bêtes qui s'y engagent connaissent ce labyrinthe, où elles peuvent ruser sans cesse, faire

de faux rembûchements ; à chaque instant il faut sonner des requêtes, les voies deviennent de hautes erres, et il est rare que l'on prenne.

Dans la haute forêt, la haute futaie permet à l'animal de percer droit devant lui pour gagner la plaine ; on peut voir alors les plus magnifiques débûchés : coup d'œil charmant, quand sur la sombre verdure des mousses de la lande, parmi les genêts épineux, se détachent en blanc 60 ou 80 chiens bien railés ; devant eux, à l'horizon, se découpe la silhouette légère du cerf qui, gagnant de vitesse, s'est arrêté un moment sur un rocher élevé. Déjà il a fourni une longue course, en vain il a parcouru bien des taillis, la meute ardente le poursuit de ses cris ; pas de daguet à chasser devant lui, pour donner le change, ses forces sont épuisées ; sur la lisière du bois apparaissent les chasseurs, le son du cor devient plus distinct : d'un bond le cerf a disparu.

A l'extrémité de la lande, coule un large ruisseau ; c'est là qu'en septembre, il venait se désaltérer avec sa harde de biches ; dans l'onde froide il vient retremper son énergie ; il est temps, car déjà les chiens lui soufflent au poil ; il s'élance à l'eau et le froid raidit ses membres échauffés, il pleure de rage et de douleur. Un bois de plus ornera le vestibule du château.

Qui n'a pas assisté une fois dans sa vie à ces épisodes attrayants, dans ces jours heureux, où le retour des chasseurs s'annonce de loin aux habitants du village par les fanfares joyeuses qui distraient la meute fatiguée : quelle compensation pour toutes les journées néfastes, desquelles ne sont pas exempts les premiers équipages, nous en avons eu des exemples récents.

A ces réunions de Chinon, j'ai éprouvé le fonds et la bonté de cette jument dont j'ai déjà parlé ; quand j'étais prévenu qu'une chasse aurait lieu, je partais la veille de Saumur, et après avoir chassé pendant toute la journée du lendemain, je revenais dans la nuit pour être présent aux appels du matin.

De toutes ces bonnes parties, au souvenir desquelles j'éprouve tant de plaisir, une surtout s'est gravée dans ma mémoire.

Plusieurs loups étaient signalés dans les bois de... à quinze kilomètres de Saumur sur la rive gauche de la Loire ; je me faisais un plaisir d'assister à la chasse préméditée, et pour laquelle un jour avait été convenu. Ayant foi dans la chanson, plus on est de fous, plus on rit, j'entraînai avec moi plusieurs de mes caramades, francs amis, aimables viveurs, et la veille au soir nous étions installés avec nos chevaux à l'auberge de ***. C'était au

mois de novembre, le froid se faisait sentir au dehors de la salle, dans laquelle réunis autour d'un bon feu ; nous puisions au fond de nos verres de punch, le sel plus ou moins attique, dont sont assaisonnées les anecdotes de garnison. L'aubergiste, vieil angevin, amateur du vin des côteaux, écoutait silencieusement le récit de nos contes ; au moment où l'un de nous terminait une histoire assez originale par sa teinte hoffmanique, il prit la parole à son tour : « Les bâtiments de l'auberge, nous dit-il, faisaient partie des communs d'un ancien château détruit par la bande noire ; quand je vins m'y établir tout était délabré ; après les réparations nécessaires, je fis du feu dans toutes les chambres pour sécher les replâtrages encore frais. La journée avait été froide et pluvieuse, et le soir je m'étais attardé avec ma femme à causer de notre fortune future, à calculer ce que nous aurions de voyageurs, enfin les détails du métier ; avant de nous coucher, sur le coup de minuit, je montai avec ma chandelle dans une chambre d'en haut, pour y fermer un contre-vent qui battait contre la muraille. En entrant je fus surpris de voir assis auprès de la cheminée, un homme couvert d'une peau de bique, et les jambes cachées par de grandes guêtres boueuses ; les coudes sur les genoux, la tête entre les mains, il paraissait plongé dans le sommeil ou la méditation. Ohé l'ami, lui dis-je, par où donc que vous êtes passé pour entrer ici ? à cette question, l'homme se retourna doucement ; chose horrible, à la place de ses yeux, entre les paupières fixes et écartées, se montraient deux trous sanglants ! Je tombai raide sur le plancher ; ma femme ne me voyant pas descendre, vint me trouver et me rappela à la connaissance : la fièvre et le délire, me tinrent longtemps au lit ; plus tard je racontai ce qui m'était arrivé, et je compris pourquoi j'avais eu pour un morceau de pain, ces vieux bâtiments en vente depuis plusieurs années. Toutes les nuits à la douzième heure, l'ancien garde-chasse du château, venait dans cette chambre s'asseoir au coin de l'âtre, depuis qu'il était mort des tortures que lui avaient fait subir les brigands révolutionnaires, en lui crevant les yeux, pour le punir de sa fidélité au seigneur. Etranger au pays, j'ignorais cela ; lors de mon achat, les paysans jaloux avaient branlé la tête d'un air goguenard, ils avaient eu bien garde de me donner un avertissement charitable ; à partir de cette époque, j'ai fermé la chambre à clef, personne n'y a mis les pieds. »

L'anecdote était piquante, aussi nous demandâmes tous à pénétrer le fameux mystère ; il fut décidé par le sort que C... et moi coucherions dans l'appartement aimé des revenants. J'avoue que sans être crédule, j'avais

ressenti une certaine impression des paroles du vieillard, seul je ne l'avais pas traité de blagueur ; au besoin j'avais un compagnon de chambre, partant plus grand courage. Il fallut un bon feu de sarment pour combattre l'humidité du local, les murs étaient couverts de salpêtre, et un froid de glace nous pesait sur les épaules. Bonne chance, bonne chance ! nous crièrent nos amis en gagnant leurs lits ; quant à nous, nous suivîmes leur exemple, prenant à tâche, chacun de notre côté, de paraître au-dessus de toute préoccupation.

Onze heures sonnaient au clocher du village, et déjà mon voisin alourdi par un petit excès de boisson, dormait de tout cœur : à cette heure au milieu du silence de la campagne, le moindre bruit a quelque chose de solennel. Les chiens du pays se répondaient de distance en distance par de longs hurlements, et la neige chassée par le vent, venait fouetter avec force les châssis mal joints de la maison : le bruit des flots de la Loire contre ses rives escarpées arrivait sourdement à mes oreilles, et malgré moi je songeais toujours à l'apparition annoncée. Je ne crois pas être peureux, néanmoins en ce moment mon cœur battait avec force, une crainte inexplicable, la peur de l'inconnu s'emparait de moi. Je me glissai hors du lit pour aviver le feu et de sa clarté plus vive animer la chambre ; à tout hasard, je m'armai d'une bûche et je la déposai sur une chaise près de mon chevet ; je commençais à m'assoupir ; du sarment brûlé il restait quelques tisons à demi-éteints dont les rayons attiraient le regard de mes yeux fatigués ; minuit sonna enfin, rien n'apparut et enhardi je fermai les paupières. L'aubergiste s'est moqué de nous, pensai-je, et le froid l'a détourné de la farce qu'il voulait nous jouer. Un dernier désir de me fortifier dans cette pensée me rouvrit les yeux : ô stupéfaction ! l'apparition existait : la peau de bique était mouillée, des traces de neige et de boue se montraient de la porte aux chenets sur lesquels l'homme ou le revenant appuyait ses gros souliers fumants. Devant la réalité, 'je ne tremblai plus ; le revenant était trop matériel : évitant tout bruit qui aurait pu me trahir, je pris ma bûche et je la lançai vigoureusement sur la peau de bique fantastique, elle passa au travers et tomba dans l'âtre, rien n'avait bougé ! Une sueur froide raidit mes cheveux sur ma tête, pour ne pas me trouver face à face avec cette tête sans yeux, je me couvris le front de mes draps ; et quand honteux de ce mouvement, je regardai de nouveau, l'apparition avait disparu.

De toute la nuit je ne dormis point, la fièvre ne me quitta qu'au matin ; et à toutes les questions, je répondis, en me moquant de l'aubergiste, que je

n'avais fait qu'un somme. Ce jour-là, la chasse n'eut pour moi aucun attrait : les chiens découplés sur un grand vieux loup ne furent pas rompus, et après un long chasser, la bête prise pour un louvard, nous ramena sur le soir aux environs de Saumur, dans les landes de Saint-Florent où les chiens furent recouplés.

Je frissonne encore quand je pense à cette nuit fantastique ; ce fait n'est explicable pour moi que par une hallucination de mon cerveau, dont le dévergondage provoqué par les fumées du punch, changea en un rêve effrayant, le conte qui m'avait frappé.

Après ces chasses et ces bonnes excursions, revint l'été et approcha le terme de nos cours ; au mois d'octobre, je retournai dans ma famille jouir d'un congé de trois mois, avant d'entrer dans le régiment de mon choix.

LE RÉGIMENT. — CHANTILLY.

Pendant ce trimestre, j'appliquai pour la première fois dans mon pays, ma jeune expérience en vénerie, assisté de deux chiens vendéens, nobles restes d'une meute jadis célèbre. Avec ce peu de ressources, j'ai forcé plusieurs lièvres, mais aussi que de chasses infructueuses.

Pour plus de variété, j'augmentai mon équipage d'un grand et fort levrier persan, en ma possession depuis longtemps, mais dont je n'avais encore mis la vitesse à profit, qu'en lui faisant franchir successivement tous les obstacles du steeple-chase, le lendemain des courses de Saumur : arrivée à cet effectif, ma meute complète, me fournit les parties les plus agréables dans les bois de***, loin des gendarmes et des gardes-champêtres, si tracassiers dans ces cas là, par leur fanatisme du métier.

Monté sur ma bonne jument, toujours suivi de mon fidèle harrier, je laissais mes vendéens quêter au hasard ; bientôt un lièvre était sur pied, et alors s'engageait entre lui, ma jument et le levrier la course la plus amusante ; dans ce terrain accidenté, et parsemé de nombreux bosquets, plus d'un jour me vit rentrer bredouille. Le plus souvent, le lièvre vigoureusement poussé faisait un crochet pour rentrer dans le bois d'où il débuchait, échappant ainsi à Quick entraîné par son élan ; cette ruse lui était fatale la plupart du temps, car il se trouvait nez à nez avec les chiens qui sortant du bois sur sa trace, le gueulaient en un clin d'oeil. Plusieurs de mes amis ont assisté à ces prises intéressantes ; tous ont reconnu que c'était le genre de chasse le plus distrayant, par les petits incidents comiques et variés s'offrant aux yeux, à tout moment.

La vie active de la campagne pour quiconque aime le cheval et la chasse, me fit trouver bien courts ces trois mois passés au sein de ma famille ; quand il me fallut rejoindre le régiment, je croyais encore être au premier jour de mon congé ! J'avais cependant un motif de joie, à mon départ, ma future garnison, par sa proximité de Chantilly, me donnait l'occasion de satisfaire mes goûts par la vue des premiers chevaux que nous possédions, d'assister aux courses célèbres du pays, et de pénétrer un peu plus avant dans la science de l'entraînement.

Après trois mois de présence au régiment, je fus bien désillusionné sur quelques points de mes croyances d'école ; à Saumur la vie de camaraderie est plus franche, plus expansive : plus jeune ou plus novice, on brûle du fanatisme de l'équitation ; l'exemple des écuyers, les ressources mises à votre disposition, tout concourt à faire naître et à entretenir cette passion momentanée ; généralement en troquant son uniforme d'élève contre celui d'officier régimentaire, le saumurois change bien vite d'idées. Le genre d'existence devient moins gai, chacun songe à ses intérêts, à son avancement ; il est nécessaire de se créer des occupations d'intérieur pour ne pas succomber à la fâcheuse coutume de prendre l'estaminet pour domicile habituel. Plusieurs officiers disent plaisamment qu'ils cherchent ainsi à éviter pendant l'hiver les dépenses de bois et d'éclairage ; à côté de ces économies, ils ne placent pas en balance les dépenses du jeu et les frais de consommation. Le sous-lieutenant est toujours pauvre, il est membre de la classe indigente et malheureuse, persécutée et martyre des capitaines et des officiers supérieurs ; classe qui tire le diable par la queue, qui joint rarement les deux bouts, et compte toujours sur l'avancement pour payer les dettes d'un grade inférieur. Pour lui, la dette est flottante, mais quelquefois le crédit est à sec.

Les personnes qui n'ont pas connu la vie de régiment, ne peuvent pas l'apprécier justement ; il y a des corps où l'harmonie est moins complète, sans doute ; mais le plus grand nombre offrent l'exemple de relations agréables entre les chefs et les subordonnés ; l'esprit de corps, l'union y relie tout le monde, la discipline paternelle fait observer sans punitions sévères les règlements en vigueur ; enfin c'est une grande famille dont le chef est le colonel, et dont les derniers fils sont les enfants de troupe ; et, pour laquelle, suivant une comparaison fréquente et juste, le drapeau remplace le clocher du village. Dans l'armée entière, il y aura moins d'exceptions à cette vie franche de camaraderie, de fraternité, au moment où la guerre fera sentir à tous la nécessité d'une union absolue dans laquelle les intérêts sont les mêmes, union qui compense pour nous l'éloignement de la famille et de la patrie.

Après avoir étudié les habitudes de la cavalerie, j'ai surtout été frappé du peu d'amour des officiers pour l'équitation ; une sorte d'aphorisme place l'officier de marine comme aimant le plus à monter à cheval, ensuite l'officier d'infanterie, celui d'artillerie, et enfin l'officier de cavalerie : cet aphorisme est justifié par de nombreux exemples, les officiers se faisant

remarquer par leurs goûts équestres forment de rares exceptions. Ceux qui sont arrivés à l'épaulette, en passant par la filière, montent rarement pour leur plaisir, les autres trouvent que les chevaux de troupe sont bien désagréables, lorsqu'on a été habitué pendant deux années aux chevaux saumurois ; tous ne montent à cheval hors les manœuvres que par un temps engageant, s'ils peuvent faire admirer aux dames de la garnison, sur les promenades de la ville, le galop élégant de leurs montures.

Dans un régiment, il faut que le colonel, les officiers supérieurs donnent les premiers l'exemple pour entraîner leurs inférieurs, auxquels manque seulement le stimulant. Un colonel qui proposerait des parties équestres à ses officiers, en abordant le premier l'obstacle dans une promenade extérieure, en établissant des paris, soit pour le trot, soit pour le galop, obtiendrait de magnifiques résultats en peu de temps, il verrait bientôt ses inférieurs s'occuper avec plaisir de ce qui jusqu'alors les avait peu intéressés. Il est fâcheux d'avouer que dans nos régiments, plusieurs officiers n'abordent qu'avec crainte le saut d'un fossé ou d'une haie, ils ne sont pas familiarisés avec cette branche de l'éducation hippique, simple jeu pour un cavalier. Les chefs de corps ont entre leurs mains bien des éléments propres à exciter dans ces exercices, l'émulation des officiers : les conseils d'abord, ensuite l'observation intelligente des règlements qui prescrivent des cours théoriques dans les salles, et pratiques dans le manège. Au préalable, chacun devrait cultiver l'amour de son cheval, chose n'existant pas à un très-haut degré par suite du mode actuel d'achat : l'État, à la nomination de chaque officier lui donne un cheval, qui, après huit ans de possession provisoire, devient sa propriété pour être remplacé.

Quand ce cheval arrive de la remonte, il ne plaît pas toujours à son destinataire ; celui-ci s'en dégoûte, le fait dresser par un sous-officier, et ne pense à soigner sa bête que lorsque six ans plus tard, il voit qu'avant trente mois il pourra en retirer 300 ou 500 francs ; ce capital ambulant est ménagé, mis dans du coton. A tout ceci, il y a des exceptions ; on trouve encore de vrais amateurs, et lorsque les remontes pourront livrer aux officiers des chevaux dont la bonté et la distinction attireront l'attention et les soins des propriétaires, on verra que Saumur forme de véritables écuyers, beaucoup de bons cavaliers, peu de maladroits ; stimulés et trouvant l'occasion, ils feront preuve de ce qu'ils ont appris à l'école.

Pour celui qui veut s'instruire, les écuries d'un quartier sont un livre excellent ; l'étude des animaux dont il surveille le pansage, est une

distracted aux ennuis du service de semaine. Chevaux de toute origine, de toute nature, de tout caractère, les tares les plus simples, celles les plus rares offrent une occasion précieuse à l'application de ses connaissances.

Une décision ministérielle, bien simple dans son application, et d'un grand encouragement devrait accorder à tout lieutenant ou sous-lieutenant le droit de faire nourrir par l'Etat un second cheval acheté par lui. La possession de ce second cheval serait facultative ; celui qui possède une première mise pour cet achat, n'a pas toujours les moyens d'entretien ; de cette manière, on lui vient en aide par la concession d'une ration supplémentaire, après l'acquisition constatée de la bête de son choix. Si cette décision était prise, bien des officiers se remonteraient dès le lendemain, mettant leur amour-propre à posséder un bel et bon animal.

Enfin les généraux inspecteurs atteindraient encore plus directement ce but d'encouragement, en tenant un peu plus compte dans leurs notes, de l'instruction et du travail hippique de chacun, partie essentielle de l'éducation complète de tout cavalier.

J'ai dit plus haut combien m'était agréable la proximité de Chantilly, dans la garnison où j'étais envoyé ; mes relations avec les habitants de cette ville, m'y attirèrent fréquemment, et me mirent à même d'observer en détail, le jockey, le pur sang, les courses. La vue de cet endroit délicieux, et de sa forêt fait comprendre les bons souvenirs que ce nom réveille dans la pensée. J'ai toujours présent à mes yeux le spectacle de soixante ou quatre-vingts chevaux parcourant le bois en tous sens ; c'est le tableau de la vie active, vouée à une seule idée, ne visant qu'à un but. Avant les courses du printemps, dans les premiers jours d'avril, le travail est sérieux, alors ont lieu les derniers essais, pas assez mystérieusement cachés au gré des jockeys ; de ces essais dépendent les dernières cotes des parieurs, aussi que de peines pour connaître ces résultats ! L'allée des Lions est le théâtre des exploits de bien des gloires éphémères ; le profane étranger se demande à quel travail se livre ce petit homme qui, conduisant par la bride un cheval tout caché sous des couvertures, examine avec soin le terrain de cette allée, le tâte du pied, se baisse de temps à autre, pour ramasser une pierre qu'il jette dans le taillis : ce petit homme s'appelle Tom Jennings avec Hervine, Boldick avec Trust,... ce sont les gloires de l'hippodrome, des bulletins de course, hommes et chevaux.

Le mois d'avril est pour les amateurs le véritable moment, de visiter l'ancienne résidence des Condé ; dès le matin la pelouse est couverte des

futurs lutteurs du turf ; ils vont, viennent de tous côtés ; après un long exercice au pas, on les voit par files monter au galop l'allée des Lions, puis s'enfoncer dans la forêt afin de se dérober aux regards indiscrets des oisifs ; tantôt c'est un cheval auquel on donne la suée indispensable, tantôt un convalescent ayant pris médecine, et promené doucement en main. De bonne heure ont lieu les galops d'essai, pour chaque écurie et aussi entre les favoris de la saison : des gens intéressés vont à la pointe du jour se cacher dans les buissons pour épier sans être vus, ces luttes mystérieuses. S'il y a des incrédules pour ce fait, il est à déplorer qu'il n'y ait pas plus d'amateurs ou de parieurs aussi fanatiques.

Le nombre des chevaux préparés et entraînés chaque année peut être évalué de quatre-vingts à cent ; la plus grande partie appartient aux riches propriétaires ou éleveurs de Paris et des environs, n'ayant pas à leur portée des ressources aussi favorables que celles de l'endroit ; quelques-uns sont envoyés par les propriétaires de la province, qui trouvent à Chantilly de meilleurs jockeys, des hommes mieux entendus dans l'art si compliqué, presque mathématique de l'entraînement ; quelques chevaux y sont envoyés aussi pour un simple dressage.

Les entraîneurs ou traîneurs sont tous Anglais, et n'ont sous leurs ordres que des Anglais, à de rares exceptions près ; le caractère français est incompatible avec cette profession réclamant une attention de tous les instants, un travail sans répit, un sang-froid à toute épreuve. Un jockey français peut aussi bien monter en course qu'un jockey anglais, bien que ce dernier ait l'avantage du calme le plus flegmatique ; mais il n'aura jamais la patience persévérante de l'Anglais, pour les soins à donner à son coursier.

De père en fils, la profession est toujours la même ; il est extraordinaire d'en voir un renoncer à une carrière que lui tracent ses habitudes et ses goûts, dès la plus tendre enfance. Après avoir été garçon d'écurie, stable-boy il obtient de monter sur l'hippodrome ; de ses succès dépend alors sa fortune. Par la suite, s'il devient trop lourd, il entre comme groom dans la maison d'un riche personnage, il est placé suivant son mérite à la tête de l'écurie, pour maintenir les chevaux en condition. Ces hommes-là sont bien précieux, seuls ils sont capables de frictionner pendant une heure entière, un cheval sur la même partie ; le Français agira de même sous l'œil de l'entraîneur ; mais après le départ de celui-ci, seul dans la boxe il trouve la besogne fastidieuse et passe à un autre exercice. Nous n'aurons jamais de bons jockeys français, à cause de leur disposition facile à grossir ; à l'âge de

16 ans, ils ne peuvent plus courir qu'à des poids très forts, et il sont obligés de quitter l'écurie ; ils entrent chez un propriétaire, deviennent piqueurs ou dresseurs de chevaux. Ce sont eux qui se répandent en province, pour y préparer les chevaux et les monter, soit au trot, soit aux courses de haies. C'est ainsi que Georges Quinson se fera une réputation dans les steeple-chase ; son audace aveugle et son poignet de fer l'ont déjà fait connaître aux habitués du turf, où il a paru l'année dernière, avec succès sur Joséphine à M. de Berode.

Le régime sévère, la nourriture des anglais ne conviennent pas beaucoup à l'estomac des gamins de notre pays entrant en apprentissage ; le thé finit par leur paraître bien fade, et ils se retirent quelquefois en alléguant cette seule raison. L'horizon de ces gens-là n'est pas parsemé de nuages rosés, c'est un avenir de jambes cassées, de têtes endommagées ; je ne crois pas que le seul désir du gain puisse les amener à cette abnégation de toute distraction, pour s'occuper exclusivement d'un animal : l'amour inné du cheval peut seul expliquer un semblable attachement. Quelques-uns font fortune, mais il y a peu d'élus et quand les autres deviennent vieux, leur existence n'est pas attrayante ; des chûtes graves ou l'affaiblissement des forces les mettant souvent dans l'impossibilité de travailler manuellement. Dans leurs grands parents, ils ont des exemples d'accidents imprévus : j'ai connu l'un d'eux dont le grand père est mort en Angleterre dans une course de haies ; son père, entraîneur de levriers, s'est tué en suivant ses chiens à la poursuite d'un lièvre. Je tiens du fils quelques détails curieux sur les exercices auxquels sont soumis les harriers. Les riches lords en possèdent de nombreux, tous classés dans un Stud-book particulier aussi sérieusement étudié que celui des chevaux de pur sang. Après avoir réuni leurs chiens, les heureux gentlemen établissent des paris considérables dont le vainqueur est le harrier gueulant le premier le lièvre chassé ! Les soins prodigués à ces animaux sont analogues à ceux donnés aux plus précieux racers, flanelles, couvertes, suées, médecines, exercices progressifs : Ce fait bizarre excite le sourire, mais il prouve la passion de ce peuple pour tout ce qui a rapport au sport, si délaissé en France. On croit généralement que nos entraîneurs, sont ceux qui ignorant le métier, ou tarés dans leur conduite, ont été renvoyés du turf britannique ; cette erreur est d'autant plus fâcheuse, qu'elle trouve des bouches disposées à la propager ; les personnes étrangères aux courses, aux écuries de chevaux de pur sang adoptent ce préjugé, souvent pour dénigrer une institution qu'ils ne peuvent pas comprendre. L'expérience et les faits

ont prouvé que sous le rapport des entraîneurs, nous n'étions pas aussi mal partagés qu'on veut bien le dire ; la plupart viennent d'Angleterre, après y avoir entraîné, toujours après un long et laborieux apprentissage dans les écuries les plus célèbres. Il est fâcheux qu'en France, la pauvreté de nos ressources, nous oblige à passer par les conditions onéreuses des seuls hommes capables de diriger un entraînement et de conduire un cheval en course. Ces conditions passées entre le propriétaire et l'entraîneur varient ; mais elles se rattachent à deux manières bien distinctes : Le propriétaire paie tant pour chaque cheval ; et, au moment des courses, il le retire de l'écurie pour le livrer au jockey de son choix ; dans ce cas la moyenne des frais d'un cheval est de six francs par jour, elle diffère suivant les localités et suivant les exigences ; d'autres fois le cheval est monté en course par les soins de l'entraîneur, qui partage avec le propriétaire les gains et les pertes dans une proportion convenue. Il y a des exemples d'entraîneurs, de moitié avec les personnes pour lesquelles ils entraînaient ; quiconque a été obligé de traiter avec des jockeys pour faire monter en course, connaît leurs prétentions ; la conduite déréglée, les habitudes de dépenses de quelques-uns font seules comprendre qu'ils n'aient pas plus de fortune.

Après toutes les tentatives faites pour exciter l'amour du turf, nous restons toujours sans jockeys français ; recourant à nos voisins, nous leur reconnaissons une sorte de supériorité. Jamais nous ne nous affranchirons de cet impôt ; les gamins qui entrent comme stable-boy paraissent d'abord prendre goût au métier ; ils sont enfants et c'est une gloriole pour eux de soigner un cheval et de le monter ; plus tard l'inconstance prend le dessus, ils se dépitent contre cette carrière, pour en embrasser une autre ; ils deviennent trop lourds, et malgré la faveur du règlement des courses, ils ne peuvent plus monter en course plate. Arrivés à cette période, ils se rendent utiles comme grooms, domestiques très précieux dans les maisons où il y a beaucoup de chevaux. Sans avoir la science nécessaire pour entraîner un pur sang, ils ont assez d'expérience pour tenir en état les chevaux de chasse, de service et d'attelage. Ils peuvent pratiquer sans danger ce demi entraînement si nécessaire, et dont les avantages sont évidents, si on examine ce que peut faire le cheval préparé relativement à celui qui n'est pas en condition.

Le turf depuis qu'on s'en occupe, a donné matière à des croyances bien différentes, à des erreurs profondes ; chacun a ses opinions, et chacun ne les abandonne pas volontiers. Un des moindres sujets de discussion est la

manière de monter des jockeys : les uns prétendent que ces malheureux sont continuellement emportés par leurs chevaux ; d'autres leur reconnaissent le tact des écuyers. Certainement le jockey est emporté par son cheval, si on rend par ce mot la position de l'homme qui n'est pas maître de sa monture, parce qu'au galop, il ne peut l'arrêter dans une longueur limitée. Intéressé à ménager les barres et les jarrets de son coursier lancé à toute vitesse, l'homme qui finit une course sur l'hippodrome fait ce qu'on appelle arrêter et rendre longtemps avant de prendre le pas ; alors les badauds s'écrient : oh ! oh ! son cheval l'emporte ! On reproche aussi aux jockeys leur peu de solidité ; je suis le premier à reconnaître qu'ils n'ont pas beaucoup de puissance par leur force physique ; mais aussi combien cette absence de pouvoir musculaire est compensée chez eux par l'assiette, par la souplesse des reins ! il faut voir les sauts effrayants des poulains au dressage, les bonds des chevaux à l'entraînement que deux jours de pluie ont empêché de sortir, pour juger cette souplesse admirable, acquise par une grande habitude, et par un exercice continu. Le tact de l'écuyer est le même que celui du bon jockey, c'est un don de la nature qui ne peut s'acquérir. Ce tact est diversement mis à l'épreuve : au manège il obtient les changements de pied au galop, il raccourcit et règle les allures ; sur le turf c'est par le même tact que le jockey avec un simple bridon maîtrise son coursier, le soutient, l'enlève, et le fait arriver le premier au poteau, aux applaudissements enthousiastes des spectateurs. Je trouve l'occasion de répéter ici ce que j'ai déjà avancé ; il n'y a pas de système en équitation ; la seule, la véritable équitation, est celle qui se plie à toutes les circonstances, et tire parti de tous les chevaux ; elle comprend l'équitation de manège, celle de chasse ou de steeple-chase, celle de courses plates, réunies en une seule, le mystère de la Trinité expliqué. Le véritable homme de cheval doit être écuyer au manège, jockey sur la piste de l'hippodrome, au besoin vétérinaire ; il raisonne ce qu'il fait, étudie l'animal qu'il monte, connaît d'avance ce qu'il peut en obtenir.

Pourquoi être toujours exclusif ? ne s'attacher qu'à un parti, qu'à un système ? prétendre qu'il n'y a qu'une position, qu'une manière de monter à cheval, et ressembler en cela à ceux qui crient par dessus les toits : haro sur le cheval arabe, vivat pour le cheval anglais, à l'exclusion de tout autre.

Les études approfondies comportent chez l'hippiatre la connaissance du poulain, son éducation et son dressage ; pour ces questions, le jockey entraîneur n'est pas inférieur aux meilleurs praticiens ; la partie la plus

difficile de son art est l'entraînement, pierre de touche de tous ceux qui aspirent à diriger un établissement. Pour le dressage, ils emploient comme moyens principaux la douceur et la patience ; là est le secret des succès qu'ils obtiennent ; car il est rare de voir sortir de leurs mains un cheval vicieux, rétif. Le pur sang offre cette différence de supériorité sur le cheval d'espèce commune : il est plus tôt dressé ; plus intelligent, mais plus irritable, il est plus sensible aux bons ou aux mauvais traitements ; il a besoin d'être flatté, d'être ménagé et bien entrepris. Les jeunes poulains, sortis des herbages, offrent des difficultés pour les premières opérations à leur faire subir dès leur entrée en boxe. A dater de ce moment un garçon est affecté sous les yeux du maître au service du jeune animal, qui s'habitue à la voix du stable-boy, apprend à le connaître, à l'aimer, et hennit quand il entend ses pas. Une sorte de lien sympathique s'établit entre lui et son jockey ; ce dernier par un maniement continuél amène son élève à cette obéissance admirable chez les chevaux de course ; l'anglais est alors étonnant par son habileté persévérante ; la brusquerie française ne peut rien, n'obtient rien en comparaison des prompts résultats de soumission obtenus par celui-là sur ses chevaux ; on ne saurait se figurer les ménagements que réclament ces animaux irascibles et vigoureux.

Tous les entraîneurs emploient le caveçon et la longe pour ce dressage ; autant cet instrument est profitable entre les mains d'un homme de tact, autant il est nuisible employé par un ignorant ; dans tous les cas, il est d'un emploi très délicat. Le caveçon sert à débourrer le poulain, à lui donner la leçon du montoir, et à le dominer dans ses bonds quand pour la première fois on le met en marche étant monté. Dès qu'il est assoupi et calmé, il travaille en file derrière un maître d'école, puis vient l'entraînement.

Que d'écrits et de discussions constantes sur cet art, dont le but est de placer au plus haut degré de tension tous les ressorts de la machine animale, au profit de sa vitesse ; on y arrive par les soins hygiéniques, par l'alimentation et par les exercices de la traîne. Autant il y a d'établissements, autant il y a de variations dans les procédés employés pour entraîner ; tous se rapportent aux principes déjà expliqués : développer les forces musculaires, les facultés vitales, en faisant disparaître la graisse inutile, et par un travail progressif, obtenir le maximum de vitesse.

Les médecines administrées de temps en temps à la bête mise au secret, ont principalement soulevé des adversaires à l'entraînement. Les vétérinaires les premiers, et cela se conçoit, s'élevèrent contre ce système,

M. Hammont en tête ; et le gouvernement crut devoir en appeler à la compétence des hommes de l'art. La commission nommée reconnut les avantages du système pour les préparations aux courses ; mais elle rejeta les purging-bolls et les piss-bolls dont les grooms pouvaient abuser. Elle établit par le fait que l'on pouvait entraîner sans recourir aux médecines ; en cela elle se trompa : l'expérience des plus vieux praticiens parmi les entraîneurs en fait foi. Certainement ces médecines constituent la partie délicate des soins hygiéniques ; données mal à propos, elles détruisent le travail d'un mois ; les exemples d'effets fâcheux d'une purge mal administrée ne sont pas rares.

Des personnes disent que l'animal à l'entraînement doit être entièrement privé de foin ; d'autres prétendent que le fourrage doit lui être donné à l'exclusion de la paille. De ces deux systèmes j'en ai vu pratiquer un seul, consistant à placer dans la hotte de la boxe une ration de 3 à 4 kilogrammes de fourrage d'excellente qualité ; quant à la paille, le cheval non attaché, hormis à certaines heures, trouve dans sa litière, souvent changée, la quantité de brins frais qu'on pourrait mettre dans son râtelier. L'avoine est donnée à discrétion ; mais je ne pense pas, comme cela a été dit, qu'elle soit souvent associée à diverses graines telles que pois, fèves et féverolles.

Il est rationnel de ne pas faire trotter une bête qu'on veut entraîner au galop, les combinaisons des extrémités n'étant pas les mêmes dans ces deux allures ; cependant il n'est pas croyable que l'allure du trot soit mise totalement de côté. Dans les premiers mois du dressage, elle est très-employée pour développer le jeu des épaules, exercer les contractions musculaires, et donner de l'adresse aux membres.

La manière de galoper du poulain, est la première chose à observer, il est compréhensible que la vitesse est dépendante de la manière dont se meuvent les jambes, de ce qui s'appelle l'action. Pour des yeux bien exercés, chaque cheval a une action particulière ; l'action ronde est préférée, comme permettant à la bête d'embrasser le plus de terrain, avec le moins de fatigue. En avançant en âge, en prenant plus de force, un animal peut changer ; mais il est difficile de croire que le jockey puisse contribuer beaucoup à ce changement d'action. Un cheval qui galope haut, ou en écartant du derrière galopera toujours ainsi ; celui qui l'entraîne pourra seulement augmenter sa vitesse, sans changer ses défauts.

Le grand art de l'entraîneur est d'amener ses élèves à être en conditions pour les jours des courses ; tous visent à ce but, les meilleurs y arrivent.

Aujourd' hui cet art a fait tant de progrès qu'il est devenu mathématique pour ainsi dire, et que les gens qui s'y adonnent réussissent généralement. Il s'est créé des prosélytes, en faisant comprendre que les chevaux de service, de chasse avaient besoin aussi d'exercices, de suées, de médecines, tant pour le développement de leurs allures, que pour la bonté de leur constitution. D'après M. de Saint-Ange, il est positif que l'entraînement, donné au terme voulu pour les courses, porte toujours une atteinte profonde à la santé des animaux qui l'ont subi. Indépendamment les accidents de nerfs-ferrures, entorses, sont très-fréquents, et mettent souvent les meilleurs chevaux hors de service ; il est évident que les chevaux qui ont couru sont longtemps après dans un état de malaise, prouvant suffisamment les funestes effets que l'entraînement a exercés sur leur santé ! Les juments qu'on livre à la reproduction à la sortie des luttes d'hippodrome, donnent des poulains très chétifs, et les nourrissent mal. M. de Saint-Ange conclut que l'entraînement est un mal, mais un mal rendu nécessaire par les courses.

Cette opinion peut être contestée par les gens qui ont étudié et vu de près beaucoup de chevaux courant ou ayant couru. Les nerfs-ferrures et les entorses sont les accidents attachés à tout service sévère et rigoureux ; pour ce qui est de l'état de malaise, suite de l'atteinte portée à la santé des sujets entraînés, je n'ai pas été à même de le remarquer chez les sujets offerts à mon examen. Les vétérans du turf, les héros des steeple-chase, des courses de haies qui vieillissent sur l'hippodrome, bien que brûlés d'avoine au dire des ignorants, prouvent, qu'entre de bonnes mains, l'entraînement ne peut qu'aider au développement des qualités natives du cheval et le rendre propre à toute espèce de service, en augmentant sa vitesse et sa vigueur. Les juments qui ont couru, donnent dès les premières années de bons poulains qu'elles nourrissent bien, lorsqu'elles se trouvent dans les conditions nécessaires à toute poulinière ; chaque page du stud-book en fournit des exemples.

Les exercices auxquels est soumis le cheval préparé pour le trot, sont analogues à ceux de l'entraînement au galop ; peu d'individus ont étudié ce genre d'entraînement, et connaissent les résultats surprenants qu'on peut obtenir dans le développement de cette allure ; ces exercices attirent peu l'attention, et cependant ils la méritent à bien des titres. Ce n'est pas chose facile que d'amener un cheval ardent à augmenter, sans s'enlever au galop, sa vitesse au trot sous la pression de jambes, ou au coup d'éperon de son

cavalier ; cette allure du galop doit lui être étrangère, pour lutter avec avantage sur l'hippodrome. Il manque encore un ouvrage complet sur l'entraînement des chevaux au trot. Pour le galop il faut citer celui de M. Gayot, dit Guide du Sportsman, et les écrits de M. de Montendre. Tous les deux sont précieux par les documents curieux qu'ils offrent aux cavaliers ou amateurs, voulant se rendre compte des faits qui depuis peu seulement, ont perdu leur prestige mystérieux, en tombant dans le domaine de la publicité.

Le travail d'un bon entraîneur est de tous les moments, son talent ne consiste pas seulement à bien préparer ses chevaux, il doit encore pouvoir les monter ; la partie la plus difficile de sa tâche est de faire les engagements. En péchant de ce côté, bien des écuries ont dissipé un argent considérable, soit par la perte de leurs entrées, soit par les forfaits à payer : l'entraîneur doit être à l'affût de toutes les nouvelles se rattachant à l'apparition de chaque numéro du bulletin officiel, il doit connaître à l'avance autant que possible, les engagements faits dans les autres écuries, les courses auxquelles sont destinés les chevaux de ses adversaires ; réussir en cette partie est une affaire de discernement, mais le plus souvent de hasard, de chance.

Un vétérinaire a dit : « Les courses, en Angleterre, donnent lieu aux plus basses friponneries et à des actes criminels : ce sont des entraîneurs, des jockeys qui rendent des chevaux malades, qui les empoisonnent avec de l'arsenic, qui les engourdissent avec de l'opium, qui s'entendent entr'eux, qui font les maladroits pour faire gagner celui qui a fait les plus grands sacrifices pour payer ces friponneries. Les chevaux les plus médiocres ont gagné par l'adresse des jockeys. » Si, chez nos voisins, de nombreux exemples viennent à l'appui de ces paroles ; il faut reconnaître que ces faits de mauvaise foi sont plus rares en France ; cependant le vainqueur n'y est pas toujours le meilleur des coursiers présentés sur la lice. Les habitués savent à quels résultats arrivent les propriétaires de grands établissements, en pouvant faire le jeu par leurs propres chevaux et annihiler ainsi les efforts d'un bon cheval seul à lutter contre eux.

Les courses ont trouvé beaucoup d'adversaires dès leur fondation, il faut en rechercher les causes sur l'hippodrome même : le public qui n'est pas familiarisé avec le pur sang ne le juge que parce qu'il voit au moment de la lutte. Un animal bien dodu, bien gras lui plaît plus que celui dont la graisse inutile aura été enlevée au profit de la force ; pour lui les chevaux de pur sang sont de grandes biques, de maigres haridelles incapables de donner un

coup de collier ; des mangeurs d'avoine perdue, qui, après un galop d'une lieue, sont sur les dents, et qui ne valent pas un rouge liard. Ce langage est celui des paysans, des épiciers qui ferment la boutique pour mener leur épouse sur l'hippodrome : ensuite viennent les grands théoriciens poussant de grandes exclamations sur l'atroce coutume de faire courir les chevaux à l'âge de deux ans ; qui forts de leur science, vous disent : « Voyez Eclipse, il n'a couru qu'à cinq ans ; l'empereur Napoléon, et celui-là s'y entendait, a décrété en 1806 que les chevaux de cinq à sept ans, seraient seuls admis à courir. » Enfin se présentent les mécontents ; malheureux dans leurs premiers essais, il se vengent en décrivant le gâteau auxquels ils n'ont pu goûter, ceux-là sont les plus coupables vû qu'ils ne pèchent pas par ignorance.

Il faut reconnaître néanmoins que les choses n'en sont plus à ce point là, et que l'amour des courses commence un peu à se répandre dans notre pays ; on doit en rendre grâce aux tentatives des vrais hippomanes ; leur initiative a eu assez d'échos, et de plusieurs côtés nous voyons des villes indifférentes jusqu' alors aux émotions du turf, fonder des prix, établir des hippodromes. J'espère beaucoup que cet enthousiasme naissant ira toujours en croissant ; les villes y ayant tout intérêt. Les courses, dans la belle saison, sont des motifs de réunion ; les paysans y sont attirés et ouvrent les yeux sur ce qui ne se pratiquait avant que dans les grands centres. Des primes instituées pour les meilleurs chevaux, données aux hommes qui ont fait des sacrifices pour l'élevage, encouragent ces paysans à conduire leurs juments aux étalons du haras afin de s'essayer aussi à une spéculation favorable à l'Etat et heureuse pour l'éleveur. L'éta lonnier leur présentera un cheval fort et étoffé, élégant, distingué ; il les surprendra en leur apprenant que c'est le pur sang efflanqué contre lequel l'année précédente les badauds avaient tant crié, en lui voyant gagner les prix principaux. Plus tard, le paysan connaîtra par les produits, la bonté de cet étalon, de pur sang, jusqu' alors méprisé.

Les conseils municipaux, les conseils généraux ne doivent pas reculer devant ces institutions ; les sacrifices pécuniaires faits par eux sont favorables aux intérêts des habitants, ils déterminent une agglomération momentanée de curieux et d'amateurs qui laissent de l'argent sur leur passage. Les conseils donnent ainsi panem aux aubergistes, et circenses au public, en même temps ils excitent les goûts équestres, et se rendent utiles à notre pays en favorisant le développement de ces luttes hippiques.

Je regrette que ma voix soit trop faible pour se faire entendre en tous lieux, et lever les dernières objections des magistrats reculant devant l'achat d'un terrain pour les courses.

Dans certaines localités l'emplacement n'est libre qu'au moment des courses ; par cette raison-là même, la piste y est souvent mauvaise, parce qu'on n'a pas le temps de l'améliorer. Ce motif éloigne de bien des hippodromes, les bons chevaux qui auraient rendu la lutte plus intéressante ; les bêtes les plus secondaires se présentent au poteau, souvent elles n'ont pas d'antagonistes ; et les bourgeois étonnés de ne pas voir plus de concurrents, se disent entr'eux : « c'est bien la peine de donner 1,000 francs pour une sacrée rosse qui court seule ! » Le choix d'un bon terrain exclusivement employé pour ces exercices, est donc d'une grande importance ; de ce choix dépend le succès de toute fondation d'hippodrome : les propriétaires du pays peuvent y préparer leurs poulains, et jouir ainsi des avantages inhérents aux localités dans lesquelles ils résident ; il est à souhaiter que partout cette sage mesure soit adoptée dans quelques années.

Sur le turf français, les perfectionnements à apporter sont nombreux ; ainsi l'emploi de deux cordes pour tracer la piste, est reconnu absurde par bien des personnes, et cependant il n'est pas abandonné. Les dangers auxquels ces deux cordes exposent les coureurs sont terribles, surtout quand ces cordes sont grosses, fortes et attachées haut ; que d'accidents arrivés de cette manière ! Pourquoi ne pas faire usage d'une seule corde attachée bas et excessivement faible ; attachée bas, afin que l'animal en se dérochant puisse la sauter facilement ; faible, pour qu'elle se casse de suite, si ses jambes l'attrapent. Cette mesure fera baisser les actions du service des pompes funèbres ; raison de plus pour y songer sérieusement.

On s'est beaucoup élevé contre l'habitude de faire courir les chevaux dès l'âge de deux ans, disant qu'à cet âge l'animal n'est pas dans sa force, dans la plénitude de ses facultés, que ses os ne sont pas soudés : ce sont de justes vérités ; mais il est faux de croire que le cheval ayant couru sous la direction d'un sage et bon entraîneur, fasse par la suite un étalon plus propre à faire dégénérer nos races qu'à les améliorer ; ce cheval sortira sain de toutes les épreuves.

Penser qu'un cheval ne doit pas courir à deux ans, c'est penser qu'un enfant ne doit pas se livrer au gymnase avant l'âge de 15 ans ; à quoi mieux comparer l'entraînement qu'à une suite d'exercices gymnastiques

raisonnés, progressifs, et devant amener le développement des poumons et de la force musculaire ; cette croyance aurait quelque raison, si les poulains de 2 ans portaient le même poids, et parcouraient la même longueur que les chevaux de 4 ans. Les conseils de la science qui se trompe, ne méritent pas d'égards ; et les courses dans leurs conditions actuelles sont ce qu'elles doivent être, une pépinière d'étalons d'élite propres à faire de bons produits ; elles sont le rendez-vous de gens de plus ou moins près intéressés à l'industrie chevaline. Chacun y discute les questions d'appareillement, d'élevage, de dressage ; dans ce champ ouvert à toutes les idées, la lumière se fait jour parce que la pratique se joint à la théorie, en attirant les yeux sur les vainqueurs de la journée. Dans de semblables discussions, l'instruction du voisin profite à la vôtre ; elles sont préférables à la lecture de bien des ouvrages d'hippologie, l'application y est immédiate. De pareilles occasions d'apprendre ne se présentent pas souvent, et ceux qui les saisissent en profitent toujours. Je mets en fait que la fréquentation des herbages d'éleveurs, des écuries de marchands, et surtout des hippodromes peut seule amener à une connaissance à peu près complète du cheval, et de tout ce qui s'y rattache à quelque titre que ce soit.

Il est à craindre que les événements politiques ne fassent éprouver un contre coup à ces institutions hippiques, arrivées à une certaine importance par les prix considérables donnés par le chef de l'État. Ces institutions sont envisagées sous plusieurs points de vue ; les uns y voient une question de bénéfices, par le gain des paris et des prix de courses ; pour les autres, c'est la souche de toute amélioration chevaline. Tous les peuples cavaliers ont sanctionné ce principe, en soumettant leurs chevaux au plus dures épreuves de fatigues, aux plus grandes privations de nourriture. Les courses établissent les qualités de fonds, de vitesse de chaque concurrent, elles désignent à la reproduction ceux qui ont établi leur supériorité ; elles fournissent des types améliorateurs. L'expérience prouve tous les jours que ces institutions ne doivent comprendre que les courses au galop, les primes d'élevage, de dressage et d'attelage : les premières donnent les étalons ; les secondes amènent leurs produits sur les hippodromes, elles offrent ainsi les meilleures leçons pratiques d'appareillement et d'élevage. Je ne parle pas ici des courses au trot ; elles seront supprimées entièrement, je l'espère, sur l'observation générale que les mouvements des grands trotteurs ne sont pas réguliers ; leur trot décomposé tient de la nature de l'amble, du traquenard, allures bâtardes que tout sportsman, qui se respecte, doit rejeter. Cependant

c'est un journal d'agriculture qui formulait le désir de voir convertir en prix pour le trot les 200,000 francs sacrifiés, dit-il, par le gouvernement, aux coureurs de cirque qui tombent épuisés après un galop de cinq minutes.

Les grands propriétaires ne s'attachent qu'aux courses au galop ; mais ceux qui profitent des étalons en provenant, sont intéressés aux primes d'élevage et de dressage. Les propriétaires peuvent être classés en deux catégories, celle qui fait courir ses propres élèves ; celle qui forme ses écuries par des achats de poulains, ou de chevaux à réclamer dans certains prix. Dans les deux cas, une grande connaissance du cheval est nécessaire, surtout si elle s'applique au poulain encore au lait : une longue habitude éprouve encore bien des désappointements. Bien juger un poulain constitue un talent donné en partage à certains favoris du turf, et s'il est vrai que M. Aumont avait deviné Aquila, il faut s'incliner devant lui, comme devant un connaisseur du premier ordre. Il est plus facile de prévoir si un enfant en nourrice deviendra beau ou laid, que de dire d'un poulain qu'il sera bon ou mauvais ; la direction de ses membres, sa conformation entière peut varier suivant des règles souvent bien bizarres, bien inattendues ; étudier sa structure, c'est chercher en lui les qualités requises chez le cheval de course, grande profondeur de poitrine, liberté d'épaules, bons reins et bons jarrets. Ces quatre conditions sont les premières à considérer dans tout cheval, elles ne sont pas les seules, mais elles sont les plus importantes. La grande profondeur de poitrine est un indice favorable du développement des poumons ; elle assure beaucoup d'haleine chez l'animal ; néanmoins je ne prétends pas, comme on l'a fait, que la largeur de la poitrine doive être sacrifiée à la profondeur : par leur forme les poumons présentent une certaine largeur sur leur hauteur ; et, si cette proportion n'existe pas, les qualités de fonds ne sont pas certaines. Je reconnais qu'une trop grande largeur de poitrine est contraire à la vitesse, mais tout en recherchant la conformation favorable à la course, il faut s'arrêter à une certaine limite. Pour juger cette largeur, les yeux ne doivent pas se fixer sur le poitrail, mais bien sur le renflement des côtes en avant du passage des sangles et en arrière du coude, en un mot, sur les parois du corps entre lesquelles sont renfermés les organes de la respiration. Ils se porteront ensuite sur les reins pour y chercher le développement, la force si nécessaires quand le cheval doit courir avec un grand poids. L'expression de cette force réside dans la forme plane et large du rein et du dos ; s'ils sont étroits et anguleux, c'est

qu'ils ne réunissent pas les éléments indispensables au bon accomplissement de leurs fonctions.

Ces deux qualités de fonds et de force sont essentielles ; elles peuvent se juger par la simple inspection des naseaux et de la queue. Les naseaux larges et bien ouverts ne s'offrent que chez le cheval dont le front carré dénote le sang ; dans cet animal l'auge écartée loge facilement la trachée artère dont le développement donne à l'air un libre passage jusqu'aux poumons : ces proportions dépendant les unes des autres par la conformation naturelle, la largeur des naseaux est toujours accompagnée de la largeur du front, du développement de l'auge, de la trachée artère, du poitrail et des poumons. L'ostéologie nous apprend que les dix-huit coccygiens, bases de la queue, forment le prolongement de la colonne vertébrale ; par la structure même du squelette, ce tronçon aura d'autant plus d'épaisseur que le sacrum ou os de la croupe sera volumineux ainsi que les six vertèbres lombaires. Enfin en soulevant la queue, il faut tenir compte de la résistance mise par le cheval à céder à ce mouvement.

Il est évident que la liberté du jeu d'épaule, le peu de longueur des canons, les cuisses bien descendues, la force du jarret sont à l'avantage de la vitesse du cheval ; tout le monde ne s'accorde pas sur la conformation préférable dans le garrot Certains entraîneurs prétendent que le jarret droit est tout au profit de la vitesse ; les ouvrages d'hippologue appelant angle du jarret l'espace compris entre le calcaneum et le tibia, fixent à 45° l'ouverture de cet angle, comme la plus favorable à supporter la masse et à la chasser en avant. Ils appuient leur raisonnement, de la conformation d'Eclipsé et de la plupart des grands vainqueurs d'hippodrome. On a aussi discuté pour savoir si le cheval de course devait avoir la croupe ou plus haute ou plus basse que le garrot. L'expérience a mis d'accord les plus grands théoriciens, elle leur a donné raison à tous, en offrant une longue liste de chevaux vainqueurs et des plus vites, chez lesquels l'une et l'autre structure se remarquaient.

D'accord avec les meilleurs praticiens je crois pouvoir décrire ainsi le cheval de course : la tête petite, les oreilles bien plantées, la ligne du front et du chanfrein droite, les ganaches carrées, les yeux bien ouverts, les orbites développées et saillantes, les naseaux larges donnant de l'expression à la physionomie ; la bouche petite, les barres tranchantes, l'auge évidée, garant de la bonne attache de la tête à l'encolure ; l'encolure longue d'une tête, plus un sixième, assez large à sa base pour s'appuyer sur le corps, en

laissant la pointe de l'épaule se dessiner distinctement en avant ; la crinière fine et soyeuse, le poitrail peu ouvert, sans être étroit, ce qui rendrait le cheval serré dans son devant, le garrot bien sorti, sans être trop élevé ; les rayons supérieurs de ses membres ayant les plus belles dimensions, l'épaule et la croupe une longueur égale à celle de la tête, ces deux parties envahissant en quelque sorte une grande partie de la ligne du dos, et laissant d'autant moins d'étendue au rein et au dos, ce qui ajoutera à leur force de résistance. Dans ce cas, l'on trouve du sommet du garrot à la partie antérieure de la croupe, au niveau des hanches, une longueur égale à celle de la tête. Cette longueur excellente chez les chevaux de steeple-chase est dépréciée chez les chevaux de course par quelques gentlemen. La longueur des bras, des avant-bras, des cuisses, des jambes, doit être assez avantageuse pour rapprocher de terre les articulations du genou et du jarret, et laisser moins de longueur aux canons. L'angle du bras avec l'épaule de 90° , le coude bien détaché, le genou large en avant, plat et long ; le tendon bien écarté et parallèle à l'os du canon, le boulet bien développé et bien attaché, le paturon plutôt court que long, formant un angle de 90° avec l'os de la jambe ; les côtes cerclées et descendues, le passage des sangles marqué, le dos et le rein larges, les flancs pleins, leurs mouvements réguliers, la croupe horizontale, les hanches bien ouvertes, la queue entière et grosse à son attache, l'anus petit, bien roulé et assez sorti, le fourreau très-développé ; les cuisses bien descendues, larges et formant un angle de 90° avec la croupe, les fesses accusées, les mollets bien descendus, les jarrets ouverts sous un angle de 45° , larges, secs, bien évidés.

L'animal ainsi conformé offre toutes les garanties possibles aux succès d'hippodrome, mais il faut aussi faire entrer en ligne de compte, la science de l'entraîneur et l'habileté du jockey. Peu de chevaux offrent un ensemble parfait, tous se rapprochent plus ou moins du type que j'ai essayé d'esquisser. Je me demande si c'est la conformation d'un cheval qui en fait le favori des parieurs c'est-à-dire, si ne connaissant ni ses ancêtres ni ses essais à l'entraînement, ils se décideront en sa faveur pour sa conformation seule. Il est curieux, en parcourant le bulletin officiel, de voir combien varient les cotes des paris d'un mois à un autre. Peut-on attribuer ces grandes variations aux changements qui s'opèrent dans le physique de l'animal, suivant son âge ? ces changements ne sont pas assez subits pour faire monter subitement une cote de 5 à 20 par exemple. C'est dans les phases diverses de l'entraînement qu'il faut en chercher la raison. Sur un

hippodrome il est difficile à un connaisseur de parier pour tel ou tel coursier, à simple vue ; la tâche se simplifie pour ceux qui connaissent leur généalogie, la manière dont ont couru leurs ancêtres, la manière dont eux-mêmes se sont comportés dans les exercices préparatoires. Ces connaissances recueillies avec soin, expliquent la chance des individus habitués des courses, et gagnant souvent des paris en province, contre ceux qui se risquent après une seule inspection.

La manie des paris quoique peu répandue encore, a fait des progrès depuis quelques années ; tous les gentlemen se souviennent des sommes nombreuses que fit perdre First-Born ; cette manie a fait des fortunes, elle a aussi causé quelques ruines. Pourquoi blâmer ces élans passionnés, indices de l'intérêt naissant inspiré par les institutions hippiques ? En Angleterre tout le monde parie, mais les perdants ne paient pas toujours ; chez nous le nombre des parieurs est moins considérable, ils se font remarquer principalement à Chantilly, où joueurs intrépides, ils ont les chevaux pour pions, et la piste de l'hippodrome pour tapis vert.

Aux réunions du printemps se dessinent les ressources de chaque écurie, jugées par le jury des amateurs ; aux réunions d'automne, chaque cheval terminant la saison des courses est examiné en détail, cet examen est la base des prévisions sur ce qu'il pourra encore faire ; enfin, dans les critériums et les prix de premiers pas, se font connaître les gloires du turf pour l'année suivante.

Par sa position, le turf de Chantilly a pris, dès le début, une importance énorme ; les principaux établissements de courses s'y trouvent réunis ; l'allée des Lions, la forêt offrent un terrain suffisant aux exercices ; les Anglais s'y sont donné rendez-vous, la ville est devenue anglaise, c'est la grande école des entraîneurs de France, c'est là, que par la comparaison de leur manière d'agir, on peut les juger en attendant l'expérience des résultats. L'ambition de tout propriétaire de province est d'avoir un jockey de Chantilly ou de La Morlaye pour monter ses chevaux en course ; ils rendent justice à cette pépinière fructueuse. Habitez Chantilly pendant une année, fréquentez les écuries et vous acquérez la connaissance du cheval, en moins de temps que partout ailleurs, et mieux que de toute autre façon. Il serait à souhaiter que les grandes villes où sont les principaux champs de course, fissent construire des tribunes sur le modèle de celles de Chantilly. Rien n'est plus gracieux, rien n'est plus élégant, quand au jour de la lutte, la fashion parisienne accourt y étaler ses modes nouvelles. Le coup-d'oeil de

la pelouse est féerique avec ses pièces d'eau, ses écuries et sa demi-ceinture de bois touffus. Malgré l'affluence des amateurs, cette immense étendue paraît toujours un peu déserte ; et fait regretter qu'elle ne soit pas aux portes de Paris, surtout si l'on songe au terrain si mauvais du Champ-de-Mars.

Pour attirer les curieux, les locataires de la chasse de la forêt, donnent à chaque réunion le spectacle de deux laisser-courre ; l'intention est excellente, elle amène bien des spectateurs ; le cerf n'est pas toujours pris, mais il faut tenir compte de la rareté des animaux. On y trouve encore quelques faisans, des chevreuils, mais le cerf y est rare et le daim inconnu ; lorsque M. d'Hédouville y chassait, la société avait déjà été obligée de prendre des animaux à Chambord ou en Allemagne ; depuis, la location appartient à M. Desroys, et j'ai entendu dire que la forêt commençait à se repeupler. Les chasses sont des plus jolies et des plus agréables ; le bois bien percé, les allées faciles permettent de suivre aisément la bête de meute, toujours chassée par un équipage de chiens anglais ; les débûchés y sont charmants, les va-à-l'eau généralement prévus. De pareils laisser-courre sont des courses de vitesse, où les chevaux de pur sang sont indispensables ; aussi est-ce avec raison que Chantilly passe pour la patrie du pur sang ; là ont été élevés et ont couru les étalons les plus distingués qui sont nés en France ; là règne le dicton, hors du pur sang, pas de salut. Le cheval arabe y est méprisé ; cependant il est la souche de ces magnifiques bêtes admirées de tous les visiteurs, lorsque remises des fatigues de la saison des courses, elles offrent à l'œil cet ensemble de grâce et de force qui plaît tant dans leur conformation.

Des éleveurs ont essayé de relever la réputation du cheval arabe, en engageant ses produits dans les courses ; ceux-ci quoique bons ont toujours été battus, ils ont donné raison à ces paroles : Pourquoi remonter à la source, pour s'occasionner des pertes d'argent et de temps qu'on peut éviter. Chaque pays reclame son genre de cheval, la vitesse et le fond de l'arabe seront toujours contestables en France, et peu contestables dans sa patrie. Les qualités de fonds se développent suivant le climat ; dans nos pays, le racer bien préparé luttera avec chance de succès contre l'arabe dépaysé ; en Egypte, en Afrique, le coursier des déserts, habitué aux sables brûlants, aura grand avantage sur l'anglais dont le tempérament n'est pas familiarisé avec l'ardeur et la chaleur accablantes du soleil.

Les poulinières de Chantilly et des environs sont saillies par les étalons de la station ou par ceux du bois de Boulogne. En présence de cette réunion

des meilleures reproductrices du sang anglais, il est naturel de songer à rassembler tous les éléments nécessaires à leur apparentement ; il faudrait établir à Chantilly un dépôt où tous les étalons de tête seraient réunis et mis ainsi à la disposition des éleveurs qui font le plus de sacrifices à la reproduction chevaline. Cette demande trouvera partout des voix favorables, et on apprendra avec plaisir que le département de l'Oise et la ville de Chantilly ont déjà souscrit à cette fondation pour des sommes considérables. Tout porte à croire qu'avant peu, elles auront leur emploi indiqué.

Cette institution sera une dette de reconnaissance du pays, pour l'homme qui a conçu le premier ce louable projet. L'initiative appartient à un officier des haras ; la fondation récente d'un dépôt d'étalons à Charleville, offre avec le dépôt d'Abbeville des ressources suffisantes aux éleveurs des environs, et dans les départements où Braisne envoyait ses étalons. Ce dernier dépôt pourrait donc être supprimé et transporté à Chantilly, avec modification dans sa composition.

De toutes les écuries qui sont à Chantilly, la plus nombreuse et la plus remarquable est celle de M. Aumont ; cet établissement est des plus curieux. On peut dire que c'est une école pour les candidats au titre de jockey, école excellente rappelant en tous points les grandes écuries d'Angleterre. Les soins minutieux apportés aux plus petits détails excitent l'attention, et cependant on peut reprocher aux dispositions observées de pécher contre un principe suivi par beaucoup d'entraîneurs qui veulent le cheval à l'entraînement complètement isolé des autres ; ceci n'a pas lieu chez M. Aumont, où les chevaux, bien qu'en boxe et séparés, sont en trop grand nombre dans le même local pour ne pas se déranger réciproquement : il serait préférable que chaque cheval ait une chambre véritable, c'est-à-dire une boxe avec des cloisons en maçonnerie. De pareilles minuties font hausser les épaules, mais elles sont compréhensibles pour ceux qui savent à quel point est réglé mathématiquement le temps donné au repos ou consacré aux exercices, pour l'animal en traine. Les succès obtenus par Jennings pourraient ridiculiser la moindre critique ; toutefois il n'est pas prouvé que faisant bien, on ne puisse faire mieux. Les autres écuries moins renommées par leur plus petit nombre d'élèves, n'en sont pas moins remarquables par les Anglais qui les dirigent, et par les vainqueurs qui en sont sortis.

Qui ne connaît pas les noms des principaux propriétaires ? les programmes de toutes les courses les répètent aux amateurs, ce sont MM.

d'Hédouville, Aumont, de Morny, Fasquel, Carter, Mosselmann, Latache de Fay : je m'arrête sur ce dernier pour payer à l'honorable éleveur qui l'a porté, la dette de gratitude. d'amitié respectueuse contractée par tous ceux qui l'ont connu.

UN HARAS PARTICULIER DANS LE DÉPARTEMENT DE L'OISE.

Ancien garde du corps, M. Latache de Fay avait consacré ses loisirs et sa fortune à l'élève des chevaux : au moment où il commençait à être récompensé de ses peines, la mort est venue (février 1854) l'enlever à ses nombreux amis. D'autres plumes plus exercées que la mienne rendront publique un jour, la reconnaissance que lui doit quiconque s'intéresse à l'amélioration de la race chevaline.

C'est à Fay-les-Etangs, village du département de l'Oise, situé à une lieue de Chaumont en Vexin, et à 8 lieues de la station de Pontoise, qu'est établi le haras fondé par M. Latache. Après trente années d'achats ou d'échanges, le propriétaire arriva à réunir en un seul lot 325 hectares, y compris 125 hectares de prairies ; la terre anciennement couverte par les eaux, a été modifiée dans sa nature par les travaux de terrassement, par le piétinement continu des bestiaux, et par leurs matières excrémentielles. La qualité des prés y est devenue excellente ; leur étendue actuelle, la température du canton, tout concourt à placer l'élève du cheval dans de bonnes conditions. Outre ces immenses prairies, M. Latache possédait encore une grande culture qu'il dirigeait lui-même, y employant seize juments percheronnes, toutes nées chez lui. Le château et les bâtiments de la ferme situés en dehors du village, se trouvent au centre de la propriété ; les terrasses, le saut de loup et les points de vue habilement ménagés permettent au coup d'oeil de se reposer, de l'intérieur des appartements, sur les terres cultivées et sur les prairies du haras. Dans cette charmante habitation, rappelant le cottage anglais, s'est écoulée l'existence de M. de Fay, existence quelquefois cruellement éprouvée ; mais qui, au milieu de ses chagrins, eut la compensation des loisirs de la campagne, animés par les joies douces que causent à l'éleveur la naissance d'un poulain, les succès de ses chevaux. Par goût et par imitation de son père, il commença à ne faire que des élèves pour le trait ; peu intéressé et par conséquent peu maquignon, il s'aperçut promptement du peu d'avantages de l'agriculteur à élever des chevaux pour le commerce ou pour la remonte, à cette époque

surtout. Ce ne fut cependant que bien des années après, et à la suite d'excellentes occasions, qu'il eut dans ses herbages des poulinières de pur sang. Un petit prix gagné par Y. Rachel, fille de Peter et de Loïza, le décida à se livrer particulièrement à l'élevage des chevaux de pur sang. Dès lors il acheta une maison à Chantilly, pour la transformer en écurie de course. Contrairement à ce qui se pratiquait, il y amena des poulains élevés en pleine liberté, ayant toujours vécu à l'air extérieur, abrités seulement pendant la nuit contre les intempéries, ne connaissant à l'âge de 18 mois ni les soins du pansage, ni la chaleur des couvertures. L'établissement de M. de Fay a soulevé beaucoup de discussions ; la bonté de ses chevaux dépendait-elle de la bonté de son étalon, ou de sa manière d'élever ? J'ai vu beaucoup de produits de Nuncio, soit avec des poulinières de pur sang, soit avec des juments communes ; tous ont reçu de lui un grand cachet de distinction dans l'encolure et la tête, dans le port de la queue, et de plus d'excellents reins ; ce cheval d'un très-bon sang était peu prisé quand les succès obtenus par ses fils sont venus augmenter le prix de ses saillies dans une proportion extraordinaire ; à ce moment il ne put être conservé à Fay, étant exposé tous les jours à être donné à ses filles. Il a été remplacé par Elthiron, fils de Pantaloon et de Phryné, du dépôt de Braisne, dont les produits ainsi que ceux de Marguerite, saillie par Gladiator, élevés dans les mêmes conditions que ceux de Nuncic décideront la question en prouvant par leurs triomphes sur le turf la supériorité de leur élevage, et non la supériorité de tel ou tel étalon. Telle est mon opinion ; elle se fonde sur les faits dont j'ai été témoin, et sur le mode d'élevage du haras de Fay, haras dont je puis donner ici la description, ayant eu le bonheur de le visiter souvent.

Comme je l'ai dit, ce sont les bestiaux qui, par leurs piétinements et par leurs excréments, bonifient principalement les herbages ; l'envoi à Paris du beurre des vaches laitières, la vente des genisses, celle des bœufs engraisés sont autant de bénéfices dépassant l'intérêt de la terre mise en culture. Au milieu de ces bestiaux, naissent et grandissent les gloires du haras. Les prairies forment trois divisions principales closes par de larges fossés et bordées par des barrières ; la plus vaste est réservée aux poulinières ; elles y passent tous les jours de l'année, sans aucun abri et par tous les temps ; le soir, elles sont rentrées pour la nuit dans une boxe particulière. Les deux autres herbages sont destinés l'un aux poulains, l'autre aux pouliches ; dans chacun, s'élève une maisonnette, demeure du paysan chargé de veiller sur

eux, surveillance facile, consistant à les enfermer tous les soirs dans des enclos de planches, afin de les préserver de la dent des loups maraudeurs. L'air extérieur arrive librement dans ces enclos ; le toit seul y garantit de la neige et de la pluie. Il faut ajouter que les bestiaux couchant aussi à la belle étoile, ont leur parc attenant à l'abri des poulains ; les chaudes émanations qui s'échappent de cette masse d'animaux puissants, reserrés les uns contre les autres, contribuent peut-être à adoucir la rigueur des longues nuits d'hiver pour leurs voisins plus délicats, dont les sépare une simple planche de sapin. Sous ces abris rustiques, dans une mangeoire grossièrement façonnée, les poulains viennent le soir manger l'avoine qui leur est donnée à raison de 3 à 7 litres par jour. Dans la saison rigoureuse, ils attendent longtemps à l'avance que la porte leur soit ouverte ; et à la pointe du jour, quand le gardien vient les chasser de leur bonne litière, ils sortent avec déplaisir pour affronter pendant toute une journée la rigidité des vents du Nord, le froid d'une pluie glaciale, et rechercher l'herbe rare ensevelie dans la neige. A cette époque on reconnaîtrait avec peine dans ces petits animaux couverts d'un poil épais, à la crinière bourrue, ces vigoureux lutteurs du turf sur lesquels se fixeront les regards des amateurs, lorsque leurs jockeys confiants dans leurs qualités, les encourageront par des caresses sur leur robe luisante. Viennent les herbes et le printemps, et le petit ours mal léché, comme un brillant papillon sortant d'une affreuse chrysalide, se transforme en un animal vif et gracieux, beau et fort ; ses jambes fines et sèches, son poil soyeux décèlent la pureté de son sang, la noblesse de son origine. Après s'être rafraîchi et lavé dans le ruisseau qui court sur l'herbe de la prairie, il agace ses camarades et alors commence entr'eux une lutte de vitesse qui se prolonge longtemps, et sert de préparation à l'entraînement ; exercice charmant, où l'œil exercé du connaisseur étudie l'action de chaque concurrent, et recueille des données sur ce qu'il pourra faire au jour de la lutte. Il n'est pas facile à cette saison de les faire rentrer dans leurs abris ; après avoir mangé à pleines dents les herbes jeunes et remplies de sucs, ils dédaignent l'avoine, quelquefois au point de ne pas y toucher.

Lorsqu'ils ont atteint l'âge de 18 ou 20 mois, les jockeys viennent leur mettre le licol, pour les emmener à l'écurie d'entraînement. Avec ces ressources d'exercices et de nourriture, est-il possible qu'un poulain n'ait pas de chances pour résister aux premiers travaux de cette grande partie de leur éducation ? Là est l'explication des succès obtenus par M. Latache, pour tous ses chevaux courant à l'âge de deux ans.

Quand je visitai son établissement j'y remarquai les poulinières suivantes : Eoline par Muley-Molock et Dryad, Coquette par Master-Wasgs et Mérande, Wirthshaft par Gigès et Veper, Marguerite par Master-Wags et Shire, Bienséance par Friedland et Miss-Ann, Florida par Mulatto et Floranth, Energie par Blacklock et Jupiter Mare, Loïza par Harlequin et Chloris..... Tous les gentlemen connaissent leurs produits, tous ont admiré First-born, duquel un paysan disait au propriétaire : « Ah ! je sais bien pourquoi vous avez appelé votre cheval fils de borgne, c'est parce que sa mère (Bienséance) n'a qu'un œil. » La même année le gentil, Memory a fixé les yeux de bien des gens, envieux d'avoir fourni au stud-book français un animal aussi complet, sauf le défaut de taille ; ensuite se présentent Fireworck, Trust, puis Festival, Ravières, qui courent cette année.

La réputation de First-born a fait celle de son propriétaire ; depuis, des prix extraordinaires furent offerts à M. Latache pour ses poulains ; mais éleveur par goût plutôt que par intérêt, il refusa d'adopter un parti qui doublait sa fortune, par la vente des produits de ses poulinières, et la renonciation aux courses. Par ce sacrifice il se réservait les émotions du propriétaire suivant sur le turf l'élève qu'il a soigné, qu'il a vu se développer, il se réservait le triomphe à Gand, à Chantilly, à Paris, à..... De mes visites à Fay, je conserverai toujours un souvenir bien attachant ; le spectacle de ces prairies par une soirée du mois de juillet est souvent présent à mes yeux. Assis sur le perron du château, nous parlions des courses du dernier printemps, des chances futures des poulains qui devant nous se livraient à des galops désordonnés, perçant pour s'amuser les rangs de veaux paisibles, dont la fuite excitait nos rires, par le contraste de leurs mouvements raides et lourds avec les allures légères et souples des fils de Nuncio. Les derniers rayons du soleil perçaient avec peine les rideaux de peupliers et le feuillage de la petite garenne située avant l'herbage dit du moulin ; le silence n'était troublé que par le cri de la bécassine volant en zigs-zags au-dessus des trous à tourbe voisins de la prairie ; un instant nous avions suspendu notre conversation pour nous livrer aux diverses émotions qu'excite la nature parée pour ses beaux jours, quand un spectacle rempli d'intérêt détourna notre attention. Un charriot chargé de gerbes suivait le chemin qui longe le pré : au bruit des roues les poulinières qui paissaient au loin, hennirent et partirent d'un seul groupe dans la direction des juments de trait attelées au charriot. Toutes ont obtenu des triomphes en France ou en Angleterre, mais l'âge et les accidents ont alourdi leur galop ; malgré leurs

efforts, Eoline la poussive, Coquette à la taille de guêpe, la forte Loïza, la vieille Energie furent distancées et arrivèrent les dernières à la barrière.....

Mais la mort est venue jeter son ombre sur ces souvenirs charmants !... M. Latache de Fay vivra éternellement dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. C'est la plus douce des immortalités.

L'ANGLOMANIE. — LES HARAS, — LES REMONTES. — L'ÉLEVAGE.

En quittant la garnison voisine de Chantilly, j'eus le regret d'abandonner trop tôt un pays auquel m'attachaient et mes goûts et les liaisons que j'y avais contractées. Telle est l'existence de l'officier ; arrivé dans une ville, il se promet d'abord de ne nouer aucune relation pouvant par la suite lui rendre le départ plus pénible ; dans ces relations, je ne comprends pas les unions passagères avec les pécheresses de l'endroit. Le hasard vous met en rapport avec une famille, avec un jeune homme ; par son intermédiaire vous appréciez les ressources, les distractions de la cité, au moment où vous commencez à en jouir, vient l'ordre de partir.

Quant à moi, vivant toujours dans les mêmes pensées, dans les mêmes goûts, ceux de quiconque aspire au titre plus ou moins mérité de sportsman, je n'ai jamais laissé de côté les occasions de perfectionner mes connaissances d'hippomane et de chasseur : soit en congé, soit en détachement, soit avec le régiment, j'ai parcouru et habité la Champagne, la Picardie, la Normandie, la Bourgogne.... En tous lieux, j'ai cherché à graver dans ma tête les remarques que l'étude ou la vue des choses m'avaient suggérées ; aujourd'hui je les retrace au hasard sur le papier, suivant la place qu'elles occupent dans ma mémoire. De nombreuses erreurs se glissent sans doute, au milieu d'opinions souvent émises sur de simples indices ; si un jour, la critique me fait l'honneur de les signaler, j'écouterai avec plaisir, car mon instruction y trouvera un profit bien appréciable.

En France où l'esprit de nationalité est mis en avant quelquefois mal à propos, on reproche à tout homme qui s'occupe de chevaux, de courses, de tourner complètement à l'anglomanie. Ce reproche peut être fondé dans certains cas ; il est généralement injuste : pour en convenir il faut envisager cette anglomanie si décriée, sous son véritable point de vue. Quand après les guerres de l'empire, la dégénérescence de nos races fit songer à les retremper par un sang plus riche, plus pur, on pensa aux chevaux arabes qui avaient fait cette race si enviée par nous à nos voisins ; un raisonnement bien naturel conduisit à l'achat d'étalons anglais, évitant ainsi une grande

perte de temps et d'argent. Perte de temps, si on calcule les années écoulées avant que les Anglais, possédassent leurs races actuelles ; perte d'argent, vu la difficulté de se procurer de véritables chevaux arabes purs. De l'introduction de ces étalons anglais, date aussi ce reproche à l'humeur française de s'engouer de tout ce qui venait de nos anciens ennemis, alors nos amis. Il est cependant facile de concevoir qu'aux chevaux anglais, il fallait des grooms anglais, et plus tard des jockeys anglais pour diriger les établissements d'entraînement et monter en course. Ces hommes indispensables introduisirent peu à peu dans notre langue des mots qui sont devenus techniques ; c'est ce qui nécessite chez tout amateur une certaine connaissance de la langue anglaise, connaissance utile quand il se trouve en rapport avec les célébrités équestres de l'hippodrome, ou en conversation avec son entraîneur dans une écurie de traîne.

Toujours en voyage, à cheval ou en chasse, nos voisins se sont ingénies pour toutes les découvertes utiles à leur confort dans ces diverses positions et circonstances. Dès que nous avons voulu, guidés par les mêmes goûts, avoir des chevaux de course, assister aux. courses, suivre des chasses, nous avons adopté et cela devait être, les vêtements amples, chauds et commodes, le pantalon collant, le paletot court pour monter à cheval. De tous côtés on a crié à l'anglomanie ; et plutôt à Dieu ! que cette anglomanie eût plus de prosélytes ; les sacrifices et les efforts que fait le gouvernement ne seraient pas si inutiles, et le public ignorant n'irait pas jeter la pierre et crier haro sur les chevaux de pur sang, qu'il nomme bêtes de l'apocalypse.

Evidemment les gens riches pouvaient seuls se rendre coupables de cette anglomanie ; comme de tout temps, la mode a été de paraître au-dessus de la position réelle, qui vous est marquée par le sort dans le monde social, il fut de bon goût, il devint de bon ton, c'est-à-dire à la mode, de causer turf, sport, hunter... ; des faux amateurs se glissèrent de cette façon parmi les gens sincèrement pénétrés de l'amour du cheval. Je ne sais quel est le romancier célèbre qui a baptisé de jeunes polkas les lions à crinière naissante, aspirant à faire partie du jockey-club, détournant les grosses femmes de leurs devoirs conjugaux, après leur avoir jeté une déclaration brûlante entre une polka et une rédowa. Dans les bals, entre deux quadrilles ils se trahirent en parlant un langage drolatique, véritable hébreu pour les profanes ; après avoir discuté sur la cote des paris, sur les favoris du derby, ils vous feront remarquer la croupe andalouse de telle danseuse, l'encolure de cygne de telle autre ; pour eux une femme a de la race, du sang, que sais-

je ? De même à une table d'hôte, le commis-voyageur se dévoilera en parlant de mets aphrodisiaques, en disant pour toute ville, beau pôle de mer. Est-ce au manège, au Champ de Mars, dans les écuries qu'ils ont puisé ces termes d'une application trop générale dans leurs bouches. Leurs talents pratiques répondent généralement à leur savoir théorique, savoir tout superficiel auquel ne se laissent prendre que les crédules volontaires. Quelques-uns possèdent dans leurs écuries un antique cheval de manège, encore assez fringant pour monter au petit trot et descendre au galop l'allée des Champs-Élysées. Cet ancien héros des séances académiques des Pellier, des Leblanc, se transforme par le dire de son propriétaire, en un vrai mangeur de cerfs. Aux chasses impériales de Compiègne, aux laisser-courre de Chantilly, il aurait pu arriver le premier à l'hallali, si ce jour-là par une méprise du groom, il n'avait pris médecine ; contretemps qui a obligé le maître et la bête à une simple promenade jusqu'à la porte Dauphine. Ajoutons que quand le jeune polka a jeté ses gourmes ; son faux air de sportsman consommé disparaît insensiblement ; soit qu'il se marie, se fasse une position, soit qu'ayant de la fortune ou un héritage inattendu, il monte véritablement ses écuries et devienne simple amateur sans forfanterie.

Je suis bien éloigné de songer, par ces observations, à froisser quelques susceptibilités ; il est de mode de porter un habit à manches larges, comme de parler courses, chiens et chevaux ; tous nous avons nos travers : celui qui les attaque rappelle souvent la parabole de la paille qu'on voit dans l'œil du voisin.

Entre de vrais gentlemen, le plaisir de longues causeries sur le turf, établit des relations, qui pour toute autre cause n'auraient jamais existé. Cette vérité est si grande, que ce titre de sportsman, acquis par la renommée des bulletins officiels, ouvre à celui qui a le bonheur de le porter, les portes des éleveurs et des amateurs. C'est une sorte de franc-maçonnerie, établie tacitement par la sympathie des goûts, des pensées, et dans laquelle un fer à cheval remplaçant le triangle isocèle, serait l'expression du but de chaque membre, but d'amélioration de nos races, désir de propager l'amour du cheval, le goût de l'équitation. A la tête de cette partie de la société, dont le cheval est le plus grand mobile, il faut ranger les éleveurs, les officiers des haras. L'institution des haras a reçu bien des modifications, depuis que le grand Colbert attira sur elle l'attention de Louis XIV. Les haras, dans leur administration particulière ont été dirigés tantôt par des administrateurs spéciaux, tantôt placés dans les attributions de différents ministères. En

1770, ils étaient sous celui de la guerre, d'où ils passèrent sous la direction des intendants de province ; après avoir disparu lors de la révolution, ils reparurent, par un décret du 4 juillet 1806 et du 6 janvier 1807, fondant six établissements principaux, trente simples dépôts d'étalons, et deux écoles d'expérience ; ces deux écoles placées à Alfort et à Lyon eurent pour objet spécial, de chercher à éclaircir les questions relatives à l'amélioration, aux croisements..... Dans leur réorganisation, les haras sont restés dans les attributions du ministère de l'intérieur. Un directeur général était à la tête de l'administration. En 1829 la direction générale a été supprimée, et remplacée par une commission des haras de dix membres, y compris le président. Cette commission comprenait trois officiers généraux, les trois plus anciens inspecteurs généraux des haras, et trois propriétaires s'adonnant à l'éducation des chevaux. Les haras étaient composés d'étalons, de poulinières et de poulains. Quelques dépôts d'étalons étaient aussi chargés d'élever des poulains. Le Pin, Rosières, Pompadour, Pau, Tarbes, Langonnet, furent les lieux choisis pour établir des haras ou des dépôts d'étalons et poulains. C'est au Pin, que fut installée l'école des haras (supprimée en 1853), destinée à fournir des adjoints et des directeurs aux divers établissements.

Un décret de 1852 en maintenant les haras dans les attributions du ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, fixe à 25 le nombre de dépôts d'étalons, plus un dépôt de remotes à Paris, sous la direction d'un chef de division des haras, d'un chef de bureau, de deux inspecteurs généraux et de quatre inspecteurs d'arrondissement ; à chaque dépôt sont attachés un directeur, un agent spécial et un vétérinaire.,

Dans un temps, les officiers de cavalerie eurent des emplois dans l'administration des haras ; on supposait ainsi qu'ils n'étaient pas étrangers aux connaissances indispensables à ces emplois. Mais le goût de cheval, son étude raisonnée n'étaient pas assez généralement répandus dans l'armée : ces places étaient plutôt regardées comme une retraite pour les services militaires, que comme une récompense pour la science acquise par l'étude, du moins par l'habitude de voir beaucoup de chevaux, de les manier, de les soigner depuis longtemps. La suppression de l'école des haras pourrait faire croire que dans une époque indéterminée, la cavalerie sera de nouveau appelée à concourir pour ces emplois ; aujourd'hui, un essai semblable bien dirigé, ne serait pas infructueux.

Depuis leur fondation, les efforts des haras ont été de tous les instants pour relever les races françaises ; que de fois on a décrit les essais persévérants tentés par eux pour le croisement et l'appareillement. Dans ces deux questions, la raison ou plutôt la théorie devaient d'abord gouverner ; mais en pareille matière l'expérience vient souvent renverser la conclusion de longs raisonnements, c'est ce qui me fait dire que dans ce cas, le tâtonnement était inévitable.

En 1833, l'administration a admis le principe d'amélioration par le pur sang ; les premières applications soulevèrent de nombreux adversaires à ce régénérateur dont les produits ne répondirent pas d'abord, à l'attente de ses prôneurs.

Faut-il attribuer ces échecs, à un mauvais discernement dans le choix des climats, et des races locales pour l'admission ou le rejet du cheval anglais ? On doit tenir compte aussi des obstacles que le gouvernement a dû surmonter, pour faire triompher ce nouveau système, par suite de la mauvaise volonté de ceux auxquels il fut proposé. Les premiers étalons de pur sang étaient-ils capables de régénérer nos races ? Leurs produits furent-ils élevés dans les conditions nécessaires au développement de leurs forces et de leur tempérament ? Aujourd'hui les faits ont justifié l'emploi de l'étalon anglais ; en imitant nos voisins, en usant de leur race, nous avons créé dans notre pays des chevaux qui peuvent lutter avec les meilleurs coureurs d'Angleterre, et sont susceptibles de supporter sans crainte la comparaison pour toutes les qualités physiques ou morales. Le plus grand reproche à nous faire, sera de ne pas posséder de pareils chevaux en assez grand nombre ; ce reproche sera peu fondé du jour où les grands propriétaires entretiendront des haras particuliers, et où l'habitude de monter à cheval s'étendra à toutes les classes de la société.

La composition des dépôts d'étalons est satisfaisante aujourd'hui ; elle peut subvenir aux besoins de l'agriculture pour les chevaux de labour, aux demandes du commerce et aux exigences du luxe pour les chevaux de trait, d'attelage et de selle. Cette composition varie nécessairement suivant la situation du dépôt, c'est-à-dire en raison des races auxquelles appartiennent les juments employées comme poulinières dans les localités desservies par chaque établissement des haras.

L'emploi d'étalons arabes comme préférables aux étalons anglais, a excité longtemps des discussions ; maintenant encore on ne s'accorde pas complètement sur son adoption pour tel ou tel pays. Le pur sang anglais

fournit tant de types différents, tant de variétés de taille et de conformation, qu'il pourrait suffire avec les étalons de demi-sang et de trait, aux besoins de tous les dépôts. Au dire de tous les connaisseurs, Memory par Nuncio et Pamela, réunissait toutes les qualités physiques, admirées dans le vrai cheval oriental ; transporté en Arabie, il eut été payé un prix fou par la personne ignorant son origine. Petit, élégant et fort, il peut remplacer les étalons arabes, qu'on se procure avec tant de peines et à de si grands frais. Un écuyer de l'époque a écrit les lignes suivantes : « Les premières métisses de la jument navarrine et de l'étalon anglais ont été haut perchées ; mais l'arabe, par son croisement avec elle, a ramené les produits à un meilleur ensemble, tout en conservant la taille qu'ils tenaient de l'anglais. » Il ajoute : « En continuant à procéder de la même manière, c'est-à-dire en allant de l'arabe à l'anglais et de l'anglais à l'arabe, on est parvenu à grandir et à fortifier les races du Midi, et on a créé l'anglo-arabe. » Selon lui, cette famille anglo-arabe qu'il préconise est un chef-d'œuvre de l'élevage dans le midi ; à même de l'examiner de près, j'avoue que je ne partage pas cette admiration. De ces croisements faits à tâtons, il n'est résulté qu'une espèce bâtarde de chevaux, n'offrant aucun caractère distinctif, ayant souvent de l'élégance ; mais dans laquelle les beaux modèles sont excessivement rares.

En admettant que les chevaux arabes soient indispensables dans certaines circonscriptions, il n'est pas juste de croire que les demi-sang soient les étalons propres à donner à des métisses améliorées. Le pur sang doit leur être préféré, et la difficulté d'en trouver en Orient, explique seule l'emploi de ces demi-sang nombreux. Dans la race arabe Hamdani-Blanc, né en 1835, importé en 1842, est le meilleur type. Les voyageurs rapportent qu'il est impossible de se procurer le véritable cheval du Nedjd ; un seul aurait été amené en Europe, enlevé par les ruses d'un officier autrichien, à la tribu dont il était la gloire, et payé ensuite à un prix élevé.

En raison de la taille des juments du midi, de la température du pays, le cheval arabe y a été adopté comme reproducteur : sans nier les résultats obtenus dans d'assez bons produits fournis à la remonte de cavalerie, je répète que le croisement entendu d'une bonne poulinière avec un pur sang anglais donnera toujours un bon poulain, si les conditions de nourriture, d'élevage sont satisfaisantes : il est de toute évidence qu'une jument grêle dans tous ses membres, manquant de taille, avec un étalon haut perché ne

produira jamais un élève passable, surtout si l'avoine ne vient pas réparer cette faute d'appareillement.

Par les haras, le gouvernement fournit aux propriétaires les étalons nécessaires, il les encourage par les primes ; les remotes viennent ensuite acheter les produits. A l'influence immédiate de ce concours d'actions, il faut ajouter les courses présentant aux haras un choix de bons reproducteurs ; et enfin le commerce réclamant les chevaux d'attelage et de selle, pour le service et pour le luxe.

La cavalerie russe se remonte par ses colonies militaires ; il en est de même en Autriche ; l'Angleterre, par des raisons spéciales, fait beaucoup d'achats dans le Hanôvre : en France, les ressources chevalines, les besoins de chaque époque ont fait adopter plusieurs modes de remonte, d'abord les marchés généraux passés avec des fournisseurs, puis les achats effectués directement par les corps, enfin les dépôts de remonte. Les résultats fâcheux des marchés généraux y ont fait renoncer, sauf le cas de nécessité absolue ; les achats directs par les corps étaient difficiles, devant s'effectuer dans un temps déterminé, et souvent sur une espèce de chevaux impropres à l'arme à remonter. Ces raisons et d'autres aussi importantes ont fait créer des dépôts de remonte, particulièrement dans les pays d'élevage, la Bretagne, la Normandie, le Poitou.... Les chevaux après y avoir été achetés par les officiers de remonte, sont dirigés sur les dépôts qui les classent par arme suivant leur conformation, et après un régime préparatoire, les font conduire à leur dernière destination. Les remotes comprennent cinq dépôts et vingt succursales, savoir :

Caen :	{	Caen,
		St-Lô,
		Alençon,
		Lebec-Hellouin,
		Angers.
Guingamp :	{	Guingamp,
		Morlaix.

8

St-Maixent	{	St-Maixent,
		Fontenay,
		St-Jean d'Angely,
		Guéret.
Auch	{	Auch,
		Tarbes,
		Castres,
		Agen,
		Mérignac,
		Aurillac.
Villers	{	Villers,
		Sampigny,
		Hesdin.

Les achats s'effectuaient d'abord par un officier envoyé dans un arrondissement désigné, aujourd'hui ils sont faits par une commission composée d'un officier supérieur, d'un capitaine, d'un lieutenant ou sous-lieutenant et d'un vétérinaire. Ce mode d'achat est avantageux et pour les officiers acheteurs et pour les éleveurs : les premiers ne sont plus exposés à la calomnie qui malheureusement a quelquefois eu prise sur eux ; les derniers sont débarrassés de suite du cheval reçu. En offrant des débouchés assurés à la production et à la consommation, les remotes en sont l'agent le plus actif. A cet encouragement donné par le gouvernement, il faut opposer la loi absolue imposée par les commissions, dans leur refus impitoyable pour les chevaux ayant trop de sang ; cependant le cheval de selle type, pour l'agrément, pour les qualités de vitesse et de fonds, est le pur sang ; chez lui l'origine rachète toujours les défauts rares de sa conformation. D'un côté par les haras, le ministère de l'intérieur cherche à satisfaire les besoins des amateurs en rendant plus nombreux les chevaux anglais ; d'autre part, le ministère de la guerre par les remotes, annihile les efforts faits dans ce but : de là les contradictions constantes entre les officiers de ces deux administrations. La main de fer des soldats, les à-coups des manœuvres sont les raisons données pour l'exclusion du cheval de sang ; actuellement fondées, ces raisons n'existeront plus par le perfectionnement de l'instruction hippique dans les corps, par une entente

meilleure des soins hygiéniques, par le développement aussi grand que possible de l'amour du cheval qui fait le cavalier.

En parcourant la Normandie, le Poitou....., il est curieux de remarquer chez l'éleveur même cette opposition de conseils, d'influences entre les haras et les remotes. Aujourd'hui encore les marchands de chevaux dénigrent et attaquent les remotes à tout propos ; à les entendre elles les ont obligés à s'adresser à l'étranger pour satisfaire aux demandes ; par les remotes ils expliquent la nécessité d'aller chercher de nombreux convois en Angleterre, en Belgique, en Allemagne ; les véritables raisons de ce fait sont honorables pour les remotes : elles ont fait connaître aux éleveurs, en augmentant leur prix d'achat, ce que valaient leurs élèves ; et en payant un cheval de quatre ans à un prix plus élevé que celui donné par les maquignons, elles leur ont fait concurrence, et ont causé leur retraite. Depuis quelques années ces derniers sont revenus, attirés par les sujets d'élite que la Normandie fournissait au luxe. Les achats en Angleterre devenaient plus difficiles, alors ils ont compris qu'il était de leur intérêt d'encourager l'élève du cheval de sang ; ils balancent un peu de cette façon, l'effet produit par les remotes.

La vue d'une ferme en Normandie fait comprendre de suite le résultat de ces encouragements donnés à l'industrie, soit par le gouvernement, soit par les besoins des particuliers. J'ai été à même de faire cette étude chez le même propriétaire : il possédait des juments percherones qui, livrées à l'étalon de demi-sang, donnaient des poulains achetés par la remote ; de ces mêmes juments avec l'étalon de pur-sang, il avait obtenu deux pouliches magnifiques propres à remonter parfaitement un officier. Les ayant gardées par spéculation, il les fit saillir par un autre étalon de pur sang ; de cet appareillement naquirent deux produits admirables : je les vis au moment où ils allaient être livrés pour 3,000 fr. à un marchand de chevaux. Ce dernier ne les a pas vendus certainement moins de 4,000 fr. quelques mois après.

L'élevage présente beaucoup de systèmes différents suivant le pays où il est pratiqué ; cela s'explique par la nature même de la localité, par le plus ou moins grand nombre de prairies. Il serait à souhaiter que la France possédât une assez grande étendue territoriale pour que les propriétaires sacrifiassent à l'élève des bestiaux et du cheval, une partie des terres cultivées dans ce moment. Près des bords de la mer, le climat favorise les pâturages permanents et de longue durée ; ces pâturages ont fourni de tous

temps par la race normande, des chevaux propres à tous les genres de service ; les Anglais leur ont emprunté beaucoup de poulinières, quand ils ont voulu produire le hunter et le cheval de trait. Dans ces herbages, les éleveurs placent habituellement un ou deux poulains pour dix bêtes à cornes ; l'air, la liberté, les herbes en quantité suffisante, développent le jeune animal jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, époque à laquelle il est employé dans l'exploitation agricole soit à la herse, soit au labour ou aux charrois. Il s'habitue alors à l'homme et au travail ; cet élevage est profitable, s'il est pratiqué avec ménagement ; mais en exigeant trop, il fournit bien des exemples de chevaux tarés avant d'avoir atteint l'âge de quatre ans.

M. d'Aure, dans un ouvrage sur l'industrie chevaline, fixe à 971 fr. le prix de revient du poulain nourri à l'herbe ; il démontre que ce prix pour le cheval de luxe, quand on ne le fait pas travailler, s'élève à 1,970 fr. Suivant ses calculs, le poulain représente un capital de 3,060 fr. 65 c. pour celui qui l'a élevé au meilleur marché possible, le jour où il est amené sur le terrain. Ce calcul à un centime près est trop curieux pour n'être pas reproduit ici.

PRIX DE REVIENT DU POULAIN DE PUR SANG.

L'achat de la jument de pur sang ne peut
être évalué au-dessous de 4,000 fr.

Intérêt du capital à 10 p. 070 400 00

La saillie de l'étalon (et il
faut qu'il appartienne au haras
pour être coté aussi bas). . 40

Parcours et nourriture à
l'herbe 180

Rentrée pendant cinq mois
d'hiver jusqu'à la mise bas,
pendant lesquels la jument
consomme, à raison de 7 kilog.
172 par jour, 2,250 kilog., à
25 fr. les 500 kilog. . . . 112 50

Carottes, farine d'orge, à rai-
son de 3 fr. par mois . . . 15

Orge et avoine, 4 litres par
jour, 600 litres (6 hectolitres). 40

Le poulain, le jour de la naissance a coûté. . 787 50

787 50

REPORT.	787 50
De la naissance à un an révolu, il con-	104 » »
somme 5 litres d'avoine en moyenne par	
jour, ce qui donne pour 5 mois, 18 hecto-	
litres 1 $\frac{1}{4}$ d'avoine à 7 fr. . 124	
Deux kilog. de foin par jour,	104 » »
pendant 5 mois, donnent	
300 kilog. à 25 f. les 500 kilog. 15	
Carottes, farine d'orge, féve-	104 » »
rolles pour 5 mois . . . 25	
Total de la dépense à un an révolu.	951 50
La deuxième année de son	351 40
herbage, coûte. 120	
Dans les 5 mois d'hiver, il	
consonne 375 kilog., à raison	
de 2 kilog. 1 $\frac{1}{2}$ par jour . . 18	351 40
Avoine, l'un dans l'autre,	
été comme hiver, 8 litres par	
jour, pour l'année 29 hecto-	351 40
litres 1 $\frac{1}{5}$ à 7 fr. 183 40	
Orge, féverolles, carottes,	351 40
etc., à 6 fr. par mois . . . 30	
Total de la dépense, à deux ans.	1,302 90
La troisième année :	
Herbes et frais de prépara-	
tion dans l'herbage. . . . 180	
Foin en hiver, comme la	
deuxième année 18	
A REPORTER. . . . 198	1,302 90

REPORT.	198	1,302 90
Avoine, 9 litres par jour, pour l'année 32 hectolitres et 85 litres à 7 fr. l'hectolitre .	229 75	} 677 75
Féverolles, carottes, pois, orge, etc.	25	
Préparation d'entraînement, faux frais, etc., pour 3 mois à 2 fr. 50 c. par jour	225	
Total de la dépense, à trois ans.		1,980 65
Une fois qu'on lui fait subir l'entraî- nement, il ne dépense pas moins, pour lui, son traîneur et son jockey, de 6 fr. par jour, ce qui donne, pour 6 mois.		1,080 **
Ainsi le jour où le poulain se pré- sente sur le terrain, il représente à celui qui l'a élevé un capital de		3,060 65

Les éleveurs et les propriétaires supputeront ces chiffres ; ils peuvent varier, mais rarement s'écarter beaucoup du total évalué. M. d'Aure ne compte que les dépenses, il ne porte pas en recettes les primes accordées à la poulinière et à son poulain.

Selon le même auteur, les éleveurs du midi faisant économie de la dépense d'avoine et de dressage, élèvent un cheval de quatre ans au prix de 400 fr. Le parcours et la nourriture à l'herbe sont toujours compris dans ces estimations ; malheureusement, en certains lieux ces frais n'existent pas, l'animal étant élevé complètement à l'écurie.

En Picardie et dans les Ardennes j'ai beaucoup observé la pratique de cette éducation vicieuse ; chaque charriot ou attelée comprend cinq chevaux placés côtes à côtes dans une stalle suffisante pour deux chevaux seulement ; serrés comme des harengs en caque, ils ne jouissent du repos qu'en se couchant successivement. C'est là que le poulain d'un an vient

prendre la place de celui qui a été vendu ; à l'âge de 16 ou 18 mois, il est familiarisé avec les travaux de la herse, des charrois....., presque toujours au détriment de ses aplombs et de ses membres. Exposé aux coups de pied de ses voisins, serré contre la cloison s'il est dans un coin, il se ressent en peu de temps de ces mauvais soins, qui font baisser sa valeur marchande.

Le cultivateur ne comprend pas encore assez qu'il aurait tout intérêt à convertir en prairie un ou deux hectares, pour établir un parcours où, à un moment donné, seraient lâchés ses poulains, afin que libres et respirant l'air extérieur, ils développent leurs mouvements, et purifient leurs poumons des miasmes pernicioeux des écuries basses et humides, rendues infectes par le fumier servant de litière. Il n'est pas facile de décider un agriculteur à perdre la récolte, d'un hectare de blé ; pour lui les compensations à ce sacrifice ne sont pas assez palpables, assez immédiates ; il ne consent même pas à donner plus d'intervalle à l'écurie, son père a agi ainsi, il fera comme lui !...

Grâces aux conseils des officiers des haras, des praticiens éclairés, cet élevage stupide s'est modifié cependant en partie, sur quelques points. La fondation de comices agricoles, de nouveaux hippodromes a fini par amener les éleveurs à ces réunions ; elles sont d'un grand profit pour leur instruction, par le contact d'hommes raisonnant l'éducation, et par la vue des produits obtenus par un système analogue à celui qu'on leur indique comme préférable au leur.

On ne saurait se faire une idée de la négligence d'une foule d'éleveurs, de fermiers, pour ce qui est du dressage de leurs poulains ; dans l'Aisne, dans les Ardennes surtout, ce reproche peut être adressé à presque tous ; ainsi, jamais ils ne songent à lever les pieds de leurs animaux ; pour les ferrer ils emploient les moyens les plus brutaux, les fourrent au travail, et après leur avoir attaché un fer de 4 kilog., ils retournent satisfaits, parce que l'épaisseur du fer leur permet de ne revenir chez le maréchal que quatre ou cinq mois après. La commission d'achat pour les remotes, a trouvé les meilleurs moyens pour faire renoncer les cultivateurs à cette négligence inqualifiable, eu exigeant comme première condition d'admission pour les chevaux présentés, qu'ils se laissassent commodément lever les pieds. En général, le dressage des poulains chez l'éleveur est complètement nul dans notre pays ; les primes accordées n'ont pas encore produit un excellent effet ; il serait pourtant bien facile dans chaque exploitation, à celui qui la dirige, de faire donner à ses poulains les notions nécessaires pour être

présentés soit au marchand de chevaux, soit à la remonte, dans les conditions les plus avantageuses. Ces notions comprendraient les premiers principes de toute éducation, se laisser brider sans effort, manier les quatre jambes, être habitués au montoir et à trotter sous le cavalier, bien se présenter à la montre en main. La plupart de ces métayers négligent les parties essentielles, non par mauvais vouloir, mais par ignorance de l'avantage qu'ils pourraient en retirer.

En présence de ces faits, on comprend l'importance de populariser en France, toutes les institutions telles que sociétés agricoles, courses, primes, etc... : les encouragements ne seront jamais assez prodigués aux hommes qui prennent l'initiative de ces institutions, et aux villes qui apportent leur argent pour les soutenir.

St-Brieuc, Poitiers, St-Omer, Amiens, Le Mans, Caen, Saumur, Tours, St-Maixent, Angers, Abbeville, Châlons-sur-Marne, Laon, etc..., ont fait des sacrifices dont les bons résultats sont évidents. Pourquoi donc les cités riches en ressources, ne les imiteraient-elles pas ? Un hippodrome à Lille, où seraient admis à courir les chevaux des Pays-Bas, assurerait à cette ville pendant plusieurs jours une affluence d'étrangers aussi grande que lors de ses kermess les plus brillantes. Ce serait acte patriotique-et méritoire aux villes manufacturières et industrielles telles que Rouen, Rheims, de fonder aussi des prix de courses ; Evreux, Chartres, etc., suivraient cet exemple. Par ces moyens seuls nous arriverons à voir se populariser les connaissances nécessaires à ceux qui dans leur propriété se livrent à l'élève du cheval. Le goût s'en répandrait insensiblement, et en moins de cinquante années, nous arriverions à ne plus avoir rien à envier aux Anglais ; les productions et les ressources seraient assez grandes, pour que dans le cas de guerre, nous ne fussions pas obligés de recourir aux importations étrangères, malheur inévitable encore aujourd'hui. En temps ordinaire, nos ressources suffiraient à peine, si les marchands de chevaux n'allaient faire de nombreux achats hors de France ; j'ai déjà parlé des motifs qui les déterminent à ne pas s'adresser toujours à nos éleveurs ; cela s'explique encore ici, par la pénurie diminuant il est vrai, mais la cause principale est le manque de dressage des poulains français. Les connaissances indispensables sont ignorées du propriétaire, et l'expérience manque à ceux qui font des essais. Bien des ouvrages ont été écrits sur les premiers soins à donner aux jeunes chevaux, sur leur éducation et leur dressage ; à mon avis un auteur a réuni principalement tous les principes dictés par un savoir

approfondi, et puisés dans une saine théorie jointe à une grande pratique, je veux parler de M. de Montigny, de son Manuel de l'Éleveur, et de sa Méthode abrégée de dressage des chevaux difficiles, dédiée aux officiers de cavalerie.

La lecture de ces ouvrages remarquables est un encouragement pour l'éleveur ; elle lui indique les moyens d'éviter des dépenses, et de donner à ses élèves les qualités qui lui en feront trouver des prix élevés. J'ai vu de près le dressage des chevaux de trois ou quatre ans, amenés sur les hippodromes pour les courses ou pour les primes ; l'observation m'a conduit aux remarques suivantes : pour les riches propriétaires, les grands éleveurs, le dressage est facile ; ne reculant pas devant les sacrifices pécuniaires compensés plus tard par les succès, ils placent à la tête de leurs écuries un bon jockey ayant assez de notions du cheval, pour le préparer convenablement et lui assurer un triomphe facile sur les concurrents dont l'entraînement est confié à quelque lourd métayer, ou pour le mieux à un de ces piqueurs, roulant dans le pays pour vendre leurs services au plus offrant. Parmi ces piqueurs, quelques-uns sont remarquables soit par les connaissances acquises par une longue pratique, soit par l'habileté avec laquelle ils savent tirer parti d'un cheval même médiocre. J'ai été témoin de ce fait, et les habitués des hippodromes de Laon, de Châlons, de Montier-en-Der connaissent tous l'ignoble vaurien, l'affreux casse-cou, surnommé Franconi.

La probité de ces piqueurs de rencontre est souvent douteuse, aussi les propriétaires préfèrent confier le soin de préparer leurs chevaux, à de braves valets de charrue peu initiés, il est vrai, aux roueries des vieux piqueurs. Ces derniers font ordinairement leur apprentissage chez les maquignons ; quelques-uns joignent à leur profession celle de courtiers de chevaux dans les foires ; ils achètent et vendent aussi pour leur propre compte. La plupart, dans la morte saison, du mois de novembre à celui d'avril, parcourent les campagnes, se présentent dans les fermes pour castrer les poulains, tondre les chevaux, dresser ceux difficiles ou rétifs ; appliquer la croix de St-Hubert sur les bestiaux. Au mois d'avril, de mai, ils entrent chez quelque gros cultivateur possédant deux ou trois élèves susceptibles de courir ; après les avoir dressés à la selle, ou à la voiture, ils les amènent pour le jour dit, à une vigueur factice, mais au détriment de leur santé et de leurs membres ; chose compréhensible, parce qu'ils n'agissent pas, dans leurs exercices,

avec le raisonnement méthodique des maîtres de l'art, des entraîneurs anglais.

Du jour où l'instruction hippique sera plus commune, les prétentions exorbitantes des piqueurs et des jockeys deviendront moins dures pour les propriétaires ; c'est en faisant goûter le plaisir de cette instruction qu'on effacera le préjugé de bien des gens, traitant avec mépris de jockey l'amateur qui monte sur le turf ses chevaux ou ceux de ses amis. Ces gens-là vivent dans l'ignorance la plus complète des émotions du possesseur de chevaux engagés, du coureur d'hippodrome ; ils ne peuvent pas s'en rendre compte, n'ayant jamais vu dans le cheval qu'un locomoteur peu intéressant et détroné par les chemins de fer. Cette opinion est tellement répandue que dans une réunion où il était question de haras, de courses.... quelques personnes se disaient : « A quoi bon tant de sacrifices, au moment où les railways couvrent notre pays ? » C'est ainsi que l'on comprend le cheval dans notre chère patrie !

Pour ma part, j'ai tenté les chances du turf ; j'ai même réussi et je puis soutenir hautement que quiconque a éprouvé une seule fois l'anxiété avant le départ, l'attention fixe pendant la lutte, le triomphe ou la défaite à l'arrivée ; conserve toujours un souvenir attachant pour ce jeu palpitant dont le gain est assuré par la qualité du cheval remplaçant la bonté des cartes, par l'adresse du jockey remplaçant l'habileté du joueur. Je me suis souvent demandé si l'émotion du propriétaire est plus grande que celle de l'homme qui monte le cheval ; à même de juger les deux parties, je déclare que dans le premier cas je ne pouvais me défendre d'appréhensions beaucoup plus vives.

Les plus vieux habitués des courses et de leurs incidents, avouent qu'ils ressentent toujours une vague inquiétude, se traduisant par un malaise peu définissable à l'abdomen, au moment de s'asseoir sur le fauteuil de pesage, et à l'instant du hissage sur le cheval. Une fois en selle, il n'en est plus de même ; on a bien d'autres chats à fouetter, et quand le départ est donné, la vue d'un concurrent qui culbute, d'un autre dont le cheval se dérobe, rien ne vous arrête. C'est une sorte d'ivresse bien courte, mais si douce à la mémoire que les chûtes et les accidents, épines de cette carrière, ne peuvent jamais vous faire reculer. Cette ivresse ou plutôt cet entrain enthousiaste ne connaît pas d'obstacles ; au milieu d'un steeple-chase elle vous fait renverser votre monture dans la douve qu'elle refuse de sauter, elle vous lance à fond de train sur un mur de cinq pieds ! En France de tels plaisirs

passent pour d'affreux cassecous ; la mère en éloigne son fils, la femme son mari. Les Anglais nous sont bien supérieurs dans ces sources d'émotions, ils y sont familiarisés par les chasses au renard si périlleuses dans certains comtés. Quelques gentlemen français rivalisent avec eux par leur audace et par leur adresse ; les noms de MM. Guy de Montécot, Talon, de la Motte, de Tournon, de Perrégaux sont bien connus ; puissent-ils avoir de nombreux imitateurs.

LES COURSES AU TROT.

Le compte-rendu d'un steeple-chase dangereux, le récit d'un brillant hallali, ont beaucoup d'attraits pour les amateurs. La question des courses au trot, méritera aussi l'attention des hommes de cheval. Sans discuter les motifs qui ont déterminé le gouvernement à supprimer les prix, j'analyse les causes qui tendent à éloigner de nos hippodromes, les éleveurs des chevaux de demi-sang.

Certaines villes, telles que Caen, Laon, Charleville....., offrent des prix pour ces sortes de courses ; j'ai visité des fermes et des herbages dans ces pays ; souvent frappé de la beauté de mouvements, de la vitesse d'allures de certains chevaux, j'ai demandé aux propriétaires pourquoi ils ne les avaient pas engagés dans les courses ? La réponse de tous a été la même : « Nous n'avons pas le temps de les préparer. » Cette seule phrase exprime le découragement de l'éleveur. Sans citer des noms, je prends de suite un exemple pour faire mieux comprendre le sens de cette réponse.

Dans le même canton se trouvent un petit cultivateur et un riche propriétaire amateur de chevaux. Dix mois, six mois avant les courses, ce dernier par ses relations connaît les bons produits de sa circonscription : il voyage pour les voir, et remarque après un grand choix un poulain de 2 ans 1/2 ou de 3 ans, annonçant des dispositions favorables à l'allure du trot. Si le poulain lui convient, il l'achète et à un prix assez médiocre ; je dis médiocre, l'éleveur étant satisfait de se débarrasser à cet âge, d'un élève qu'il n'a pas le temps de dresser : s'il le dressait, ses sacrifices de temps et d'argent ne seraient pas compensés ; les officiers de la remonte, d'un autre côté, ne le lui auraient acheté que dix mois plus tard.

L'acquisition faite, l'animal est mis entre les mains d'un piqueur qui le dresse, l'exerce, l'entraîne pour les courses du département.

Quant au fermier éleveur, il a dans son écurie une pouliche trop jeune aussi pour être vendue à la remonte, mais qu'il peut engager avec succès dans ces mêmes courses. Le jour attendu arrive ; la foule des connaisseurs est grande, et devant ce jury éclairé il s'agit de décerner les primes données tant par l'administration des haras que par les conseils généraux et autres. Elevée toujours rustiquement, cette pouliche est présentée avec un mauvais

poil, sa robe dont on n'a pas pris soin lui est défavorable ; montée depuis quinze jours, un mois au plus, elle n'obéit pas bien aux jambes, elle connaît mal les effets de la bride ou du bridon ; attelée à un sale tape-cul elle a bien peu de grâce. A côté d'elle brille le poulain du riche amateur : bien pansé, bien nourri et surtout bien dressé, il se présente avec une robe brillante, il obéit à son cavalier ; attelé à un léger tilbury avec un harnais de maître, il attire les regards : à lui la plus forte prime.

Ensuite vient la course ; le poulain primé a été savamment exercé ; au premier tour sa rivale lui dispute la corde ; elle a un cavalier inhabile qui la fatigue par ses haut-le-corps, elle perd insensiblement ; en vain elle cherche à regagner au galop. Le pantalon d'un blanc douteux, la blouse enfoncée dans le pantalon et simulant casaque, du métayer qui la monte, sa selle plus ou moins anglaise, excitent les rires des badauds. Elle a perdu ; et son propriétaire retourne à la ferme, en promettant que jamais plus on ne l'y rattrapera.

Tout le monde a vu ce que je raconte ; c'est une histoire de tous les jours, on en rit : pour moi, ce spectacle me paraît bien triste. Ainsi celui qui a fait des sacrifices, ne reçoit pas de récompenses ; il n'aura pas de primes du gouvernement, il ne gagnera pas de prix de courses. Au concours agricole de son département, s'il est éloigné du lieu de réunion du comice, il ne veut pas y mener ses élèves. « Risquer d'estropier nos bêtes dans les écuries d'auberge, et cela pour une méchante médaille ou 100 fr. tout au plus ! » Voilà leur langage ; et les hommes qui parlent ainsi, sont ceux sur lesquels on doit s'appuyer pour arriver au résultat désiré, de ne plus avoir recours pour notre consommation à l'industrie chevaline étrangère.

Ceux qui ont lu les précieux documents du Journal des Haras, sur la Normandie et sur la Vendée (les marais de St-Gervais), savent comment l'élevage s'y pratique. Il n'en est plus de même dans les circonscriptions des dépôts d'étalons de Braisne, de Charleville, de Montier-en-Der. Ce n'est pas la spéculation consistant à transformer des pouliches en poulinières, qui y enrichit l'éleveur. Ce n'est pas au commerce qu'il espère vendre ses élèves, c'est à la remonte : mais, avant qu'ils aient perdu leurs mitoyennes de lait, il faut qu'ils aient gagné leur nourriture ; alors on les soumet à un travail, trop souvent peu raisonné et prédisposant ces chevaux à l'usure, avant qu'ils ne soient dans les rangs de la cavalerie.

Je signale ici un abîme qu'il est bien difficile de franchir. La remonte seule pour ainsi dire, offre des débouchés certains aux éleveurs ; elle trône

en maîtresse absolue et ses conseils sont des lois. « Ne raffinez pas, ne raffinez pas, dit-elle, aux vendeurs. » C'est-à-dire vous avez une belle poulinière ayant déjà du sang, livrez-la à un étalon de demi-sang : « Si vous ne suivez pas notre avis, si vous la faites saillir par un étalon de pur sang, nous ne pourrons plus acheter chez vous. » Et Dieu sait, si l'avis est suivi, et fidèlement, je vous assure. En effet, il rentre dans la manière de voir de bien des éleveurs, dont le principe est que moins les élèves ont de sang, moins ils ont besoin d'avoine pour profiter. Il n'y a donc plus de progrès à obtenir, après un second croisement avec un cheval de demi-sang ! Bel avenir pour nos races chevalines !

Il est à déplorer que tout le monde ne puisse connaître les produits célèbres obtenus de juments venant d'un premier croisement, livrées à des étalons de pur sang. Les personnes qui ont connu les écuries de Chantilly en 1853, doivent se souvenir de Turck à M. Jules Teisser ; ce hongre magnifique, après avoir gagné une course de haies à Chantilly, est mort au champ d'honneur à La Marche, monté par Georges, jockey chez Hardy. Élégance, grand développement du système musculaire, tout était réuni chez ce cheval, fils d'une jument carrossière, saillie par le célèbre Nuncio et élève de M. Latache de Fay. De tels chevaux seront rares, si l'on ne sort pas du système dans lequel on est engagé.

Les idées que j'émetts ne me sont pas particulières ; si elles ont des adversaires, elles ont aussi des partisans. Les institutions actuelles telles que prix départementaux..... ne rendent pas meilleure la voie progressive où l'on veut entrer. Certains faits existent encore à l'appui de cette opinion. Il arrive constamment que des chevaux bien conformés, de bonne nature, aux allures étendues et régulières sont battus au trot par des rosses tarées, dont les épaules seules fonctionnent vite, tandis que les membres postérieurs offrent à l'œil l'allure du galop. En un mot, pariez sur l'hippodrome pour le cheval à la croupe avalée, aux jarrets coudés : il traquenardera, il galopera à demi quand il ne galopera pas tout-à-fait ; mais il gagnera les courses au trot, et il n'aura pas trotté !

Après l'exposition de tant d'erreurs, je cherche les moyens de les faire disparaître. Pour arriver à ce but, les encouragements pécuniaires auxquels le pauvre éleveur peut prétendre lui seront donnés : pour qu'il dresse ses chevaux, il faut que ses dépenses soient couvertes, que sa peine soit payée. Alors aussi, le commerce s'adressera à lui, et l'affranchira du joug des remontes ; alors seulement il pourra raffiner et utiliser d'une manière

raisonnée les étalons du gouvernement. Pour arriver à ce but, je propose aux juges compétents les mesures suivantes : Augmenter le nombre et la valeur des primes ; supprimer complètement les courses au trot.

De cette manière, on ôte à l'Angleterre, à l'Allemagne le monopole des chevaux de luxe ; le marchand trouve des chevaux dressés chez l'éleveur français. Qui plus est, on éloigne des concours et des courses, les chevaux mal conformés, aux allures défectueuses.

Je me crois autorisé ici par la nature de la question à parler encore des idées émises par M. d'Aure, relativement au rétablissement dans les principales villes de France, de manèges subventionnés et annexés à des écuries de vente et de dressage. Cette institution demande du temps, de l'argent, pour surmonter les difficultés qui s'élèveront. Je sais bien que les villes et l'administration des haras se partageraient les frais ; mais quand on aura fondé l'école de dressage, l'éleveur éloigné y enverra-t-il dans tous les pays, son poulain dès le lendemain, avec beaucoup de confiance ?..... L'augmentation du nombre et de la valeur des primes sera pour lui un encouragement plus direct. Telle ville donne tant pour les courses au trot : qu'elle convertisse cette somme en primes de dressage et d'attelage. Cet argent justement distribué, produira plus d'effet que toutes les innovations possibles.

En attendant les manèges subventionnés, chaque ville peut avoir à peu de frais une écurie de vente, créée et ouverte pour le moment des courses. Là, tous les chevaux concourant pour les primes, seront admis moyennant une faible rétribution ; le commerce saura où s'adresser pour tous ses besoins, le marchand y verra de suite les chevaux pouvant s'appareiller. Dès lors l'éleveur songera à obtenir des élèves distingués ; quand il les aura bien dressés, ses peines seront récompensées. Ne reculant plus devant les dépenses de temps ou d'argent pour le dressage, il fournira lui-même une cause nouvelle à la propagation de l'équitation dans notre pays.

Toutes les pensées que je me contente d'esquisser, offrent prise à la critique, mais je crois de mon devoir de les soumettre à la sanction de gens compétents. Je termine en joignant ma voix à celles d'autorités équestres pour demander aussi, le rétablissement des primes pour chevaux entiers, présentés sous l'homme.

LA CHASSE EN CHAMPAGNE ET EN BOURGOGNE.

Au milieu de mes pérégrinations, et tout en continuant mes études si pauvres sur nos races chevalines, j'ai pu satisfaire ma passion pour tout ce qui est chiens, chasse, vénerie ; j'ai assisté à des ouvertures en Champagne, à des chasses à courre en Bourgogne ; de toutes ces scènes me sont restés des souvenirs très agréables.

J'ai lu souvent avec plaisir ce commencement de préface d'un ouvrage de vénerie : « Le plus noble et le plus ancien de tous les exercices est sans contredit celui de la chasse. L'homme y reconnaît l'empire qu'il a sur tous les animaux. L'habitude au mouvement et à la fatigue, l'adresse et la légèreté qu'il acquiert par l'usage de la chasse, le rendent plus propres à soutenir les fatigues de la guerre ; et sont très salutaires lorsqu'on en use modérément. D'ailleurs quel plaisir plus vif et plus réel que celui de la chasse, surtout pour ceux qui, par leur état, doivent se laisser ennuyer la moitié de leur vie par des courtisans, des flatteurs, des plaignants, des demandeurs, et mille importuns, qui ne les laisseraient pas un seul moment à eux-mêmes. » Certainement cet exercice date des temps les plus reculés, par la raison que l'homme fut obligé de s'y livrer afin de pourvoir à sa nourriture ; avec les progrès de la civilisation, la vénerie s'est perfectionnée par la multiplication des moyens de destruction, et par plus de raffinement dans les plaisirs qu'on peut en retirer. Sans suivre pas à pas l'histoire de cet art, il est facile de comprendre comment la chasse au fusil en devenant de plus en plus répandue, a détrôné pour ainsi dire la chasse à courre ; cette révolution résulte aussi du morcellement des propriétés et des fortunes. La république de 1789, en abolissant tous les privilèges a renversé les droits du seigneur sur le gibier ; depuis cette époque, les grands équipages sont devenus de plus en plus rares ; celui auquel la fortune avait permis d'entretenir une meute et des chevaux y renonce souvent, ennuyé des réclamations tracassières des paysans dont les terres sont voisines de ses bois, réclamations qui se traduisent par des procès-verbaux contre lesquels il n'y a pas de recours. Certes, le propriétaire dont les blés sont mangés par

les lapins ou par les cerfs de la forêt voisine, est dans son droit en déposant des plaintes devant les tribunaux ; mais la jalousie ou la spéculation rend souvent ces plaintes ridicules par leur exagération. Les personnes appelées en tiers, pour estimer les pertes et dommages, ont intérêt à soutenir le plaignant ; plus tard il pourra leur rendre le même service ; aussi l'expertise est-elle toujours à la défaveur du maître d'équipages, dont la chasse a traversé le champ, ou dont les animaux ont été faire leur nuit dans les terres du riverain.

La grande division des propriétés a popularisé une chasse à la portée de toutes les bourses, celle au fusil ; tout chasseur muni d'un permis, est sûr de trouver un théâtre pour ses exploits cynégétiques. S'il n'a pas de biens au soleil, il a au moins des amis propriétaires fonciers ; il peut encore louer des droits de chasse. Cette grande quantité d'amateurs est nécessairement favorable à la conservation des différentes espèces de chiens d'arrêt.

Ces espèces deviennent tous les jours de plus en plus nombreuses, ou plutôt elle se mélangent tellement, que le grand nombre de chiens mâtinés ferait craindre qu'on ne pût en retrouver de race pure, si les Anglais plus entendus pour les instruments de leurs plaisirs, ne conservaient précieusement les deux races principales, l'épagneul et le braque. Je ne discuterai pas les qualités de l'une et l'autre race ; tout chasseur les connaît : ainsi on reproche à la première de se fatiguer promptement, à la dernière d'aller difficilement à l'eau ; cependant j'ai vu beaucoup d'animaux de ces deux espèces, excellents de toutes manières, et réunissant les qualités désirables chez un chien couchant en plaine, au bois et au marais.

La chasse au chien courant a conservé le chien français, normand, poitevin, ardennais, briquet d'Artois ; à ces variétés on a ajouté le chien anglais, connu plus communément sous le nom de bâtard anglais, dénomination donnée d'abord aux produits d'une lice française et d'un père anglais pur, puis conservée à tort par beaucoup de monde aux courants de race pure qu'on fait venir d'Angleterre ou qui naissent et sont élevés en France.

Il faut reconnaître à nos alliés d'Outre-mer le mérite d'avoir créé des chiens excellents par des alliances raisonnées, par des accouplements savamment dirigés ; j'ai possédé un de ces produits de facture anglaise, appartenant à la race des chiens terriers. La mère appartenait à un lord qui se rendait en Allemagne ; elle avait mis bas à son passage dans la ville où

j'étais en garnison ; et, en donnant la pièce au garçon d'hôtel chargé de noyer la portée, je sauvai la vie à une petite chienne que j'ai élevée jusqu'à l'âge de huit mois, âge où elle mourut par un coup de pied de cheval. A cette époque tous les amateurs me l'enviaient ; sa taille n'excédait pas 12 centimètres, son corps était excessivement long relativement à ses pattes, hautes de 6 centimètres et entièrement torses ; le train postérieur était plus élevé que le devant ; sa tête moins les oreilles rappelait en tous points celle du bull-dog ; entièrement noire, elle avait la robe soyeuse comme celle d'une taupe. Jamais je n'ai vu une petite bête aussi vive, aussi intelligente : terrible pour ceux qui l'agaçaient, elle mordait avec furie le bâton qu'on lui présentait ; elle se laissait enlever de terre pour ne pas le lâcher. Quand je la menais devant de grandes gueules de terriers, elle y entrait sans hésitation, donnant de la voix si le terrier était habité, et quelquefois s'avancant si avant, qu'elle en chassait les lapins, comme eût fait un furet. La première fois que je l'ai conduite au bois, à l'âge de six mois, elle chassa comme un vieux et excellent basset, se glissant sous les ronces les plus épaisses avec une intrépidité curieuse. Elevée par moi, elle couchait toujours au chevet de mon lit, occupant moins de place qu'un gros chat ; maintenant encore, j'éprouve tant de regret en songeant à sa perte, que je jure de ne plus avoir des jeunes chiens.

L'amour de ces animaux ne peut être séparé de la passion de la chasse ; c'est un côté dispendieux pour les amateurs, on connaît de nombreux exemples de ruines amenées par l'entretien de chevaux et de chiens : on pourrait dire qu'après l'amour des sœurs d'Ève, celui de ce noble délassement nous fait faire le plus de folies. Comment expliquer cette persévérance courageuse de Jules Gérard ? Pendant de longues nuits, seul dans le désert, il attend le lion ; d'une seconde à une autre cet animal redoutable peut paraître à son regard ; un rien peut faire manquer la victoire : terrible moment, et cependant l'œil fixe, la main ferme, Gérard envoie un lingot de fer dans le crâne de son ennemi. Quelle mort atroce, si jamais le sang-froid faisait défaut au tireur audacieux ; pas de secours à attendre, et quand il sentirait craquer ses os sous la dent du carnivore, personne à qui confier sa dernière pensée ! D'autres ne peuvent dompter leur émotion lorsqu'une compagnie de perdreaux effarouchés s'envole devant le fusil, qu'un bras mal assuré a peine à diriger.

Bien des individus ont la folie de faire le pied de grue par une nuit froide et pluvieuse, pour attendre longtemps au rendez-vous une coquette qui se rit

d'eux ; puis il se moquent de l'intrépide Marseillais guettant dans son poste, durant bien des heures le passage d'un moineau inoffensif : certes je préfère de beaucoup la position du Provençal bredouille à celle de l'amoureux transi.

Quelques provinces fortunées offrent encore des victimes à l'adresse de disciples fervents de Saint-Hubert ; les principales sont la Champagne et la Bourgogne. Dans la plus grande étendue de ces provinces, le gibier est le même, la manière de chasser identique ; mais dans certaines parties de la Champagne pouilleuse, la chasse diffère beaucoup de celle qu'on pratique dans la haute Bourgogne.

Depuis quelques années la configuration de la Champagne est bien changée ; ces terres incultes, arides où l'œil ne se reposait que sur des genêts ramingues, sur des fougères desséchées, sont devenues plus fertiles avec le travail de l'homme. On y a littéralement mis de la terre et du fumier sur les cailloux ; aussi est-ce dans cette contrée qu'un âne et une femme traînent la charrue. Il ne faut pas parcourir ces plaines dans les journées d'hiver, les récoltes enlevées depuis longtemps ont laissé le sol à nu ; et le regard humain, y distingue à deux kilomètres de distance, l'alouette qui court dans les guérets. L'aspect de ces immenses et plates campagnes surprend aujourd'hui les personnes n'ayant pas visité le pays depuis le commencement de notre siècle ; dans les portions trop ingrates, elles peuvent trouver l'ombrage sous les plantations de sapins.

Aux environs de Reims, de Châlons, les communes possèdent des biens territoriaux d'une grande étendue, dont elles louent la chasse avec celle des autres terres particulières par suite d'accord entre les habitants. Cette location se divise en plusieurs actions variant de prix entre 10 et 100 fr. suivant leur nombre, et suivant la quantité de gibier présumable. Tout actionnaire possède ainsi sans être propriétaire, la chasse de grandes terres, dont les gardes sont les gardes-champêtres de village ; par cette mesure tous ces cantons sont très giboyeux, et dans les premiers jours d'ouverture, les perdrix et les cailles, en grande abondance, y offrent un exercice continu à l'adresse du chasseur. Les compagnies de perdreaux sont si nombreuses qu'on pourrait les comparer aux bandes de pigeons qui s'abattent sur les champs au moment des semailles. Dès que la première quinzaine de septembre est écoulée, les plaisirs sont moins grands ; restent encore les cultures de sarrazin où les perdreaux se réfugient, lorsque les trèfles, les luzernes et les sainfoins ont été coupés : j'ai remarqué que les cailles

préféraient tellement ces derniers couverts, qu'à l'ouverture j'en ai trouvé rarement dans les sarrazins.

Au mois d'octobre le chien d'arrêt devient inutile, le gibier part de trop loin ; il faut recourir aux battues. Alors sortent des plantations de sapins les lièvres jusque là préservés du baptême de feu ; on ne saurait croire combien ces petits quadrupèdes se plaisent et se multiplient dans ces plantations : si le traqueur y entre, leur mort est certaine ; la régularité des lignes, l'espace entre chaque pied d'arbre, favorisant le tireur et lui permettant de voir de loin l'animal venir à lui : j'ai assisté à plusieurs de ces battues et vraiment le chiffre des victimes me faisait songer aux totaux fabuleux que M. Louis Viardot nous présente dans ses souvenirs de chasse en Allemagne. Les perdrix abattues sont moins nombreuses, bien que plus communes que les lièvres ; mais tout chasseur sait combien le gibier de plume est plus difficile à tirer que le gibier de poil dans ces sortes de chasses.

J'ai vu, dans des cabinets d'ornithologie, des outardes tuées dans les plaines de la Champagne ; cet oiseau s'y plaît, et les habitants en voient quelquefois. Il est rare d'en tirer, à cause de leur sauvagerie : mon plus grand désir en chassant aux environs de Reims était d'en rencontrer, quitte à les saluer d'un coup de fusil innocent. Cette ambition me fit commettre une bétise assez explicable : après avoir battu la plaine, pendant toute la matinée, j'avais assez bien garni mon carnier de cailles et de perdreaux ; les rayons du soleil commençant à devenir insupportables, je me dirigeai vers un bouquet de sapins, précédé d'une longue pièce de luzerne. Je pensais toujours à ces outardes introuvables, quand les mouvements de mon chien vinrent me distraire de mes réflexions ; jamais je n'avais vu Tom faire un semblable manège, et mes yeux cherchaient en vain dans la direction de son nez, la cause de son ardeur. O bonheur, ô douce surprise ! à l'extrémité du champ, sur la lisière du bois, deux têtes au plumage ardoisé apparaissaient de temps à autre parmi les tiges vertes de la luzerne. Evidemment elles appartenaient à ce fameux gibier inconnu pour moi, à l'état sauvage ; elles allaient m'échapper ! Eloigné de 80 ou 100 pas, j'ajustai à tout hasard : aussitôt une pintade s'enfuit, laissant sa compagne se débattre contre le plomb de mon fusil. La déception était grande ; je cachai le résultat de ma méprise, et mes camarades auxquels je l'offris en rôti, ne connurent jamais la cause de tant de munificence de ma part. Ces volatiles appartenaient à une ferme masquée par les sapins ; et plus tard dans un déjeuner de chasse,

je glissai quelques pièces d'argent dans la poche de la fermière, pour apaiser les remords de ma conscience.

L'homme partant dans la campagne, un fusil sur l'épaule et un chien devant lui. ne prévoit pas tous les incidents dont il peut être le héros. Pareille histoire à celle que je viens de rapporter, m'avait eu pour acteur, aux environs de Saumur, dans une excursion au milieu des prairies marécageuses situées près de la Ronde ; cette fois nous fûmes deux à nous complimenter. Au premier coup de fusil des bandes de canards s'étaient élevées de tous côtés ; trois restèrent sur le terrain ; quand une paysanne furieuse sortant d'une maison voisine, nous cria : « Ah oui, vous tuez mes canards ! Eh bien, attendez le garde champêtre. » Il fallut payer et ce fut au profit de notre instruction : ces canards demi-sauvages proviennent de couvées de canes domestiques, s'accouplant aux sauvages à l'époque des passages ; aux cris : bourri, bourri, ils viennent en volant des canaux voisins, manger le grain dans la cour de la ferme, où ils sont pris pour être vendus. Ils offrent donc tous les caractères de l'espèce à laquelle nous avons le droit de faire la guerre.

Dans ces circonstances, j'ai toujours sauvé mon amour-propre par le silence le plus complet ; c'est une délicatesse dont on saurait gré en maintes occasions à ceux qui vous entourent. Les erreurs sont de tous les jours, dans certains cas il ne faut pas froisser la susceptibilité des coupables ; j'ai bien entendu sans rire, une certaine dame me dire que l'Italie était le jardin de la France.

La Bourgogne n'offre pas ces étendues de plaine si agréables en primeur, et pour les battues ; le pays y est plus boisé, plus accidenté, et à la fin des vendanges donne une seconde ouverture, chose impossible dans les vignobles soigneusement gardés de Reims, d'Ay, d'Epernay.... L'emploi des chiens courants y est plus répandu ; les amateurs voisins des bois de l'état, y louent le droit de chasse, réunissent un équipage en amenant leur contingent particulier de chiens ; l'assemblage est un peu disparate, mais sur la quantité il y a des vétérans des forêts qui font tuer et entraînent les autres. Dans ces réunions j'ai observé des races dont je n'avais aucune idée, n'en ayant jamais entendu parler ; ne les ayant jamais vues, particulières à chaque localité ; elles tiennent surtout du griffon, et donnent comme les autres d'excellents chasseurs. En dehors de ces petites associations se rangent les grandes sociétés de Rallie-Bourgogne, de Champagne-à-mort,

de Hallali-Saintonge, lesquelles conservent encore en France les principes de la vieille Vénerie.

Le déplacement habituel de la première a pour centre Arc-en-Barrois dans la Haute-Marne, entre Langres et Chaumont, au milieu de forêts immenses peuplées de toutes sortes de gibier. A sa tête est M. le marquis de Mac-Mahon mis en jouissance d'une fortune magnifique par la mort affreuse d'un père bien regretté dans le pays. Les courses d'Autun lui sont redevables d'un prix de 3,000 fr. Puisse ce bel exemple avoir des imitateurs ! Depuis quelques années la société de Rallie-Bourgogne est bien tombée, M. de Mac-Mahon la soutient à lui seul ; si un jour elle est rayée de la liste du sport, elle vivra cependant présente à nos souvenirs, par les gentilshommes chasseurs de M. de Foudras.

J'ai été témoin en Bourgogne dans les temps de neige, d'un genre de chasse dit à la cloche, tout nouveau pour moi. Rendus de bon matin sur la lisière du bois, les chasseurs étudient les passages de sangliers ; s'ils sont certains d'avoir la trace d'une compagnie, ils mettent dessus un homme ou deux ayant à la main de grosses sonnettes qu'ils agitent sans cesse tout en suivant sur la neige les pas des animaux. Ces derniers ainsi rapprochés, lèvent le grouin au bruit de la cloche, et continuent tranquillement leur chemin, ne fuyant pas à toutes jambes comme devant une meute. Posté avantageusement : après avoir pris les devants, le tireur à travers le bois blanchi par les frimas, voit se détacher de loin ces masses noires s'avancant avec confiance. Cette chasse amusante est fructueuse, mais elle est pénible par l'immobilité qu'il faut garder nécessairement, caché derrière une tale ou une roche ; nécessité désagréable au mois de décembre, lorsqu'on a les pieds glacés.

La chasse aux écureuils est plus amusante à mon avis, avec un bon chien. Dans les matinées d'automne l'écureuil court à terre, à la recherche des glands et des fânes les plus mûrs : surpris il grimpe sur un arbre, au tronc duquel les aboiements du chien appellent le chasseur. Dans quelques contrées ces petits animaux vifs et gracieux, sont si nombreux qu'en une matinée, on peut en tuer dix ou vingt ; leur chair est délicieuse. Il y a deux manières de les tirer, soit quand ils s'élancent d'une branche à une autre, soit lorsqu'ils sont arrêtés : la première demande beaucoup d'adresse ; après avoir frappé au pied de l'arbre pour chasser l'animal, le chasseur doit avoir l'œil sûr, le doigt leste pour l'atteindre dans ses bonds prodigieux. La seconde est plus certaine bien qu'elle ne réussisse pas toujours, ce petit

rongeur se cachant à la bifurcation de plusieurs branches, et ne laissant paraître que l'énorme panache de sa grande queue.

Au milieu des forêts en causant longuement avec de vieux gardes, j'ai recueilli sur les animaux des histoires curieuses pour les habitudes propres à chaque espèce. L'explication donnée par un garde de la forêt d'Othe sur l'origine du chien-loup m'a surtout frappé ! Suivant lui, chaque louve (prononcez louvre) a dans sa portée un chien, en tout ressemblant à ses frères de lait : dès que les petis peuvent marcher, la mère les conduit à la mare voisine, celui qui lappe l'eau trahit son espèce canine, il est étranglé sur le champ.

A l'appui de sa croyance ; le conteur offrit de me conduire chez un de ses confrères possesseur d'un de ces animaux ; ayant déniché une portée de louvards, il remarqua que l'un d'eux lappait le lait qu'il leur présentait, et il l'éleva. Ce chien-loup était devenu bon chien de bois ; sa voix était aiguë et désagréable ; et, s'il sentait la piste d'un loup, il se réfugiait entre les jambes de son maître. Nous ne nous portons pas garant de cette opinion.

L'instinct des loups est plus développé qu'on ne le pense ; deux faits dont j'ai été témoin me l'ont prouvé. Un faiseur de balais, étant au bois découvrit une nichée, dont les petits s'étaient trahis par leurs cris en l'absence de la mère. Il les mit dans sa hotte, et de retour à sa maison isolée du village, les plaça sous un hangar dans un tonneau ; il recouvrit le tonneau de planches chargées de pierres. Il n'avait pas étranglé les louveteaux, comptant faire quelque argent dans le canton, avant de les porter à Sens pour toucher la prime. Quelle fut sa surprise le lendemain matin en voyant les planches tombées et le tonneau vide ! le sable du hangar conservait les traces de la louve, elle était venue reprendre ses petits, un à un sans doute. Une autre fois un paysan vint me chercher pour aller prendre avec lui une portée dont il avait connaissance ; la veille au soir, n'ayant pas de fusil, il n'avait osé s'en emparer, par crainte de la mère. Quand nous allâmes sur les lieux, les petits dont la veille les yeux n'étaient pas ouverts, avaient été emportés par la louve ; nos fouilles dans les bois voisins furent inutiles, jamais nous n'en entendîmes parler.

Un ancien braconnier me racontait dernièrement, une preuve bizarre de l'adresse du renard. Etant à l'affût, il vit, à la lueur du crépuscule arriver dans sa direction un renard traînant un objet plus gros que lui ; curieux de connaître le butin du maraudeur il le laissa approcher et compta huit poules que pour plus de commodité, l'animal matois portait par le col, les têtes

entre-croisées. D'un coup de fusil j'eus huit volailles et une belle fourrure, me disait-il en regardant avec pitié ses jambes fatiguées par l'âge, et par les longues nuits passées en plein air.

Il y a aussi des faits étonnants de grandes pérégrinations de certains animaux, tels que le sanglier : dans des cantons où leurs bandes nombreuses causaient de grands dégâts, ils ont subitement disparu et ne sont pas revenus. L'humeur des cerfs est moins voyageuse ; cependant j'ai chassé dans les bois de St-Aignan, où jamais il n'en avait été vu, deux biches énormes. Ceci avait lieu lors des premiers laisser-courre de la vénerie impériale dans la forêt de Fontainebleau, et de jeunes chiens prenant le change avaient poussé ces biches à cette distance considérable du lancer.

On ferait un grand livre de toutes les histoires dont la vie d'un vieux chasseur a eu le spectacle ; croyables pour les praticiens de cette existence nomade, elles paraissent invraisemblables aux incrédules niant, par exemple, l'existence en France, de la perdrix blanche ; et, en 1852 près de Reims, j'en ai vu tuer une par un de mes amis ; plus petite que la perdrix grise, elle était d'un blanc roux sauf aux ailes et au col.

Le déboisement et le braconnage tendent tous les jours à faire disparaître le gibier ; sans être partisan des anciennes coutumes par lesquelles le délinquant était condamné aux galères à perpétuité, je suis d'accord avec beaucoup de gens, pour reconnaître que les lois actuelles ne sont pas assez sévères. Voler une gerbe de blé, braconner chez autrui, constituent deux délits également graves. Par une modification de cette partie du code, par l'exigence plus restreinte des droits aux permis de chasse, les ressources des chasseurs pourront être conservées. En finissant sur ce sujet, je formule le vœu de voir un jour ces réformes demandées par ceux dont l'opinion fait autorité !

Jusqu'ici mon voyage dans la vie du sportsman s'est fait à travers un pays peu pittoresque ; le comparant à une course au clocher, je puis dire qu'arrivé à la moitié du parcours je n'ai pas rencontré d'obstacles sérieux, en un mot je n'ai pas eu d'incidents bien intéressants. C'est un plaisir pour moi, d'écrire les impressions éprouvées, les émotions ressenties. Je pourrais dire en me servant d'une vieille ficelle d'écrivain, que mes amis m'ont supplié instamment de consentir à la publication de ces mémoires ; j'aime mieux avouer que j'ai pris entièrement l'initiative, comptant sur l'indulgence des lecteurs dont les goûts sont analogues aux miens

Nous faisons suivre ces souvenirs de quelques documents qui ne seront pas sans utilité pour les amateurs du sport.

CODE RÉGLEMENTAIRE ET OFFICIEL DES COURSES.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'État, directeur de l'agriculture et du commerce,

Vu les arrêtés ministériels en date des 15 mars 1842, 26 avril 1849 et 24 juin 1850, relatifs aux courses de chevaux,

Arrête :

TITRE I^{er}

Art. 1^{er}. La présidence d'honneur des courses du gouvernement appartient de droit aux préfets des départements.

Art. 2. Les inspecteurs généraux des haras, les inspecteurs d'arrondissement et les directeurs des établissements de haras, remplissent les fonctions de commissaires du gouvernement pour les courses.

Ils y assistent, les surveillent et en rendent compte au ministre.

Art. 3. Pour les prix donnés par le gouvernement, il y aura dans chaque localité trois commissaires des courses.

Art. 4. La nomination des commissaires est faite par le ministre.

Néanmoins, là où il existe des sociétés de course, le ministre peut déléguer auxdites sociétés le choix des commissaires.

Art. 5. Une commission centrale des courses, composée de sept membres, également à la nomination du ministre, sera créée à Paris, pour y exercer les fonctions ci-dessus spécifiées.

Art. 6. Les commissaires des courses sont chargés de préparer le programme des courses, de le soumettre à l'approbation du ministre, de lui donner toute la publicité désirable ; de recevoir les engagements, de décider sans appel de leur validité, de fixer l'ordre des courses, lequel devra être

publié vingt-quatre heures au moins à l'avance ; de surveiller l'exécution des dispositions du règlement.

Art. 7. Les commissaires prennent les dispositions qui leur paraissent convenables pour le terrain des courses, le pesage des jockeys, la désignation des juges du départ et de l'arrivée.

Dans le cas où deux commissaires sont seuls présents, ils choisissent d'un commun accord un remplaçant pour leur collègue absent. Ils ont d'ailleurs de droit de déléguer à telle personne qu'ils jugent à propos une partie de leurs attributions.

Art. 8. Toutes les réclamations ou contestations élevées au sujet des courses sont jugées par les commissaires ; leurs décisions sont sans appel, excepté dans le cas suivant :

Lorsque, soit avant la course, soit avant la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, l'identité ou la qualification d'un cheval est l'objet d'une réclamation fondée sur une fausse désignation de l'animal, les commissaires ont la faculté ou de la juger eux-mêmes ou de déférer la question à la commission centrale des courses.

S'ils la jugent eux-mêmes, les parties ont le droit d'appeler de la décision rendue à la commission centrale, sous la condition de notifier aux commissaires de la localité, dans les deux heures qui suivent, leur intention de se pourvoir en révision.

Dans le cas où la réclamation est faite après la fin du pesage pour la dernière épreuve de la journée, les commissaires doivent s'abstenir de prononcer : la question se trouve de droit soumise à la juridiction de la commission centrale des courses.

Art. 9. Il sera dressé, par les soins des commissaires locaux, procès-verbal de toutes les opérations de la commission des courses.

Ce procès-verbal, transmis dans le délai de vingt-quatre heures au préfet du département, sera à la diligence de ce fonctionnaire, et dans un délai semblable, adressé au ministre.

Art. 10. La commission centrale des courses juge les réclamations qui lui parviennent en vertu des dispositions de l'article 8. Si sa décision implique l'existence d'une fraude, elle peut proposer au ministre d'exclure des courses, soit complètement, soit pour un temps limité, les personnes qui se seraient rendues coupables de cette fraude.

Elle peut également, sur la plainte motivée faite contre un jockey par les commissaires d'une ou plusieurs localités, proposer au ministre d'interdire

à ce jockey, pendant un temps plus ou moins long, de monter dans les courses du gouvernement.

Art. 11. Toutes les fois qu'un jockey aura été déclaré incapable de courir pour les prix du gouvernement, son nom et son signalement seront envoyés dans tous les lieux de courses.

Art. 12. Les délibérations de la commission centrale des courses auront lieu à la majorité des voix.

La présence de quatre membres suffira pour rendre valables les décisions rendues ; en cas de partage, la voix du président l'emportera.

TITRE II.

De l'engagement et de la qualification des chevaux.

Art. 13. Ne sont admis à courir, sauf condition contraire, que les chevaux entiers nés et élevés en France jusqu'à l'âge de deux ans, dont la généalogie est inscrite soit au Stud-book anglais, soit au Stud-book français, ou qui ne sont issus que d'ancêtres dont les noms s'y trouvent insérés.

Art. 14. Les chevaux sont considérés comme prenant leur âge du 1^{er} janvier de l'année de leur naissance.

Art. 15. Un cheval qui n'a jamais gagné est celui qui n'a gagné ni course publique ni handicap.

Art. 16. Lorsque des chevaux n'ayant jamais gagné ou n'ayant pas gagné certaines courses peuvent seuls être admis dans une course, il suffit, pour qu'ils soient qualifiés, qu'ils n'aient pas gagné avant le terme fixé pour l'engagement.

Art. 17. Les propriétaires qui veulent faire courir leurs chevaux les engagent par lettres adressées aux commissaires des courses de la localité.

A la lettre d'engagement ils doivent joindre un certificat signé par eux, et constatant le signalement, l'âge et l'origine de leurs chevaux.

Les certificats de naissance, et, quand il y a lieu, les certificats de résidence, doivent être contrôlés et visés par le directeur du haras ou dépôt d'étalons dans la circonscription duquel le cheval est né ou a résidé.

Si la mère du cheval a été couverte par plusieurs étalons, ceux-ci doivent tous être nommés.

Art. 18. Le cheval qui a déjà couru dans une localité peut être engagé sans qu'il soit nécessaire de présenter de certificat ; il doit seulement être indiqué sous les mêmes désignations.

Art. 19. Dans tous les cas, les commissaires ont la faculté de ne valider les engagements qu'après avoir obtenu, à l'appui des certificats ou des désignations de chevaux, toutes les preuves qui leur paraîtraient nécessaires.

Art. 20. Si une objection contre la qualification d'un cheval est faite avant la course, la preuve de la validité de la qualification doit être fournie par le propriétaire du cheval.

Quand, au contraire, la réclamation est élevée après la course, les preuves à l'appui doivent être données par la personne qui réclame. Les commissaires peuvent, néanmoins, exiger tous les éclaircissements désirables du propriétaire du cheval.

Art. 21. Dans le cas prévu par le premier paragraphe de l'article précédent, les commissaires fixent au propriétaire une époque avant laquelle il doit fournir la preuve de la qualification de son cheval : jusque-là, l'argent est retenu.

Si les preuves ne sont pas établies à l'époque déterminée, le prix est remis au propriétaire du cheval arrivé second, et, s'il n'y a point de second, le montant du prix fait retour au crédit de l'administration des haras dans les courses du gouvernement.

Quant aux entrées ainsi devenues libres, dans les prix où il en existe, elles sont versées au fonds de courses des sociétés particulières ou des villes.

L'argent provenant de cette source est considéré comme un dépôt temporaire qui, l'année suivante, doit être intégralement employé à former de nouveaux prix.

Art. 22. Si les prix ou les entrées ont été touchés avant la disqualification d'un cheval, l'argent est rendu et employé de la manière indiquée ci-dessus.

Art. 23. L'engagement d'un cheval est annulé par la mort de la personne sous le nom de laquelle il a été engagé.

TITRE III.

Dispositions générales concernant les courses.

Art. 24. Toute réclamation contre l'exactitude du mesurage des distances à parcourir doit être faite avant la course aux commissaires ou à leurs délégués.

Art. 25. A l'heure fixée pour chaque course, la cloche sonne, et si, un quart d'heure après, tous les jockeys ne sont pas prêts, le signal du départ peut être donné sans attendre les retardataires.

Art. 26. Les commissaires ou leurs délégués font peser les jockeys avant la course, mais ils ne sont pas responsables des erreurs commises à ce pesage.

Après la course, ils peuvent faire peser de nouveau tous les jockeys.

Art. 27. La place des chevaux au départ est tirée au sort.

Art. 28. Dès que la personne nommée pour donner le signal du départ a appelé les jockeys pour prendre leurs places, les propriétaires des chevaux qui se présentent au poteau doivent leurs entrées entières.

Art. 29. La même personne peut faire ranger les jockeys en ligne, aussi loin en arrière du point de départ qu'elle le juge convenable.

Art. 30. Lorsque, dans une course, un jockey en pousse un autre, le croise ou l'empêche par un moyen quelconque d'avancer, le cheval monté par ce jockey peut être distancé, ainsi que tout autre cheval appartenant entièrement ou en partie au même propriétaire.

Si les commissaires reconnaissent que le jockey a agi avec mauvaise intention, ils peuvent lui interdire pour un temps de monter dans les courses de la localité.

Si les faits paraissent plus graves encore, les commissaires en réfèrent à la commission centrale des courses, qui peut alors proposer au ministre d'infliger au délinquant la punition portée au deuxième paragraphe de l'article 10.

Art. 31. Le jockey qui désobéit aux commissaires est passible des mêmes peines ci-dessus spécifiées.

Art. 32. Quand, en courant, un cheval passe en dedans des poteaux, il est distancé, à moins qu'on ne le fasse retourner et rentrer dans la lice à l'endroit même où il en est sorti.

Art. 33. Si, dans une course en une seule épreuve, deux chevaux arrivent ensemble au but de telle façon que le juge ne puisse décider lequel des deux a gagné, ces deux chevaux recourent une demi-heure après la dernière course de la journée.

Les autres chevaux ne recourent plus, et prennent leur place comme si la course avait été terminée la première fois.

Art. 34. Après la course, les jockeys doivent rester à cheval jusqu'à l'endroit où ils sont pesés ; s'ils descendent avant d'y arriver, les chevaux qu'ils montent sont distancés.

Art. 35. Si, par suite d'un accident, un jockey est hors d'état de retourner à cheval jusqu'aux balances, il peut, mais dans ce cas seulement, y être conduit ou porté.

Art. 36. Si un jockey tombe et que son cheval soit monté et conduit au but par une personne dont le poids soit suffisant, le cheval prend sa place, comme si l'accident n'avait pas eu lieu, pourvu toutefois qu'il soit reparti de l'endroit même où le jockey est tombé.

Art. 37. Tout cheval n'ayant pas porté le poids déterminé par les conditions de la course est distancé.

A l'exception des fers, tout ce que porte le cheval peut être pesé.

Art. 38. Toute réclamation sur la manière dont un jockey a monté doit être faite avant la fin du pesage.

Elle doit être adressée par le propriétaire réclamant, par l'entraîneur ou par son jockey, aux commissaires, aux juges de la course, ou à la personne chargée de procéder au pesage des jockeys.

Art. 39. Pour qu'un cheval ait effectivement gagné un prix, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions énoncées au programme de la course, alors même qu'aucun concurrent ne se serait présenté.

Dans ce dernier cas, il est passible, pour l'avenir, des surcharges imposées aux gagnants de ce prix.

TITRE IV.

Des courses en partie liée.

Art. 40. Dans les courses en partie liée, aucun propriétaire ne peut faire courir plus d'un cheval lui appartenant en totalité ou en partie, quand même les chevaux seraient engagés sous les noms de personnes différentes.

Sont formellement interdits tous arrangements par lesquels des propriétaires de chevaux partant s'intéresseraient les uns les autres dans leurs chances de gagner.

La qualification d'un cheval ne peut pas être contestée, à raison de ce qui précède, plus de six mois après la course.

Art. 41. Dans les courses en partie liée, la place des chevaux au départ est tirée au sort avant chaque épreuve.

Art. 42. Dans les mêmes courses, si le juge ne peut décider quel est le cheval gagnant, l'épreuve est nulle, et tous les chevaux peuvent recourir, à moins que les deux arrivés ensemble au but n'aient gagné chacun une épreuve.

Art. 43. Si trois chevaux gagnent chacun une épreuve, ils doivent seuls recourir ensemble.

Art. 44. Quand une course en partie liée est gagnée en deux épreuves, la place des chevaux est fixée par celle qu'ils ont eue dans la seconde épreuve.

Lorsqu'il y a trois épreuves, le second cheval est celui qui a gagné une épreuve.

S'il y a quatre épreuves, les chevaux sont placés dans l'ordre de leur arrivée à la quatrième épreuve.

Art. 45. Pour les courses en partie liée, un poteau est placé à cent mètres en arrière du but. Les chevaux qui n'ont point dépassé ce poteau, lorsque le premier cheval dépasse le but, sont distancés et ne peuvent plus courir les épreuves suivantes.

TITRE V.

Des surcharges et diminutions de poids.

Art. 46. Les pouliches et juments portent un kilo et demi de moins que le poids indiqué pour les poulains et pour les chevaux.

Art. 47. Quand, d'après les conditions d'une course, une surcharge est attribuée aux chevaux ayant gagné d'autres courses, cette surcharge est imposée aux chevaux qui ont gagné après leur engagement, comme à ceux qui ont gagné auparavant.

Lorsqu'une diminution de poids est accordée aux chevaux qui n'ont point gagné, ils ne profitent pas de cet avantage s'ils gagnent après leur engagement dans cette course.

Art. 48. Les surcharges ne peuvent être cumulées.

Les chevaux qui en sont passibles ne doivent porter que la plus forte surcharge.

Art. 49. Lorsqu'une surcharge est imposée aux gagnants de prix d'une certaine valeur, on doit compter en ajoutant au montant des prix toutes les entrées qui y ont été réunies, celles du cheval gagnant exceptée.

Les gagnants de paris particuliers ne sont pas passibles de surcharge.

TITRE VI.

Des entrées.

Art. 50. Tout engagement qui n'est pas accompagné du montant de l'entrée ou du forfait exigé dans les courses où des entrées sont admises, peut être refusé.

Art. 51. A moins de conditions contraires, le montant des entrées est réuni au prix.

Art. 52. Lorsque, dans un prix, les entrées doivent revenir en totalité ou en partie au second cheval, elles sont réunies au fonds de courses, s'il n'y a pas de second cheval.

Si deux chevaux arrivent ensemble au but, de façon que le juge ne puisse décider lequel est second, l'argent destiné à celui-ci est partagé entre eux.

Art. 53. Aucun propriétaire ne peut faire courir un cheval, à moins que toutes les entrées et forfaits dont il peut être débiteur n'aient été payés avant la première course du jour où son cheval doit courir, et cela sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Aucun cheval ne peut non plus courir tant que les entrées et les forfaits dus pour ces engagements n'ont pas été payés. Aucun cheval ne peut partir dans une course, si toutes les entrées dues par la personne qui l'a engagé ne sont pas payées. Dans ce dernier cas, l'opposition doit être faite la veille de la course.

Art. 54. Pour que la réclamation soit admise, le réclamant doit produire un certificat délivré par les commissaires de la localité où les entrées sont dues, et visé à l'administration centrale.

TITRE VII.

Art. 55. Toutes dispositions antérieures concernant les courses sont et demeurent rapportées.

Art. 56. Le conseiller d'État, directeur de l'agriculture et du commerce, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853.

F. DE PERSIGNY.

Le ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'État, directeur de l'agriculture et du commerce ;

Vu le décret organique du 17 juin 1852, concernant les haras,

Arrête :

Art. 1^{er}. Indépendamment des prix de courses donnés par le gouvernement aux éleveurs de chevaux en France, il sera accordé, dans toutes les localités où l'utilité en serait reconnue, des primes de dressage aux chevaux de selle ou de carrosse pouvant convenir au commerce de luxe et réunissant les conditions ci-après déterminées.

Le montant de ces allocations sera prélevé sur le crédit spécial affecté aux encouragements à donner à l'industrie chevaline.

Art. 2. Les primes de dressage sont de trois sortes :

1° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, attelés par paires au break, et formant un bon attelage sous le rapport du dressage, de la conformation, des allures et de l'appareillement ;

2° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, attelés au tilbury, et offrant les mêmes bonnes conditions que pour l'attelage à deux ;

3° Pour chevaux hongres et juments de trois, quatre et cinq ans, nés et élevés en France, montés.

Art. 3. Pour juger seulement de la régularité et de l'élégance des allures, chaque attelage devra fournir, en outre des épreuves ordinaires, telles que remisages, recul, etc., un parcours au pas et au trot, dont l'étendue sera déterminée à chaque programme.

Les chevaux montés devront être essayés aux trois allures du pas, du trot et du galop.

Art. 4. Les primes de dressage ne pourront être obtenues qu'une fois par les mêmes chevaux.

Le cheval primé dans un concours ne pourra l'être dans un autre.

Art. 5. Tout cheval présenté au concours pourra être réclamé, séance tenante et par écrit scellé, pour un prix déterminé par son propriétaire, et mentionné en toutes lettres dans un pli cacheté remis au président du jury à l'ouverture de la séance.

Le cheval sera adjugé au plus offrant, et, dans le cas où le montant de l'offre dépasserait le prix demandé, l'excédant serait versé au fond de courses, pour être employé, dans le courant de l'année suivante, à des primes de même nature par les sociétés particulières d'encouragement.

Art. 6. La prime sera de préférence, accordée au cheval ou à l'attelage qui serait coté au prix le moins élevé, et satisferait à toutes les conditions du programme.

Art. 7. Les certificats de naissance, dûment contrôlés par le directeur du dépôt d'étalons dans la circonscription duquel les chevaux sont nés, devront être annexés à la lettre d'engagement du propriétaire.

Art. 8. Les concours dans lesquels seront distribuées les primes de dressage auront lieu, autant que possible, à l'époque des grandes foires de chevaux.

Le jury chargé de la répartition des primes sera composé de trois membres désignés par le préfet et nommés par le ministre.

Art. 9. Dans les mêmes concours, il sera distribué, par les soins du jury, une médaille d'or de la valeur de cent cinquante francs et une médaille d'argent de la valeur de cinquante francs, aux deux cochers qui auront été reconnus les plus habiles à dresser et conduire les chevaux, soit à la selle, soit à l'attelage.

Chacune de ces médailles ne pourra être obtenue qu'une fois par la même personne.

Art. 10. Le conseiller d'État, directeur de l'agriculture et du commerce, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853.

F. DE PERSIGNY.

Arrêté fixant la répartition, le classement et les conditions de prix des
courses.

Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur, de
l'agriculture et du commerce,

Sur le rapport du conseiller d'Etat, directeur de l'agriculture et du
commerce ;

Vu le décret organique du 17 juin 1852, concernant les haras ;

Vu les arrêtés ministériels des 24 janvier 1850, 24 janvier 1852 et 8
novembre 1850, relatifs aux courses de chevaux,

Arrête :

Art. 1er. Il ne sera, à l'avenir, accordé de prix que pour les courses au
galop.

Art. 2. Les prix de courses sont divisés en deux catégories : Prix classés
an règlement ; — Prix non classés. Chaque année, le ministre détermine la
répartition et les conditions relatives aux prix non classés.

Art. 3. Les prix classés sont répartis et réglés comme il suit :

	1 ^{re} CLASSE.
Grand prix im- périal	{ Pour chevaux n'ayant jamais ga- gné ce même prix.
	2 ^e CLASSE.
Prix impériaux.	{ Pour chevaux n'ayant jamais ga- gné de prix de 1 ^{re} classe. Le gagnant d'un prix de 2 ^e classe portera deux kil. de surcharge ; de plusieurs de ces prix , quatre kil.

	3 ^e CLASSE.
Prix principaux.	Pour chevaux n'ayant jamais gagné de prix de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe, et ayant résidé un an sans interruption dans la division. Le gagnant d'un prix de 3 ^e classe portera trois kil. de surcharge; de plusieurs de ces prix, quatre kil.
	4 ^e CLASSE.
Prix spéciaux.	Pour chevaux de toute espèce, ayant résidé deux mois sans interruption dans la division, et n'ayant jamais gagné de prix de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe. Le gagnant d'un prix de 4 ^e classe portera trois kil. de surcharge; de plusieurs de ces prix, quatre kil.

Art. 4. Pour les prix de 3^e et 4^e classe, la France est partagée en deux divisions :

La division du Nord, qui comprend les départements de : Aisne, Ardennes, Aube, Calvados, Charente, Charente-Inférieure, Côte-d'Or, Côtes-du-Nord, Doubs, Eure-et-Loir, Finistère, Ile-et-Vilaine, Jura, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Marne (Haute-), Mayenne, Meurthe, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhin (Bas-), Rhin (Haut-), Saône (Haute-), Sarthe, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Sèvres (Deux-), Somme, Vendée, Vienne, Vosges, Yonne.

La division du Midi, qui embrasse les départements de : Ain, Allier, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Ardèche, Ariège, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Garonne (Haute-), Gers, Gironde, Hérault, Indre, Indre-et-Loire,

Isère, Landes, Loire, Loire (Haute-), Loiret, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Pyrénées-Orientales, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne (Haute-).

Art. 5. Le terrain de courses de Paris, bien que compris dans la division du Nord, est considéré comme terrain neutre.

Les prix spéciaux et principaux pourront en conséquence, être disputés par les chevaux des deux divisions.

Art. 6. La valeur, les distances, les poids, l'âge des chevaux aptes à courir, les lieux et époques de courses, sont fixés par un tableau, pour les prix classés ci-dessus.

Art. 7. S'il arrive qu'un cheval coure seul pour un des prix ci-dessus spécifiés, il devra fournir la distance, à raison de neuf secondes pour cent mètres.

Art. 8. Les engagements se feront l'avant-veille de chaque journée de courses, avant six heures du soir, entre les mains des commissaires des courses de chaque localité et au domicile indiqué par le programme.

Art. 9. A peine de nullité de l'engagement, le même cheval ne pourra être engagé le même jour pour plus d'un des prix classés ci-dessus.

Art. 10. A l'exception des dispositions contenues dans l'arrêté du 8 novembre 1850, relatif aux courses de l'Ouest, toutes autres mesures ou prescriptions concernant les courses sont et demeurent rapportées.

Art. 11. Le conseiller d'État, directeur de l'agriculture et du commerce, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 février 1853.

F. DE PERSIGNY.

ADMINISTRATION DES HARAS.

Inspecteurs généraux,

M. Perrot de Thannberg (en résidence à Paris).

M. Dupont (Adolphe) (en résidence à Paris).

Inspecteurs d'arrondissements.

M. des Mazis (en résidence à Abbeville).

M. Houël (en résidence à Rennes).

M. de la Place (en résidence à Limoges).

M. Petiniaud (en mission).

Haras de Pompadour.

M. de Saunhac, directeur.

M. Sautereau, administrateur du domaine.

M. Fonrobert, agent spécial.

M. Rousset, vétérinaire.

Dépôts d'étalons. — Etablissements des haras.

Abbeville (Somme). — MM. de Lamotte, directeur ; de Salaignac, agent spécial ; Desprez, vétérinaire.

Angers (Maine-et-Loire). — MM. Barbey, directeur ; O'Diette, agent spécial ; Corroy, vétérinaire.

Arles (Bouches-du-Rhône). — MM. de Flotte, directeur ; Lazerme, agent spécial ; Lacroix, vétérinaire.

Aurillac (Cantal). — MM. Bocheron, directeur ; Duché, agent spécial ; Sage, vétérinaire.

Besançon (Doubs). — MM. de Boisjourdan, directeur ; de Pardieu, agent spécial ; Trélut, vétérinaire.

Blois (Loir-et-Cher). — MM. de Périgny, directeur ; Dénéchaud, agent spécial ; Goubaux, vétérinaire.

Braisne (Aisne). — MM. des Chizeaulx, directeur ; de Raousset-Boulbon, agent spécial ; Cros, vétérinaire.

Charleville (Ardennes). — MM. Duplessis, directeur ; Colson, agent spécial ; Lairé, vétérinaire.

Cluny (Saône-et-Loire). MM. Brunetière, directeur ; de Rouault, agent spécial ; Foret, vétérinaire.

Lamballe (Côtes-du-Nord). — MM. de la Houssaye, directeur ; Bénétaux, agent spécial ; Hamon, vétérinaire.

Langonnet (Morbihan). — MM. Drieu, directeur ; de Laplace fils, agent spécial ; Morin, vétérinaire.

Libourne (Gironde). MM. de Sauvagnac, directeur ; de Séguin, agent spécial ; Allemand, vétérinaire.

Montier-en-Der (Haute-Marne). — MM. Allaire, directeur ; Gasté, agent spécial ; Maréchal, vétérinaire.

Napoléon (Vendée). — MM. "Miquel d'Alton, directeur ; de Lamotte-Rouge, agent spécial ; Alasaunière, vétérinaire.

Pau (Basses-Pyrénées). MM. Dupont (Ernest), directeur ; Fonrobert aîné ; agent spécial ; Moussis, - vétérinaire.

Pin (Orne). MM. de Cormette, directeur ; Caussin de Perceval, agent spécial ; Roudad, vétérinaire.

Rodez (Aveyron). — MM. Lacrampe, directeur ; Duchier, agent spécial ; Denoc, vétérinaire.

Rozières (Meurthe). — MM. Genestal, directeur ; Davy de Chavigné, agent spécial ; Rougieux, vétérinaire.

Saintes (Charente-Inférieure). — MM. Mailhard-Lacouture, directeur ; de Saulty, agent spécial ; Bonnet-Large, vétérinaire.

Saint-Lô (Manche). — MM. Baron Dutaya, directeur ; Froidevaux, agent spécial ; Hostingue vétérinaire.

Saint-Maixent (Deux-Sèvres). — MM. Sarrans, directeur ; de Laporte, agent spécial ; Michas, vétérinaire.

Strasbourg (Bas-Rhin). — MM. Liégeard, directeur ; Grandjean, agent spécial ; Kœnig, vétérinaire.

Tarbes (Hautes-Pyrénées). — MM. de Massignac, directeur ; de Bricogne, agent spécial ; Greuzard, vétérinaire.

Villeneuve (Lot-et-Garonne). — MM. de Lastic-Saint-Jal, directeur ;
Garon de la Rivière, agent spécial ; Bouissy, vétérinaire.

Dépôt des remontes (Seine). — M. Rivet, piqueur.

LISTE DES CHEVAUX VAINQUEURS DANS LES COURSES DE 1853.

Noms des
propriétaires.

MM.

A.

Jordan.

Agar, 3 ans, pouliche b., par Brocardo et Rachel, prix de la Société d'encouragement du club bordelais, à Bordeaux; — Prix principal, à Limoges; — Prix de la ville, à Montauban. 3 prix.

A. Aumont.

Aquila, 4 ans, ch. b., par Gladiateur et Cassandra, prix de la ville, à Paris; — Prix spécial, à Paris; — Prix extraordinaire, à Paris; — Prix de la ville, à Caen; — Grand prix de la ville, à Boulogne; — Prix impérial, à Paris. 6.

MM.

Smith.

Ambe, 3 ans, poulain b., par Loto et Pious-Jenny, 1^{er} prix du département, à Pau. 4.

De Coislin.

Aramis, 4 ans ch. b., par Royal-Oak et Chimère, bourse de 4,000 fr., à Paris; — Prix du ministère, à Paris; — Prix principal, à St-Brieuc; — Prix de la ville, au Mans; — Prix principal, à Angers; — Prix de la ville, à Nantes; — Prix de l'Empereur, à Tours. 7.

D'Hébrart.

Ariane, jument, course de haies, à Saumur. 4.

D'Hédouville.

Artenay, 3 ans, pouliche b., par Polecat et Camelia, prix spécial, à Moulins; — Prix non classé, à Moulins; — Prix de la société, à Périgueux. 3.

Rackley.

Artigan, 5 ans, ch. al., course de haies, à Chantilly. 4.

Caugant.

Arthur, 6 ans, ch. gr., steeple-chase, à La Martyre; — Même prix, à Quimper; — 3^e prix de la course de haies, à St-Malo; — 3^e prix du 2^e steeple-chase, à St-Malo. 4.

Faïsse.

Atlas, âgé, ch. gr., par Benny,

MM.

arabe, grand prix de circonscription, à Arles.

B.

A. Leclercq.

Badnay, 4 ans, ch. bb., par Caravan et Miss Rainbow, prix de circonscription, à Rennes; — Prix impérial, à Rennes; — Prix de circonscription, à Angoulême; — Même prix, à Angoulême; — Prix impérial, à Pompadour. 5.

J. Hurst.

Ballet-Girl, 6 ans, jument bb., par Earl-of-Richemond et Glaucus Mare, prix des fondateurs, à Orléans; — Prix de Chambord, à Blois; — Course de haies, à Tours. 3.

Dugarreau.

Barricade, 4 ans, jument bb., par Commodore Napier et Arabelle, prix spécial, à Tarbes; — Prix du ministère, à Périgueux. 2.

Heimbürger.

Bayard, âgé, ch. b., 2^e prix de la course de haies, à Hagueneau. 1

Jarnot.

Bayard, 4 ans, h. gr. par Muezzin et La Grise, prix du départ.

- tement, à Corlay ; — Premier prix du département à Saint-Brieuc ; — 3^e prix des cultivateurs, à St-Malo. 3.
- Renauld.* Bayard, 4 ans, h. b., origine inconnue, 3^e prix de consolation, à St-Maixent. 1.
- P. Smith.* Beaucens, 4 ans, ch. bb., par Sting et Eccola, prix principal, à Bordeaux ; — Même prix, à Limoges ; — Même prix, à Toulouse ; — Même prix, à Tarbes. 4.
- Coataudon.* Bedford, 6 ans, ch. al., course de haies, à Paris ; — Même course, à Paris. 2.
- Majesté.* Bélisaire, âgé, ch. b., par Mameluke et Clara-Wendel, prix de Sèvres, à Bordeaux. 1.
- Le Croisier.* Bellone, 7 ans, jument b., par Imbroglia, 2^e prix départemental, à St-Brieuc. 1.
- Dijols.* Betty, âgée, jument r., origine anglaise, course de haies, à Châlons. 1.
- A l'Ecole de Cavie.* Biche, 3 ans, pouliche b., prix de l'Empereur, à Saumur. 1.

MM.

Guenego.

Bichette, 7 ans, jument al., prix de la ville, à Guérande. 1.

Lartigue.

Biretelès, 4 ans, ch. gr., prix des pavillons, à Dax. 1.

De Nexon.

Bohémienne, 3 ans, pouliche n., par Picaroon et Gipsy, prix départemental, à Toulouse; — Prix de l'Empereur, à Toulouse; — Prix des haras, à Mont-de-Marsan; — Prix spécial, à Pau; — Même prix, à Pau; — Prix de l'Empereur, à Tarbes; — Prix spécial, à Pompadour; — Prix de Sèvres, à Pompadour; — Prix de Pompadour, à Pompadour. 9.

Reveneau.

Bonaventure, 3 ans, poulain al., par Copper-captain, 1^{er} prix du département, à Luçon. 1.

De Coux.

Boston, 6 ans, ch. b., par Quoniam et Sylvina, prix principal, à Pompadour. 1.

Branquette.

Boxeur, 4 ans, poulain al., par Gladiator et Retamosa, prix de consolation, à Laon. 1.

De La Teillais.

Bucéphale, ch. b. par Franck, 2^e prix de la course de haies, à St-Malo. 1.

- Hives.* Cachemire, 4 ans, h. b., courses aux barrières, à Boulogne-sur-Mer. 1.
- A. Leclerc.* Castor, 4 ans, ch. bb., par Caravan et Pétronille, prix des écuries, à Chantilly; — Prix des haras, au Mans; — Prix de la circonscription de l'Ouest, à Angers. 3.
- L. Delamarre.* Caurire, âgé, ch. al., prix du chemin de fer (course de haies), à Chantilly. 1.
- T. Carter.* Celebrity, 2 ans, poulain al. par Gladiator et Annette, prix de l'Oise, à Chantilly; — Grand criterium, à Chantilly. 2.
- Fasquel.* Célibataire, 3 ans, poulain bb., par Nelson et Redgauntlet-Mare, prix de surprise, à Chantilly; — Handicap, à Caen; — Prix de l'Empereur, à Moulins; — Prix des tribunes, à Autun. 4.
- Godfray.* Charlie, âgé, h. al., né en Angleterre, steeple-chase à Rennes; Même course, à Caen; — Course de haies, à St-Malo; —

MM.

- Steeple-chase, à Avranches. 4.
Charlotte, 3 ans, 2^e prix d'encouragement au Mans; — Même prix, au Mans. 2.
- Poumier.* Chasseur, 4 ans, h. bb., prix du Conseil général, à Guérande. 1.
- Gayard.* Chevrette, 6 ans, jument b., 1^{er} prix des cultivateurs propriétaires, à Aurillac. 1.
- Godet.* Chevreuil, poulain b., par Comus, prix de la Société d'encouragement, à Laon. 1.
- Caugant.* Cocotte, 4 ans, jument b., par Mars, 1^{er} prix de la Société d'agriculture, à Quimper. 1.
- Delpart.* Compère, 5 ans, ch. b., par Beggarman et Sylvie, prix du Conseil municipal, à Rhodéz. 1.
- De Lavareille.* Comus, 5 ans, ch. b., par Joniam et Flicca, prix de la Société, à Périgueux; — Grand prix du Périgord, à Périgueux; — Prix spécial, à Pompadour; — Omnium, à Pompadour. 4.
- De Coataudon.* Corbon, 5 ans, ch. b., par M. Wags, prix de la Société des courses, à Versailles; — Prix de la ville, à Moulins; — Prix de

MM.

l'agriculture et de l'industrie, à
Abbeville. 3.

Chauvineau.

Corsaire, 4 ans, h. b., par Corsaire, prix des pavillons, à St-Maixent. 1.

Fasquel.

Cupidon, 4 ans, ch. bb., par Nelson et Vesper, prix de la ville, à Versailles; — Prix du Conseil général, à Versailles; — Prix des haras, à Luçon; — Prix de la ville, à Angers. 4.

D

Lavech.

Dame de Cœur, 3 ans, pouliche al. par Sting, Gladiator ou Gigès et Destiny, prix de la Société des courses, à Nantes; — Prix d'arrondissement, à Saumur; — Prix de l'Empereur, à Craon. 3.

Boyer.

Dandy, 3 ans, h. b., par Beggarman, prix des haras, à Rodez. 1.

Roberts.

Dandy-Jim, 6 ans, h. b., course de haies, à Abbeville. 1.

Loyer.

Deceitful, 5 ans, ch. b. par Pantaloon, prix du chemin de fer (course de haies), à Versailles;

- Même course à Orléans. 2.
- Jordan.* Decency, 4 ans, jument b., par Nuncio et Bienséance, prix de la ville, à Poitiers ; — Prix impérial, à Tarbes ; — Prix de la Société, à Montauban. 3.
- Sohier-Henin.* Déception, 5 ans, jument b., course de haies, à Laon. 1.
- Lavech.* Drinn, 5 ans, ch. b., par M. Wags et Destiny, prix des haras à La Martyre ; — Prix de la société à Quimper. 2.

E.

- A. Aumont.* Echelle, 4 ans, jument b., par Sting et Eusebia, prix de l'administration des haras, à Chantilly ; — Prix impérial, à Caen ; — Même prix, à Boulogne ; — Même prix, à Nantes ; — Même prix, à Autun ; — Grand prix impérial, à Paris. 6.
- Baltzel.* Elisa, 7 ans, jument b., par Enée, 1^{er} prix de course de haies, à Haguenau. 1.
- Tarissan.* Empereur-Soulouque, 3 ans, poulain b., par Beggarman et Mo-

MM.

- lokine, prix du département, à Toulouse. 1.
- Fasquel.* Exemple, 3 ans, poulain b., par Nelson et Hard-Hearth, prix de la société d'encouragement, à Versailles; — Prix de l'Empereur, à St-Maixent. 2.
- Deu Garreau.* Exquise, 6 ans, jument b., par Royal Oak et Arabelle, prix des pavillons, à Limoges. 1.

F.

- De Salverte.* Faintheart, âgé, ch. al., par Velocipède, course de haies au Pin. 1.
- Préaux.* Fauvette, jument gr. par Lutin, prix de la société, à Craon. 1.
- Latache de Fay.* Festival, 2 ans, poulain bb., par Nuncio et Bienséance, 1^{er} criterium, à Chantilly. 1.
- De Coarideuc.* Février, 3 ans. h. bb., par Horace, prix du département, à St-Brieuc; — 1^{er} prix de l'Empereur, à St-Brieuc; — Prix du département, à Rennes. 3.
- Domec.* Fidèle, 3 ans, jument b., par Emilia, course de haies, à Montauban. 1.

MM.

- Du Bobévil.* Figaro, âgé, h. b., par Crighton, steeple-chase, à Rennes ; —
Même course, à Guérande ; —
Même course, à Craon. 3.
- Giroux.* Filou, 3 ans, h. gr., par Hyacinthe, prix de M. le sous-préfet de Vitry, à Châlons. 1.
- A. Aumont.* Fitz-Gladiator, 3 ans, poulain al., par Gladiator et Zarah, grand St-Léger de France, à Moulins ; — Prix du ministère, à Blois. 2
- Deffis.* Florine, 3 ans, pouliche b., par Fitz Emilius et Miss Laurence, prix du département, à Tarbes. 1
- H. Delamarre.* Fling-Buck, âgé, h. b., steeple-chase, à Abbeville ; — Même course, à Dieppe ; — 1^{er} prix du 1^{er} steeple-chase, à Saint-Malo. 3.
- Marc de Beauvau.* Fontaine, 3 ans, poulain b., par M. Wags et Lanterne, prix des produits, à Paris ; — Prix des haras, à Caen ; — Prix de la ville, à St-Maixent ; — Prix spécial, à Angers ; — Même prix, à Angers ; — Même prix, à Nantes ; — Prix principal, à Nantes ; — Prix de l'Empereur,

MM.

- à Saumur ; — Prix impérial, à Tours. 9.
- Broca.* Fortunata, 4 ans, jument b., par Nautilus et Circé, prix du département, à Tarbes. 1.
- Tricher.* Franck, âgé, ch. n., par Franck et Bergère, course de haies, à Vannes ; — Même course, à Vannes ; — 2^e steeple-chase, à St-Malo. 3.
- Héliou.* Franck, 5 ans, ch. b., par Franck, 1^{er} prix du conseil général, à La Martyre ; — 2^e prix du département, à Rennes ; — Prix de la société, à Quimper ; — 1^{er} prix de la ville, à Quimper ; — 1^{er} prix des cultivateurs, à St-Malo. 5.
- De la Motte.* Franc-Picard, âgé, h. b., steeple-chase, à Dieppe ; — Même course, à Dieppe ; — Même course, à Dieppe. 3.
- T. Carter.* Fraternity, 4 ans, jument b., par Inhéritor et Effic-Deans, prix de l'Ecole militaire, à Paris ; — Prix des haras, à Poitiers ; — Prix du chemin de fer, à Moulins ; — Prix des haras, à

MM.

- Saumur; — Prix du conseil général, à Tours; — Prix du connétable, à Chantilly. 6.
- Olivier.* Friendless, 6 ans, h. bb., course aux barrières, à Boulogne. 1.
- De Dampierre.* Frivole, 4 ans, ch. b., par Frivole, prix de la ville, à Rochefort; — Prix du conseil général, à Rochefort; — Prix de la Société des courses, à Coyes; — Prix du commerce, à Angoulême. 4.

G.

- H. Gibson.* Gadifer, 5 ans, ch. b., par Royal-Oak et Corysandre, prix du Trocadero, à Paris; — Prix de la ville, à Orléans. 2.
- De Baracé.* Geometrician, 3 ans, poulain b., par Théon et Margareth, prix de circonscription, à Saumur. 1
- Dupont.* Gérard, 6 ans, ch. al., demi-sang par Gérard, 2^e prix de la société d'encouragement, à Pau. 1.
- Faribault.* Giruche, 3 ans, pouliche al., par Gallien, 2^e prix de dressage, à St-Maixent. 1.

MM.

Rackley.

Glenglion, âgé, ch. bb., par Muley Moloch et Glencairne, course de haies, à Paris; — Grand steeple-chase, à Caen; — 1^{er} steeple-chase, à la Marche. 3.

A. des Cars.

Glory, âgé, ch. bb., par Glicon ou Assassin et Joséphine, prix de surprise, au Mans. 1.

Boutton-l'Evêque.

Glycine, 6 ans, jument bb., par Napoléon et Belle Poule, prix de circonscription, à Rochefort; — Même prix, à Luçon. 2.

D'Etechegoyen.

Gogo, 5 ans, ch. b., par Terror et Kate Nickleby, prix des pavillons, à Bordeaux; — Prix de l'Empereur, à Limoges; — Prix de l'hippodrome, à Toulouse; — Prix de la ville, à Toulouse; — Prix des pavillons, à Mont-de-Marsan; — Prix principal, à Pau. 6.

J. Bains.

Graziella, 3 ans, pouliche b., par Eylau et Clématite, 1^{er} prix de la ville, à St-Brieuc; — Prix du gouvernement, à La Martyre; — Course de haies, à La Martyre; — Prix des haras, à Iliers. 4.

MM.

J. Lefèvre.

Grenade, 5 ans, jument al., par Gladiator et Maria, prix des tertres, à Paris; — Prix de la reine Blanche, à Chantilly; — Prix de la pelouse, à Chantilly. 3.

De Baracé.

Guignolet, 4 ans, ch. b., par Gladiator et Discrète, prix du ministère, à Vannes; — Prix de circonscription, à Vannes; — Même prix, à St-Brieuc; — Même prix, à La Martyre; — Même prix, au Mans; — Prix du département, à Angers; — Prix de circonscription, à Nantes; — Prix du conseil général, à Saumur; — Prix des haras, à Craon; — Prix d'arrondissement, à Craon. 10.

H.

Espeleta.

Hamlet, âgé, h. b., par Slane et Locket, course de haies, à Bordeaux; — Même course, à Bordeaux. 2.

Albert.

Haydée, âgée, jument b., origine inconnue, poule de hacks, à St-Maixent. 1.

MM.

De Baracé.

Héritage, 3 ans, poulain b., par Inheritor et Margaret, prix des haras, à Quimper. 1.

A. Aumont.

Hervine, 5 ans, jument b., par M. Wags et Poetess, prix de l'esplanade, à Paris: — Prix spécial, à Chantilly. 2.

Pignon.

Hirondelle, 5 ans, jument b., par Karchan, 1^{er} prix de consolation, à St-Maixent. 1.

Rousseau.

Hosanna, jument bb., par Lottery et Whalebona, course de haies, à Mézières-Charleville; — Même course, à Mézières-Charleville. 2

Le Goff.

Hutin, 4 ans, ch. al., par Hutin et La Belle, prix du gouvernement à Corlay. 1.

Kerveno.

Hutin, 4 ans, ch. al., par Hutin, prix du département, à St-Brieuc; — 4^e prix de l'Empereur, à St-Brieuc; — 1^{er} prix de la course de haies, à St-Brieuc. 3.

Jaouen.

Hutin, 6 ans, ch. b., par Hutin et Wagonne, 2^e prix de l'Empereur à St-Brieuc; — Course de haies, à Rennes; — Même course, à Quimper; — 2^e prix des cultivateurs, à St-Malo; —

MM.

2^e prix de 2^e steeple-chasse, à
St-Malo. 5.

Le Graët.

Hutine, 3 ans, pouliche al. par
Hutin, 4^e prix du département,
à St-Brieuc. 1.

I.

Chapman.

Ianthe, âgée, jument al. par Ithu-
riel, course de haies, à Paris. 1.

Th. Carter.

Indemnity, 4 ans, ch. b., par
Inheritor et Emerald, prix du
gouvernement à Laon ; — Prix
de la ville, à Laon. 2.

Cutler.

Indépendance, 3 ans, pouliche b.
par Worthless et Theresina, 2^e
prix du département, à Pau. 1.

Gargan.

Indocile, course de haies, à Sau-
mur. 1.

Cutler.

Industry, 3 ans, pouliche b., par
Loto et Curl, 3^e prix du dépar-
tement, à Pau. 1.

De Veauce.

Isabeau, 5 ans, ch. b., par Char-
les XII et Emotion, prix de
circonscription, à Moulins. 1.

Isoret.

Isabelle, 6 ans, jument n., ori-
gine inconnue, 2^e prix de con-
solation, à St-Maixent. 1.

De Chanay.

Irma, 4 ans, jument b., par M.

MM.

d'Ecoville, prix du département, à Angoulême; — Prix de la société des courses à Angoulême. 2.

De Romans.

Isis, poule de hacks, à Tours. 1.

J.

Salmon.

Jacques-Cœur, 3 ans, poulain al., par Hutin, 3^e prix du département à St-Brieuc. 1.

Boutrey.

Jason, poule de hacks, à Avanches. 1.

D'Hédouville.

Javelot, 3 ans, poulain, b., par Gladiator et Rhinoplastie, prix de l'administration des haras, à Paris; — Prix du conseil général, à Amiens; — Prix de la ville, à Blois. 3.

A. Lupin.

Jouvence, 3 ans, pouliche b., par Sting et Currency, prix de Diane, à Chantilly; — Prix du jockey-club, à Chantilly; — Godwood-Cup, à Godwood (Angleterre). 3.

Allau.

Julia, âgée, jument b., par Mullen-Molok, Omnium, à Arles. 1.

Jordan.

Juliette, 4 ans, jument b., par Caravan et Midrummer, prix

MM.

- spécial à Bordeaux ; — Prix de l'Empereur, à Bordeaux. 2.
De Lafuque. Juxon, 3 ans, poulain b., par Juxon, prix de la ville, à Dax. 1.

K.

- De Sanzillon.* Kaïda, âgée, jument b., par Messour et Dalila, prix de gentlemen, à Périgueux. 1.
Campergue. Krikette, 3 ans, pouliche gr., par un étalon de demi-sang, prix du conseil général, à Rodez. 1.
Delaure. Krikof, ch. demi-sang, course de haies, à Rodez. 1.

L.

- De Bertier.* Lady-Macbeth, âgée, jument b., origine anglaise, prix des dames, à St-Maixent. 1.
Hives. Lady-Margaret, 3 ans, pouliche al., par Ituriel et Ellipsis, handicap, à Boulogne. 1.
Huiban. La-Belle, 4 ans, jument b., par Ismaël, 2^e prix du conseil général, à La Martyre. 1.
De Bancarel. La Gazelle-Rhuténoise, 5 ans, ju-

MM.

- ment b., par Worthles et Loterie, prix d'encouragement, à Rodez. 1.
- D'Autichamp.* L'Irlandaise, âgée, jument al., d'origine inconnue, course de haies, à St-Maixent. 1.
- Pollard.* La Perfide, âgée, jument b., origine inconnue, prix de consolation, à Saumur. 1.
- Proust.* La Poule, 4 ans, jument d'origine vendéenne, 2^e prix d'essai à St-Maixent. 1.
- Macé.* La Poule, 3 ans, jument, prix de la ville, à Guérande, 1.
- Pignon.* La Sauvagère, 3 ans, pouliche is., d'origine vendéenne, 1^{er} prix d'essai, à St-Maixent; — 2^e prix des pavillons, à Saint-Maixent. 2.
- David.* Lelong, âgé, ch. bl., prix de la Camargue, à Arles; — 1^{er} prix de fond, à Arles, 2.
- Sentetz.* Lèze, 3 ans, pouliche b., par Eliezer, prix des Landes, à Mont-de-Marsan; — Prix du conseil général, à Mont-de-Marsan; — 2^e prix de la ville, à Quimper. 3.

MM.

- Pignon.* Lisette, 3 ans, pouliche al.. origine inconnue, 3^e prix des pavillons, à St-Maixent. 1.
- Sentetz.* Little-Friend, 6 ans, ch. bb. landais, prix des poneys, à Mont-de-Marsan; — Prix de la société, à Dax. 2.
- Godfray.* Little-Jenny, 6 ans, jument al., par Coronation, course de haies, à Rennes, prix de la ville, à St-Lô; — Course de haies, à Avranches. 3.
- J. Lefèvre.* Little-St-Martin, 4 ans, ch. b., par Nuncio et Pamela, prix du maire, à Châlons; — Prix des haras, à Châlons; — Même prix, à Mézières-Charleville; — Prix du gouvernement, à Mézières-Charleville; — Prix de l'Empereur, à Blois; — Même prix, à Iliers. 6.
- Maucou.* Lustucru, 3 ans, poulain is., par M. Wags et une jument percheronne, 3^e prix d'encouragement, au Mans. 4.

M.

- Badic.* Madeleine, 6 ans, jument gr., par

MM.

- Ibrahim, prix du département, à Dax. 1.
- Aymès.* Madelon, âgée, jument b., par un étalon anglo-normand, prix des haras, à Arles ; — 2^e prix de fond, à Arles. 2.
- Régis.* Mademoiselle Mimi, 3 ans, pouliche b., par Ioniam et Miss-Wags, prix du département, à Pau ; — Prix principal à Tarbes. 2.
- Héliou.* Malvina, 6 ans, jument b., par Franck, prix du département, à Vannes ; — 2^e prix de la course de haies, à St-Brieuc ; — Course de haies, à La Martyre ; — Même course, à Quimper — Même course, à Saint-Malo. 5.
- Lefèvre.* Mameluck II. âgé, par Mameluke et Clara Vendel, prix de la ville, à Châlons. 1.
- De Placelière.* Manette, jument, prix du conseil général, à Autun. 1.
- Dubercazeaux.* Marguerite, 4 ans, jument b., par Patrick et Calypso, prix de la société, à Bordeaux. 1.
- Commune.* Mascarade, 3 ans, pouliche bb., par Mascarille, anglo-arabe,

MM.

- Basly.* prix du premier pas, à Arles. 1.
Mazuline, 6 ans, ch. b., par
Royal-Oak et Zicka, prix de
consolation, à Caen; — Prix
des haras, à St-Malo. 2.
- De Beauvau.* Médora, 3 ans, pouliche b., par
Sylvio et Adeline, prix de la
ville, à Autun; — Prix des fon-
dateurs, à Tours. 2.
- A. Aumont.* Mika, 4 ans, jument b., par Po-
lecat et Batilde, prix de l'Em-
pereur, à Chantilly; — Prix
spécial, au Pin; — Même prix,
à Caen; — Même prix, à Caen;
— Prix des haras, à Abbeville;
— Prix de l'Empereur, à Bou-
logne; — Prix des haras à Chan-
tilly; — Prix d'automne, à
Paris; — Prix principal, à
Paris. 9.
- Raoux.* Minotte, âgée, jument b., 2^e prix
des cultivateurs-propriétaires, à
Aurillac. 1.
- De Vitry.* Minuit, 3 ans, poulain demi-sang,
poule des produits, à Autun;
— Prix de la société d'agricul-
ture, à Autun. 2.
- De Monnecove.* Miss-Burs, âgée, jument b., par

MM.

- The-Bard, course de haies, à Amiens; — Même course, à Caen; — Même course à Blois; — Même course, à Blois, 4.
- De Grammont.* Miss-Dane, 3 ans, pouliche b., prix du département à Agen. 1.
- De Terves.* Miss-Flora, 4 ans, jument al., par Hercule et Berthe, prix des haras, à Rochefort; — Prix de l'Empereur, à Mezières-en-Brenne. 2.
- Taltec.* Miss-Flora, 3 ans, pouliche b., par Milan et une fille de Féréol, prix de la ville à Corlay; — 2^e prix de la ville, à St-Brieuc. 2.
- De Bernis.* Miss-Hellen, 3 ans, pouliche n., par Ioniam et Clara-Vendel, prix de la ville, à Aurillac; — Prix des haras, à Aurillac; — Prix du conseil général, à Aurillac. 3.
- Smith.* M. l'Abbé, 5 ans, ch. b., par Curé de Silly et Quirita, prix du département, à Toulouse; — Prix de l'Empereur, à Mont-de Marsan. 2.
- D'Hédouville.* Moustique, 3 ans, poulain b., par Sting et Essler, prix du prin-

MM.

temps, à Paris; — Poule d'essai, à Paris; — Prix de Satory, à Versailles; — Omnium, à Chantilly; — Prix spécial, à Paris; — Prix principal, à Paris. 6.

Sohier-Hénin. Moutard, âgé, ch. b. poney, prix de la société, à Laon. 4.

N.

Millien. Nadine, âgée, jument b., steeple-chase, à Nantes. 4.

De Beauvau. Nathan, 3 ans, poulain b., par M. Wags et Nativ, grand prix du conseil général, à Moulins; — Prix de Papin, à Blois. 2.

De Veauce. Négrier, 4 ans, ch. b., par Skirmisher et Comète, prix de Sèvres, à Moulins. 4.

Dumas. Néron, 4 ans, ch. b., par Nautilus et Loterie, prix de la société d'agriculture, à Mont-de-Marsan. 4.

De Chanay. Newton, 5 ans, ch. b., par Quibus et Iris, prix de l'Empereur, à Angoulême; — Prix des dames, à Angoulême. 2.

MM.

O.

Barbé.

Odette, âgée, jument al., par Assassin et Miss-Exile, prix des barrières, à Luçon; — Course de haies, à Guérande. 2.

P.

J. Petit.

Pain d'Epice, 4 ans, ch. b., par Pain-d'Epice, 1^{er} prix du département, à Rennes. 1.

Papion.

Pain-d'Epice, 3 ans, poulain b., par Pain-d'Epice, 2^e prix du département, à Rennes. 1.

De Monnecove.

Palatine, 3 ans, pouliche b., par Gladiator et Gibeline, prix de la société des courses, à Amiens; — Prix des haras, à Amiens; — Prix spécial, à Rennes; — Prix de l'Empereur, à Rennes; — Prix spécial, à Caen; — Prix de l'Empereur, à Angers; — Prix de Ménars, à Blois. 7.

Artus Talon.

Pandolfo, h. gr., steeple-chase (bourse de 1,000 fr.) à La Marche. 1.

Hayet.

Papillon, âgé, ch. gr., origine in-

MM.

- connue, courses de haies, à
Rochefort. 1.
- A. Aumont.* Papillon, 3 ans, poulain al., par
Gladiator et Effie-Deans, prix
de la société des courses, à Au-
tun ; — Prix de 2,000, à Paris. 2
- De Salvanie.* Pépita, 4 ans, jument b., par M.
d'Ecoville et Pointe-à-Pître,
prix à réclamer, à Pompa-
dour. 1.
- Leclerc.* Pétrarque, 3 ans, poulain bl.,
par Caravan et Lauretta, prix
de l'Empereur, à Coyes ; —
Prix des haras, à Angoulême. 2
- Rigolet.* Pierre, 3 ans, poulain b., prix des
Cavarniers, à Mézières-en-
Brenne. 1.
- D'Hédouville.* Pile-ou-Face, 3 ans, poulain bb.,
par Sting et Arwig, prix d'Iéna,
à Paris ; — Prix des haras, à
St-Omer ; — Même prix, à
Mézières-en-Brenne. 3.
- Bessey.* Pingouin, 5 ans, ch. b., par Royal-
Oak et Miss Ann, prix du dé-
partement, à Montauban. 1.
- Bouillé.* Plaisant, 3 ans, h. b., origine
inconnue, 1^{er} prix de dressage,
à St-Maixent. 1.

MM.

- Thomas Golby.* Plough-Boy, 1^{er} steeple-chase, à Dieppe. 1.
- Pignon.* Polignac, 3 ans, h. b., origine vendéenne, 3^e prix d'essai, à St-Maixent. 1.
- D'Etchegoyen.* Pompadour, 5 ans, h. gr., par Mameluke, course de haies, à Mont-de-Marsan; — Même course, à Pau. 2.
- A. Aumont.* Porthos, 4 ans, ch. b., par Royal-Oak et Lady-Fashion, prix des pavillons, à Paris; — Prix spécial, à St-Brieuc; — Prix principal, au Pin; — Même prix, à Caen. 4.
- Héliou.* Pourceaugnac, 4 ans, h. b., par Pourceaugnac, 2^e prix de la société d'agriculture, à Quimper. 1.
- Boutton-l'Evêque.* Président, 4 ans, ch. b., par Napoléon et Belle-Poule, prix impérial, à Bordeaux; — Prix d'arrondissement, à Vannes. 2.
- De Lignac.* Pretty, 4 ans, ch. bb., par Ratapolis, prix du département, à Mézières-en-Brenne. 1.
- De Berthier.* Pri-Malbeck, âgé, ch. b., course de hayes, à Saumur. 1.

De Lespinatz. Qu'en-dira-t-on, 3 ans, pouliche b., par Brocardo, prix des cultivateurs, à Pompadour; — Prix de la Corrèze, à Pompadour. 2.

C. Leclercq. Quickstep, âgé, h. al., steeple-chase, à Tours; 2^e steeple-chase, à La Marche.

R.

Bastj. Raphaël, 5 ans, ch. bb. de demisang, par Iéna, steeple-chase, à Caen; — Même course, au Mans; — Même course, à Nantes; — Même course, à Craon. 4.

Pignon. Raspail, 3 ans, h. b., origine inconnue, 3^e prix de dressage, à St-Maixent. 1.

Latache de Fay. Ravières, 2 ans, pouliche b., par Nuncio ou Bataclan et Coquette, prix du premier pas, à Chantilly; — 2^e criterium, à Chantilly. 2.

Boutton-l'Evêque. Robert, 5 ans, ch. b., steeple.

MM.

Ch. de Terves. chase, à Saumur; — 2^e prix du steeple-chase, à St-Malo. 2
Roulette, 3 ans, pouliche al., par Nautilus et Bryde-of-Abydos, 1^{er} prix de consolation, au Mans; — Prix de circonscription, à St-Malo. 2.

A. Aumont. Royal-quand-même, 3 ans, poulain al., par Gigès et Eusebia, grand prix de la ville, à Versailles; — Prix spécial, au Pin; — Grand prix de la société, au Pin; — Prix de l'Empereur, à Caen; — Prix des haras, à Boulogne; — Prix de la société des courses, à Boulogne; — Prix de la ville, à Tours; — Prix de l'Empereur, à Chantilly. 8.

S.

Midleditch. Sans-façon, 3 ans, poulain b., par Morok et Symmétry, prix spécial, à Bordeaux; — Derby du midi, à Bordeaux; — Prix spécial, à Limoges; — Prix du printemps, à Limoges. 4.

MM.

- Collonier.* Sans-Pareille, 4 ans, jument p.,
2^e prix du département, à Lu-
çon. 1.
- De Bonnefont.* Sans-Tache, 5 ans, ch. b., par
Commodore Napier et Antonia,
prix du ministère, à Mézières-
en-Brenne. 1.
- Melou.* Schamyla, 3 ans, pouliche al.,
par Schamyl, 2^e prix des Ar-
denne, à Mézières - Charle-
ville. 1.
- Smith.* Selina, 4 ans, jument b., par M.
Wags et Samphyre, prix de la
société et de la ville, à Pau; —
Prix spécial, à Tarbes; — Prix
du ministère, à Dax; — Prix
de la société, à Agen. 4.
- Bienave.* Sophie, 3 ans, pouliche b., par
Peter Liberty, prix des culti-
vateurs, à Dax. 1
- Gourhand.* Soulouque, 3 ans, poulain bb.,
prix de la société, à Guérande. 1
- De Bérède.* Surprise, 3 ans, pouliche b., par
Erasistrate et Thérésine, prix
de l'Empereur, à St-Omer. 1.

T.

- Foucault.* Tamerlan, âgé, ch. b., par Arle-

MM.

- quin et Eclipse, prix des cultivateurs, au Mans. 1.
- Thomas.* The-Colonel, ch., grand steeple-chase, à La Marche. 1.
- Magenis.* The Heriot, 5 ans, ch. al., par Véloupède et Géraldine, prix de consolation, à Boulogne. 1.
- De Bérode.* Thérésine, 6 ans, jument n., par Abercromby, course de haies, à Versailles; — Même course, à St-Omer; — Même course, à Laon. 3.
- Du Bobénil.* The-Wasp, âgée, jument b., course de haies, à Nantes. 1.
- De Grammont.* Thréa, âgée, jument b., course de haies, à Agen. 1.
- A. Leclercq.* Tic-tac, 3 ans, poulain bb., par Caravan et Miss-Rainbow, poule d'essai, à Poitiers; — Prix de circonscription, à Poitiers; — Prix d'arrondissement, à Quimper. 3.
- Mosselman.* Tippler, 3 ans, poulain b., par Tipple-Cider et Emelina, prix du ministère, à Chantilly. 1.
- Fasquel.* Trembleur, 3 ans, poulain b., par V. Emilius et Miss-Tandem, prix du ministère, à Versailles. 1
- A l'Ecole de Cavi.* Triton, âgé, ch. gr. par Karchane et

MM.

Lovely, prix du ministre de la guerre, à Saumur. 1.

De St-Vallier. Trompette, 4 ans, jument gr., par The Prime-Warden, prix des cultivateurs, à Mézières-Charleville; — 1^{er} prix des Ardennes, à Mézières-Charleville; — Prix des haras, à Laon; — Courses de haies, à Montier-en-Der. 4.

Latache de Fay. Trust, 4 ans, jument b., par Nuncio et Loïsa, prix du cadran, à Paris; — Prix de l'Empereur, à Paris; — Prix de la ville, à Abbeville; — Prix de Sèvres, à Saumur; — Prix de consolation, à Tours; — Prix spécial, à Paris. 6.

U.

A. des Cars. Udolphe, 6 ans, ch. bb., par Commodor Napier et Malvina, poule de hacks, à Chantilly. 4.

De Roffignac. Ursule, 6 ans, jument b., par Jocko et Corinne, prix spécial, à Limoges; — Prix de la ville, à Limoges; — Prix du gouver-

MM.

nement, à Aurillac ; — Prix du ministère, à Aurillac. 4.

V.

- De Fayolle.* Valençay, 6 ans, ch. gr., par K.-O.-Sederei et Dalila, prix de la ville, à Périgueux. 1.
- De la Teillais.* Va-nu-pieds, 4 ans, jument gr., par Va-nu-pieds, steeple-chase, à Vannes ; — Course de haies, à St-Brieuc. 2.
- Le Eris.* Va-nu-pieds, 4 ans jument gr. par Va-nu-pieds et Finette, prix des haras, à Corlay ; — Pari du département à Saint-Brieuc. 2.
- H. Jennings.* Vésuvienne, 5 ans, jument al., par Gladiator et Diggory-Diddle, poule de hacks, à Chantilly ; — Prix particulier, à Chantilly. 2.
- Lauriol.* Ventilateur, 3 ans, poulain b., par Pagan et Ringdove, prix du département, à Nantes ; — Même prix, à Nantes. 2.
- F. Cutler.* Victoria, 3 ans, pouliche b., par Ioniam et Adèle, prix du département à Bordeaux, prix du conseil général, à Bordeaux. 2.
- Courtois.* Vingt-deux-Juin, 3 ans, poulain al., par Freystrop et Lady-Hen-

MM.

riette, prix du commerce, à
Tours; — Prix extraordinaire,
à Paris. 2.

Fasquel.

Vivacité, 3 ans, pouliche b., par
Nelson et Philip's-Dam, prix de
Sylvie, à Chantilly. 1.

W.

Raoult.

Waverley, âgé, h. b., par Teto-
tum et Minara, 3^e prix de l'Em-
pereur, à St-Brieuc. 1.

A. des Cars.

Wax, 3 ans, h. b., par Glory et
une jument percheronne, 1^{er}
prix d'encouragement, au Mans;
— Prix du conseil général,
au Mans. 2.

A. des Cars.

Wisker, 3 ans, h. bb., par Glory
et Suzette, prix des dames, au
Mans; — Prix de la société,
au Mans; — Prix de Sèvres, à
Iliers. 3.

Y.

De Vanteaux.

Yole, 4 ans, jument b., par
Ioniam et Sylvandire, prix spé-
cial, à Bordeaux; — Grand

MM.

prix du midi, à Pompadour ; —
Prix des haras, à Paris. 3.

Du Boberil.

Yorick, h. al., par Lutin, prix du
conseil général, à Craon. 1.

Exshaw.

Y.-Dan, 6 ans, h. b., par Ibis et
Eccentricity, courses de haies,
à Coyes ; — Pari particulier, à
Coyes ; — Steeple-chase, à Bor-
deaux. 3.

Ch. de Terves.

Y. Caravan, 3 ans, poulain b.,
par Caravan et Olinga, prix des
haras, à Vannes ; — Prix spé-
cial, à St-Brieuc ; — Derby de
l'ouest, à La Martyre. 3.

Garat.

Y.-Eliezer, 5 ans, ch. b., par
Eliézer, 1^{er} prix de la société
d'encouragement, à Pau. 1.

De St-Vallier.

Y. Kelly, 3 ans, pouliche b., par
Friedland et Ketty, prix de
consolation, à Châlons ; — Prix
des villes, à Mézières-Charle-
ville ; — Prix des dames, à
Montier-en-Der ; — Prix des
haras, à Montier-en-Der ; —
2^e prix de la ville, à St-Lô. 5.

De Vanteaux.

Y.-Lady, 4 ans, jument bb., par
Ioniam et Prétendante, prix à
réclamer, à Bordeaux. 1.

MM.	Z.
<i>Lefèvre.</i>	Zadig, 3 ans, poulain b., par Commodore Napier et Jocaste, prix spécial, à Autun ; — Prix de l'Empereur, à Autun. 2.
<i>Reiset.</i>	Zerline, 4 ans, par Gladiator et Déception, pari particulier, à Paris.
<i>Le col¹ Gamba.</i>	Zeste, 3 ans, poulain bb., par Sylvie et Chimère, prix de l'Empereur, à Amiens ; — Même prix, à Orléans ; — Prix de Jeanne-d'Arc, à Orléans ; — Prix des haras, à Blois.

LISTE DES CHEVAUX A L'ENTRAINEMENT,
A Chantilly, La Morlaye, Courteuil, etc.
MM. ALEXANDRE AUMONT ET DENIS COURTOIS.

Entraîneur : Th. JENNINGS, à Chantilly.

M Alexandre Aumont.

Mika, jument b., 5 ans, par Polecat et Bathilde.
Papillon, poulain al., 4 ans, par Gladiator et Effie-Deans.
Fild-Gladiator, poulain al., 4 ans, par Gladiator ou Y. Emilius et Zarah.
Royal-quand-même, poulain al., 4 ans, par Gigès et Eusebia.
Monaco, poulain b., 4 ans, par Polecat ou Gladiator et Poetess ;
Blason, poulain b., 3 ans, par The Baron et Frétillon.
Gazelle, pouliche b., 3 ans, par Volcano et Cochlea.
Van-Tromp ex Volcan, poulain b, 3 ans, par Volcano et La-Biche.
Lingot-d'Or, poulain al., 3 ans, par The-Baron et Eusebia.
Coustranville, poulain al., 3 ans, par Gladiator et Bee's-Wing.
Impératrice, pouliche al., 2 ans, par The-Emperor et Victoria.
Exquise, poulain b., par Gladiator et Ablette.

Peu-d'Espoir, poulain b., 2 ans, par Sting, The-Baron ou The-Emperor et Belvidere.

Monarque, poulain b., 2 ans, par The-Baron, Sting ou The-Emperor et Poettess.

Estrée, poulain al., 2 ans, par Tipple-Cider et Marcella.

Cérès, pouliche b., 2 ans, par Tipple-Cider, Chesterfield ou Polecat et Bathilde.

M. Denis Courtois.

Vingt-deux-Juin, poulain al., 4 ans, par Freystrop et Lady-Henriette.

M^{lle} Diggory, pouliche al., 3 ans, par The-Baron et Diggory, Diddle.

M^{me} LATACHE DE FA Y.

Entraîneur : BOLDRICK, à Chantilly.

Trust, jument b., 5 ans, par Nuncio et Loïsa.

Pédagogue, poulain b., 3 ans par Nuncio et Eoline.

Ravières, pouliche b., 3 ans, par Nuncio ou Bataclan et Coquette.

Golconde, pouliche bb., 3 ans, par Lioubliou et Energy.

Festival, poulain bb., 3 ans par Nuncio et Bienséance.

Cammas, pouliche bb., 3 ans, par Nuncio ou Lioubliou et Wirthschaft.

Rozières, pouliche al., 3 ans, par Nuncio ou Lioubliou et Loïsa.

Fantôme, poulain bb., 2 ans, par Nuncio et Bienséance.

Valbruant, poulain bb., 2 ans, par Nuncio et Wirthschaft.

Plumeloup, pouliche bb., par Nuncio et Eoline.

Ronzi, pouliche n., 2 ans, par Sir-Tatton-Sykes et Florida.

Modestie, pouliche b., 2 ans, par Nuncio et Marguerite.

MM. DE LA MOTTE, COMTE DE COATAUDON ET COMTE DE PRADO.

Entraîneur : Elijah CARTER, à Chantilly.

M. de la Moite et M. le comte de Coataudon

Bedford, ch. al., âgé.

Franc-Picard, h. b., âgé, par Royal-Oak ou Nautilus et Niobé. 14*

Corbon, ch. b., 5 ans, par M. Wags.

Cogia, jument bb., âgée, par Cotherstone.

M. le comte de Prado.
Ronconi, poulain b., 4 ans, par Sting et Lydia.

MM. LE BARON EUGÈNE DARU, PAUL DE SALVERTE ET HENRY
GIBSON.

Henry GIBSON, Entraîneur public, à Chantilly.

M. le baron Eugène Daru.

Esquisse, pouliche b., 4 ans, par Sting et Ébauche.

Debureau, poulain al., 2 ans, par Brocardo et Didon.

Kandha, pouliche al., 2 ans, par Brocardo et Kalouga.

M. Paul de Salverte.

Mameluke II, ch. al., âgé, demi-sang, par Mameluke.

M. Henry Gibson.

Zeste, poulain, bb., 4 ans, par Sylvio et Chimère.

M. LE COMTE, DE MORNY.

Entraîneur ; Th. HURST, à Chantilly.

Ballet-Girl, jument al., âgée. par Prizefighter et Chartotte-West.

Bretignolles, poulain al., 3 ans, par Caravan et Margaret.

Bellone, pouliche b., 3 ans, par Brocardo et Miriam.

Lady-Saddler pouliche, 3 ans, par Assault et The-Saddler-mare.

Brimstone, poulain al., 2 ans, par Cotherstone et Allumette.

Maestro, poulain b., 2 ans, par Sylvio et Dame-Blanche.

Sixten, poulain b., 2 ans, par Boléro et Mis-Ann.

Brissette, pouliche, 2 ans, par

M. LE COMTE P. ROEDERER ET M. JOHN BAINS.

Entraîneur : John BAINS, à Chantilly.

M. John Bains.

Aramis, ch. b., 5 ans par Royal-Oak et Chimère.

Graziella, pouliche b., 4 ans par Eylau et Clématite.

Incertain, poulain al., 2 ans, par Tipple-Cider et Emerald.

M. le comte P. Røederer.

Ouverture, pouliche b., 2 ans, par Sylvio et Georgina.

M. JOACHIM LEFÈVRE.

Entraîneur : Thomas CARTER, neveu, à Chantilly.

Y. Assault, poulain b., 3 ans, par Assault et Doctor-Syntax-Mare.

Colibri, poulain b., 2 ans, par Nunnykirk et Rachel.

S'il-vous-plaît, poulain b., 2 ans, par Bataclan et Luche.

Jasmin, poulain bb., 2 ans, par Sylvio et Clématite.

San-Francesco, poulain al., 2 ans, par Nunnykirk ou Prospero et Pointe-à-Pitre.

La-Chasse, pouliche al., 2 ans, par Harkaway et Ruthufull.

Theodora, pouliche al., 2 ans, par The-Emperor et Quiz.

Regrettée, pouliche al., 2 ans, par Gladiator et Fatima.

M. CAMILLE LECLERCQ.

Entraîneur : JACKSON, à Chantilly.

Mis-Burns, jument h., âgée par The-Bard et une fille de Vélocipède.

Quickstep, h. al., âgé.

Udolphe. h. b., âgé, par Commodore-Napier et Mal-vina.

Palatine, pouliche b., 4 ans, par Gladiator et Zibeline.

Sorrel, poulain al., 3 ans, par William et Pecora.

Albert, poulain al., 3 ans, par Gladiator et Victoria.

M. LE COMTE D'HÉDOUVILLE.

Entraîneur : CHIFNEY, à Chantilly,

Moustique, poulain, b., 4 ans, par Sting et Essler.

Javelot, poulain b., 4 ans, par Gladiator et Rhinoplastie.

Pile-ou-Face, poulain bb., 4 ans, par Sting et Earwig.

Hermosa, pouliche b., 4 ans, par William et Whalebona.

Gagne-Petit, poulain al., 3 ans, par Roméo et Rhinoplastie.

Fanfare, pouliche b., 3 ans, par Governor et Miss-Hahnemann.

Lavengro, poulain b., 2 ans, par The-Emperor ou The-Baron et Essler.

Miss Gladiator, pouliche b., 2 ans, par Gladiator et Berthe.

Alcide, poulain n., 2 ans, par Nunnykirk et Tanaïs.

M. LE COMTE R. DE CORNELISSEN.

Entraîneur : Richard CARTER père, à Chantilly.

Chulo, ch, al., 5 ans, par Pigeon et Victoria.

M. J. REISET ET M. THOMAS CARTER.
Entraîneur : Thomas CARTER, à La Morlaye.
M. Thomas Carter.

Illusion, pouliche b., 4 ans, par Bay-Middleton et Exotic.
Nettle, pouliche b., 4 ans, par Sting et Jessie.
Rémunérateur, poulain bb., 3 ans, par The-Baron et Margarita.
Historian, poulain al., 3 ans, par Gladiator et Jew-Girl.
Iron, poulain bb., 3 ans, par Sting et Margaret. Honesty, pouliche al., 3 ans,
par Gladiator et Effie-Deans.
Justice, pouliche b., 3 ans, par Gladiator et Aspasia.
Lenity, pouliche al., 3 ans, par Gladiator et Flirtation.
Viroflay, poulain al., 3 ans, par Gladiator et Retamosa.
Manuscript, poulain b., 2 ans, par Sting et Flirtation.
Triumvir, poulain b., 2 ans, par The-Emperor et Example.
Arbitrator, poulain b., 2 ans, par The-Emperor et Free-Trade.
Monarchist, poulain b., 2 ans, par The-Emperor et Quinine.
Impératrice, pouliche al., 2 ans, par The-Emperor et Jew-Girl.
Opulence, pouliche al., 2 ans, par The-Baron ou The-Emperor et Jessie.

M. J. Reisel.

Zerline, jument b., 5 ans, par Gladiator et Déception.
Celebrity, poulain al., 3 ans, par Gladiator et Annetta.

M. LE PRINCE MARC DE BEAUVAU.
Entraîneur : Henri JENNINGS, à La Morlaye.

Maryland, ch. b., 6 ans, par Royal-Oak et Pécora.
Old-Tom, poulain b., 4 ans, par M. Wags et Jenny.
Nathan, poulain b., 4 ans, par M. Wags et Nativia.
Fontaine, poulain b., 4 ans, par M. Wags et Lanterne.
Quietus, poulain b., 3 ans, par Gladiator et Quiz.
Karnac, poulain, 3 ans, par Sting et Pomaré.
Ce-n'est-pas-ça, pouliche, 3 ans, par Shamyl et Mi-Carême.
Xénoclée, pouliche, 3 ans, par Gladiator ou Glory et Eva.
Baroness, pouliche b., 3 ans, par The-Baron et Dorade.
Nancy, pouliche, 3 ans, par M. Wags et Nativia.

Rocka, pouliche, 2 ans, par Nuncio et Coquette.
Chataigne, pouliche, 2 ans, par The Emperor ou The Baron et Esmeralda.
Yorick, poulain al., 2 ans, par Glory et Eva.
Wait-and-Ope, poulain b., 2 ans, par M. Wags et Dorade.
Naphta, poulain b., 2 ans, par M. Wags et Nativa.

M. FASQUEL.

Entraîneur : Frédéric KENT, à Courteuil.

Trembleur, poulain b., 4 ans, par Y Emilius et Miss-Tandem.
Célibataire, poulain bb., 4 ans, par Nelson et Redgauntletmare.
Vivacité, pouliche b., 4 ans, par Nelson et Philip's-Dam.
Exemple, poulain b., 4 ans, par Nelson et Hard-Heart.
Goodfesse, poulain al., 4 ans, par Nelson et Cutendre.
Fashionable, poulain al., 4 ans, par Nelson et Vesper.
Colosse, poulain b., 3 ans, par Nelson et Miss-Tandem.
Profil, poulain bb., 3 ans, par Nelson et Silhouette.
Gentilhomme, poulain al., 3 ans, par Nelson, The-Baron ou Sting et Tomate.
Comédienne, pouliche b., 3 ans, par Gladiator et Tronquette.
Exhibition, pouliche b., 3 ans, par Nelson et Redgauntletmare.
Vertu, pouliche al., 3 ans, par Nelson et Hard-Heart.
Hard-Life, pouliche b., 2 ans, par Nelson et Hard-Heart.
N — , pouliche b., 2 ans, par Nelson et Supréma.
N — , pouliche b., 2 ans, par The-Emperor et
N — , poulain bb., 2 ans, par Nelson et Redgauntlet-mare.

M. HIPPOLYTE MOSSELMAN.

Entraîneur : Thomas CARTER, neveu, à Verberie.

Tippler, poulain al., 4 ans, par Tipple-Cider et Emelina.
Nicotine, pouliche b., 3 ans, par Sting et Déception.
Fusion, pouliche b., 3 ans, par Napoléon et Francesca.
Fantasio, poulain b., 3 ans, par Sting et The-Maidof-Fez.
Saint-Aure, poulain b., 2 ans, par Gladiator ou Bataclan et Mademoiselle-Pritchard.
Allez-y-gaîment, poulain b., 2 ans, par The-Emperor et Francesca.
Canador, poulain b., 2 ans, par The-Baron ou The-Emperor et Euphrosine.
Tais-Toi, poulain b., 2 ans, par The-Emperor et Sérénade.

*Mémoires non posthumes d'un sportsman
français, par M. D. de La Cassagne*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6527686q>

À propos de cette édition numérique

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état du document imprimé (taches, pages déchirées) et les

caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse gallica@bnf.fr.

Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter reproduction@bnf.fr

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr